



anses

# **Médicaments antimicrobiens chez l'animal**

## Surveillance des ventes et des utilisations

Rapport annuel 2024

Novembre 2025



**CONNAÎTRE, ÉVALUER, PROTÉGER**



## Liste des auteurs

Delphine Urban<sup>1</sup>, Anne Chevance<sup>1</sup>, Basile Pasquereau<sup>1</sup> et Franck Fourès<sup>1</sup>

Remerciements aux contributeurs principaux :

Claire Chauvin<sup>2</sup>, Damien Bouchard<sup>1</sup>, Cristina Santos-Santorum<sup>1</sup>

Ainsi qu'aux autres lecteurs, trop nombreux pour être cités individuellement mais qui se reconnaîtront, à qui les résultats de ce rapport ont été soumis et dont les commentaires ont contribué à enrichir l'analyse.

## Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**<sup>1</sup>Anses – Agence Nationale du Médicament Vétérinaire**

Mission Antibiorésistance

35306 FOUGERES

**<sup>2</sup>Anses - Laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort<sup>2</sup>**

Unité Epidémiologie, Santé et Bien-Être

22440 PLOUFRAGAN

## Données en ligne

Le lien vers le rapport interactif est disponible sur le site internet :

<https://www.anses.fr/fr/content/suivi-des-ventes-dantimicrobiens-veterinaires>

## Citation suggérée

Anses 2025. Médicaments antimicrobiens chez l'animal - Surveillance des ventes et des usages pour l'année 2024. Anses-ANMV, France, novembre 2025, rapport, 103 p.

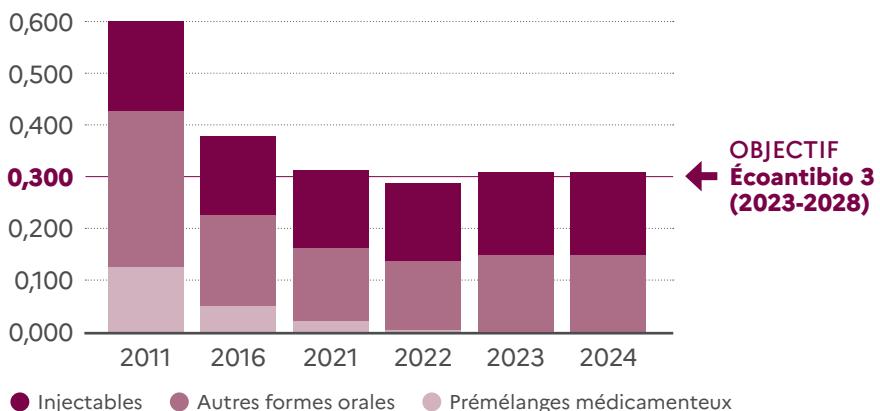
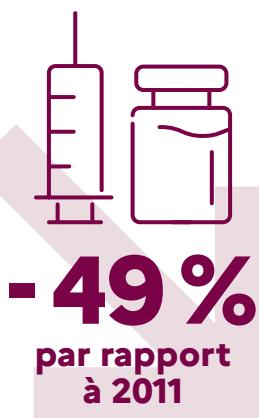
## Mots clés

Médecine vétérinaire, médicament vétérinaire, antimicrobien, antibiotique, antifongique, antiprotozoaire, antibiorésistance, surveillance, vente, utilisation, CalypsoVet, France.

# MÉDICAMENTS ANTIMICROBIENS CHEZ L'ANIMAL EN FRANCE EN 2024

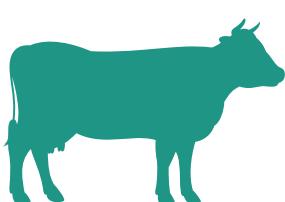
## SUIVI DES VENTES DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

### EXPOSITION DES ANIMAUX AUX ANTIBIOTIQUES



### COMMENT ÉVOLUE L'EXPOSITION AUX ANTIBIOTIQUES CHEZ LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE ?

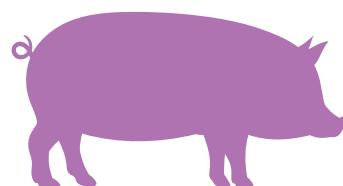
ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2011



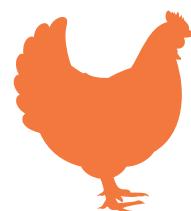
**-15 %**



**-51 %**



**-65 %**



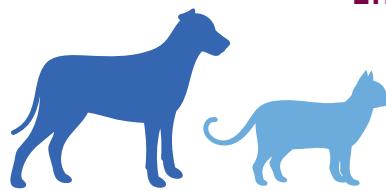
**-71 %**

En 2024

- Évolutions en un an : +3 % bovins, +7 % lapins, -1 % porcs, -12 % volailles.
- Niveaux d'exposition faibles pour les antibiotiques les plus critiques  
(Fluoroquinolones, Céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations).

## QUELLE EXPOSITION AUX ANTIBIOTIQUES POUR LES CHATS ET LES CHIENS ?

OBJECTIF  
ÉCOANTIBIO 3  
**-15 %**  
en 5 ans



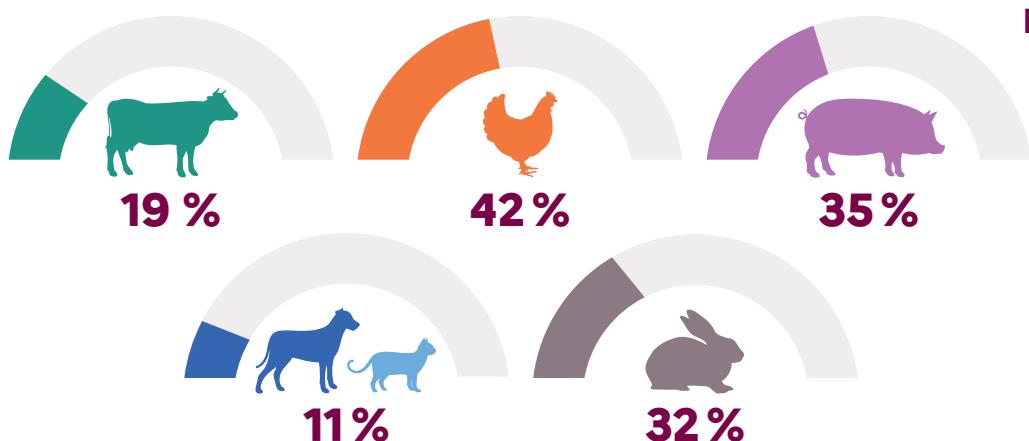
En 2024

**Baisse  
de l'exposition**  
**-12 % en 1 an**

  
**49 %**  
de l'exposition correspondent à des comprimés d'amoxicilline associée à l'acide clavulanique

## COLLECTE DES DONNÉES D'USAGE DES ANTIMICROBIENS

### COMPARAISON SELON LES ESPÈCES DES TONNAGES DÉCLARÉS DANS CALYPSOVET ET DANS LE SUIVI DES VENTES



En 2024

Une remontée progressive des données d'usage

Tonnage d'antimicrobiens dans CalypsoVet



Le déploiement de la collecte se poursuit

80% des vétérinaires équipés d'un logiciel qualifié permettant une remontée automatique des données dans CalypsoVet

  
**19 %**  
des vétérinaires inscrits à l'Ordre déclarent

## Synthèse du rapport

Le plan Écoantibio 3 (2023-2028)<sup>1</sup> vise à prolonger la dynamique des deux plans précédents afin de limiter l'émergence et la diffusion de résistances aux antibiotiques chez les animaux et les risques qui y sont associés.

En 2024, l'exposition des animaux aux traitements antibiotiques, estimée à partir de la déclaration des ventes par les titulaires d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) a diminué de 49 % toutes espèces confondues par rapport à 2011 et reste globalement stable par rapport à 2023.

Les cessions de médicaments enregistrées dans CalypsoVet en 2024 totalisent 82,6 tonnes d'antimicrobiens, soit 28,4 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM dans le cadre du suivi des ventes. Ce chiffre marque une progression par rapport à 2023 (48,7 tonnes, soit 16,8 %) qui reste toutefois encore éloignée de l'objectif d'exhaustivité souhaité à terme. Cette nouvelle source de données apporte des informations plus précises sur l'utilisation des médicaments antimicrobiens par espèce et catégorie d'animaux.

### Un niveau d'exposition des animaux aux antibiotiques proche de l'objectif Écoantibio 3

D'après le suivi des ventes de médicaments vétérinaires, le niveau d'exposition des animaux aux antibiotiques en 2024 reste stable par rapport à 2023 (-0,4 %). L'un des objectifs du plan Ecoantibio 3 est de maintenir cet indicateur en dessous de 0,3, valeur correspondant à une réduction d'environ 50 % de l'exposition depuis 2011. En 2024, l'ALEA est estimé à 0,307, soit une valeur proche mais néanmoins très légèrement supérieure à l'objectif fixé. Après des augmentations observées en 2023, les niveaux d'exposition aux Pénicillines et aux Tétracyclines semblent se stabiliser. En un an, l'exposition a augmenté pour les Macrolides (+5,7 %) et les Aminoglycosides (+2,8 %), et elle a diminué pour les Polypeptides (-9,0%) et les Sulfamides (-7,0 %). Les niveaux d'exposition aux Fluoroquinolones, aux Céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations restent faibles.

### Des résultats contrastés en 2024 selon les espèces productrices de denrées

L'évolution entre 2023 et 2024 du niveau d'exposition aux antibiotiques varie selon les espèces animales : + 3 % pour les bovins, + 7 % pour les lapins, - 1 % pour les porcs, et - 12 % pour les volailles.

Les ventes de prémlangages médicamenteux poursuivent leur baisse amorcée en 2022, suite à l'entrée en vigueur de la réglementation européenne sur la pharmacie vétérinaire. En 2024, l'exposition via les prémlangages médicamenteux incorporés dans l'aliment représente moins de 2 % de l'exposition aux antibiotiques pour les porcs, lapins et volailles, espèces particulièrement utilisatrices d'aliments médicamenteux dans le passé. Les poudres et solutions orales représentent désormais 45 % de l'exposition des animaux.

La baisse de l'exposition en 2024 pour les volailles s'explique principalement par une diminution de l'exposition à la colistine et aux Pénicillines. Pour les bovins, l'augmentation en un an de l'exposition est principalement liée à une hausse des ventes d'injectables contenant des Macrolides, Pénicillines ou Aminoglycosides, et des poudres et solutions orales de Tétracyclines.

<sup>1</sup><https://agriculture.gouv.fr/lutte-contre-lantibioresistance-le-plan-ecoantibio-3-poursuivra-la-dynamique-positive-engagee-et>

## Baisse de l'exposition aux antibiotiques pour les chats et les chiens

Dans le cadre du plan Écoantibio 3, l'évolution de l'exposition des chiens et chats aux antibiotiques doit faire l'objet d'un suivi particulier, puisqu'un objectif national de réduction de 15 % a été fixé et sera évalué sur les années 2026-2028 en prenant pour référence la moyenne du triennal 2020-2022.

La méthode utilisée par la FACCO<sup>2</sup> pour estimer les populations de chiens et chats présents en France a été modifiée en 2024. Cette nouvelle approche met en évidence une probable sous-estimation de ces populations au cours des années précédentes. Par conséquent, dans ce rapport, pour assurer la cohérence des analyses, les effectifs de chats et de chiens ont été lissés sur la période (2017-2024). Les volumes de ventes de médicaments antibiotiques pour les chats et chiens ont diminué entre 2023 et 2024, une baisse principalement observée pour les comprimés. Par rapport à 2023, une diminution de 12,3 % de l'exposition aux antibiotiques a été estimée. L'exposition a surtout diminué pour les Aminoglycosides, les Pénicillines et les Sulfamides.

La part des comprimés d'amoxicilline associée à l'acide clavulanique dans l'exposition aux antibiotiques continue d'augmenter. En 2024, ces traitements représentent 49 % de l'exposition des chats et chiens, *versus* 27 % en 2011. A l'inverse, les comprimés contenant de l'amoxicilline seule sont de moins en moins utilisés. Cette tendance ne va pas dans le sens des recommandations européennes qui encouragent l'utilisation de l'amoxicilline seule car le recours à l'amoxicilline avec acide clavulanique peut favoriser le développement de résistances aux pénicillines et aux céphalosporines.

## Une amélioration progressive de la remontée des données d'utilisation des antimicrobiens dans CalypsoVet

CalypsoVet est le système national pour la collecte des déclarations des usages d'antimicrobiens en médecine vétérinaire. Afin de faciliter la transmission des données, des flux informatiques ont été mis en place entre les logiciels de prescription ou de gestion des établissements de soins vétérinaires et la plateforme CalypsoVet. Cette interconnexion permet aux vétérinaires équipés de logiciels qualifiés de transmettre automatiquement leurs données d'utilisation. Pour les praticiens non équipés, un formulaire de saisie manuelle en ligne est disponible depuis la fin de l'année 2023. Par ailleurs, les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux (FAM/DAM) utilisent un fichier Excel pour leurs déclarations, tandis que les pharmaciens ont commencé à transmettre leurs données manuellement depuis 2024.

Bien que le nombre de vétérinaires déclarants ait fortement augmenté — passant de 784 en 2023 à 4 086 en 2024 — cette mobilisation reste encore limitée, puisqu'elle ne concerne que 19 % des vétérinaires inscrits à l'Ordre. Or, près de 80 % d'entre eux disposent pourtant d'un logiciel qualifié pour la transmission des données. Cet écart s'explique notamment par le fait que tous n'ont pas encore installé la version compatible du logiciel ou n'ont pas donné leur accord pour la transmission automatique des données. Ce décalage entre le potentiel technique et la réalité des déclarations souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé des professionnels.

Les cessions enregistrées dans CalypsoVet en 2024 totalisent 82,6 tonnes d'antimicrobiens, soit 28,4 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM dans le cadre du suivi des ventes. Ce chiffre marque une augmentation par rapport à 2023 (48,7 tonnes, soit 16,8 %). Pour les

<sup>2</sup>FACCO : Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers

espèces soumises à une déclaration harmonisée au niveau européen, les taux de couverture varient sensiblement : 19,1 % pour les bovins, 35,2 % pour les porcs, 43,5 % pour les poulets et 37,0 % pour les dindes. Les poissons présentent un taux de couverture élevé, puisque 80,2 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM est déclaré dans CalypsoVet. À l'inverse, les déclarations pour les équidés et les carnivores domestiques représentent des faibles pourcentages des tonnages déclarés par les titulaires d'AMM (respectivement 7,8 % et 11,3 %).

Face à ce constat, l'ANMV, la DGAL et l'équipe CalypsoVet ont défini deux axes prioritaires d'amélioration : la volumétrie et la qualité des données. La majorité des éditeurs de logiciels vétérinaires ont intégré une solution automatisée, mais le taux d'installation et l'activation du module CalypsoVet au niveau des établissements vétérinaires restent des facteurs déterminants. La complexité du paramétrage dans certains logiciels freine également la transmission. Un plan de remédiation structuré en différentes actions a été mis en œuvre, incluant des réunions bilatérales avec les éditeurs, des réunions de coordination nationale et des actions ciblées pour accompagner les éditeurs non engagés et les vétérinaires non déclarants.

Il est essentiel de sensibiliser les vétérinaires à l'importance de la déclaration, non seulement pour répondre aux exigences réglementaires, mais aussi pour contribuer à une surveillance efficace de l'usage des antimicrobiens et à la lutte contre l'antibiorésistance. Des actions ciblées, tant sur le plan technique que pédagogique, doivent être poursuivies pour améliorer la couverture et la qualité des données transmises via CalypsoVet.

## SOMMAIRE

<b>Synthèse du rapport.....</b>	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>8</b>
<b>1      Surveillance des ventes et des usages d'antimicrobiens et éléments de contexte</b>	
10	
1.1    Deux systèmes de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens .....	10
1.1.1    Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens .....	10
1.1.2    Surveillance de l'usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire .....	11
1.2    Eléments de contexte concernant l'utilisation des antimicrobiens .....	12
1.2.1    Une dynamique contre l'antibiorésistance avec les plans nationaux Ecoantibio .....	12
1.2.2    La réglementation européenne visant à encadrer l'usage des antimicrobiens .....	13
<b>2      Résultats partie I - Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens.....</b>	<b>16</b>
2.1    Antibiotiques .....	16
2.1.1    Tonnages et indicateurs d'exposition globaux .....	16
2.1.2    Tonnages et indicateurs d'exposition par espèce animale.....	24
2.2    Antifongiques .....	39
2.3    Antiprotozoaires.....	40
2.4    Impact d'un changement dans la collecte des volumes de ventes d'antimicrobiens .....	41
2.4.1    Différences sur les volumes de ventes en 2024 .....	41
2.4.2    Impact sur l'évolution des indicateurs du suivi des ventes d'antibiotiques .....	42
<b>3      Résultats partie II - Surveillance de l'usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire.....</b>	<b>44</b>
3.1    Bilan des déclarations reçues pour l'année 2024 .....	44
3.2    Comparaison des tonnages d'antimicrobiens avec le suivi des ventes de médicaments vétérinaires.....	47
3.3    Résultats pour l'année 2024 .....	51
3.3.1    Résultats globaux pour toutes les espèces .....	51
3.3.2    Bovins .....	52
3.3.3    Porcs.....	55
3.3.4 <i>Gallus gallus</i> .....	58
3.3.5    Dindes.....	60
3.3.6    Autres volailles .....	62
3.3.7    Lapins .....	64
3.3.8    Chiens.....	67
3.3.9    Chats .....	69
3.3.10    Ovins.....	70

3.3.11	Caprins.....	73
3.3.12	Chevaux.....	75
3.3.13	Poissons .....	76
3.3.14	Gibiers.....	77
<b>4</b>	<b>Discussion .....</b>	<b>80</b>
4.1	Le suivi des ventes d'antibiotiques en 2024 .....	80
4.1.1	Une stabilisation du niveau global d'exposition des animaux aux antibiotiques en France	80
4.1.2	Des résultats contrastés en 2024 selon les espèces et les familles d'antibiotiques	80
4.1.3	Evolution des pratiques et points de vigilance .....	81
4.2	Une remontée progressive des données d'usage des antimicrobiens dans CalypsoVet	82
4.2.1	Des premières tendances sur les usages par espèce et catégorie animale.....	83
4.2.2	Les usages vétérinaires de médicaments humains déclarés dans CalypsoVet .....	83
4.2.3	Quelques déclarations d'usages interdits : points d'attention et cas à examiner.....	84
4.2.4	Un plan de remédiation pour améliorer la collecte .....	84
<b>Annexe 1 : Liste des tableaux et figures présents dans ce rapport</b>	<b>.....</b>	<b>87</b>
<b>Annexe 2 : Sigles et abréviations</b>	<b>.....</b>	<b>91</b>
<b>Annexe 3 : Matériel et méthodes</b>	<b>.....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe 4 : Liste des familles d'antimicrobiens et des substances actives</b>	<b>.....</b>	<b>98</b>
<b>Annexe 5 : Référentiel des espèces CalypsoVet à partir de septembre 2025</b>	<b>.....</b>	<b>101</b>

# 1 Surveillance des ventes et des usages d'antimicrobiens et éléments de contexte

La résistance antimicrobienne aux médicaments à usage humain et vétérinaire constitue un problème mondial de santé publique qui touche l'ensemble de la société et nécessite une action intersectorielle. Préserver l'efficacité des antibiotiques en améliorant leur bon usage reste donc une priorité<sup>3</sup>. Pour relever ce défi, les efforts doivent s'inscrire au sein d'actions coordonnées aux niveaux local, national et international, sur les trois fronts : santé humaine, santé animale et santé environnementale dans une approche globale « Une seule santé ».

En 2019, le Conseil de l'Union Européenne (UE) a adopté des conclusions<sup>4</sup> afin de faire de l'UE une région de pratiques d'excellence dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le préambule du règlement (UE) 2019/6 reconnaît que, compte tenu de l'innovation limitée dans le développement de nouveaux antimicrobiens, il est essentiel que l'efficacité des antimicrobiens existants soit maintenue aussi longtemps que possible. Cela suppose que les médicaments contenant des antimicrobiens soient utilisés de manière responsable et que la surveillance des ventes et de l'utilisation des antimicrobiens permette de suivre les progrès réalisés en matière de gestion des antimicrobiens.

## 1.1 Deux systèmes de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens

### 1.1.1 Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens

Un suivi des ventes des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques a été mis en place en France dès 1999. Ce suivi est basé sur les déclarations annuelles des titulaires d'autorisations de mise sur le marché (AMM), conformément aux dispositions de l'article L. 5141-14-1 du Code de la santé publique. Outre les volumes de ventes de médicaments, les laboratoires pharmaceutiques fournissent également à l'Anses-ANMV une estimation de la répartition des ventes par espèce animale de destination.

Ce suivi est réalisé selon les normes définies dans le chapitre 6.9 du Code sanitaire pour les animaux terrestres<sup>5</sup> de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Les données de ventes d'antibiotiques en France sont transmises à l'OMSA qui publie un rapport annuel sur les antibiotiques utilisés chez les animaux dans le monde<sup>6</sup>. Ces données sont aussi mises à disposition via une base de données mondiale et interactive, appelée ANIMUSE<sup>7</sup>.

De 2009 à 2023, la France a participé au projet ESVAC (*European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption*) qui a été lancé par l'Agence européenne des médicaments (EMA, *European Medicines Agency*) à la demande de la Commission européenne<sup>8</sup>. L'objectif de ce projet était de collecter des données de ventes d'antibiotiques harmonisées pour tous les pays

<sup>3</sup><https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/583732/4108255?version=1>

<sup>4</sup><https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9765-2019-INIT/fr/pdf>

<sup>5</sup><https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/>

<sup>6</sup><https://www.woah.org/en/document/eighth-annual-report-on-antimicrobial-agents-intended-for-use-in-animals/>

<sup>7</sup><https://amu.woah.org/amu-system-portal/home>

<sup>8</sup><https://www.ema.europa.eu/en/veterinary-regulatory/overview/antimicrobial-resistance/european-surveillance-veterinary-antimicrobial-consumption-esvac>

de l'UE. La transmission volontaire de ces données à l'EMA a permis de suivre depuis 2010 les ventes de médicaments vétérinaires antibiotiques pour les animaux producteurs de denrées alimentaires au niveau européen.

Entré en vigueur le 28 janvier 2022, le règlement (UE) 2019/6 a instauré la collecte de données relatives aux médicaments antimicrobiens utilisés chez l'animal au niveau européen.

Les antimicrobiens sont définis dans le règlement comme toute substance ayant une action directe sur les micro-organismes et utilisée pour le traitement ou la prévention d'infections ou de maladies infectieuses, dont les antibiotiques, les antiviraux, les antifongiques et les antiprotozoaires.

En France, l'ordonnance n° 2022-414 du 23 mars 2022 a adapté la législation française au droit de l'UE dans le domaine des médicaments vétérinaires et aliments médicamenteux. L'article L. 5141-14-1 du Code de la santé publique concerne la collecte des données de ventes et d'utilisation qui a été étendue aux antimicrobiens conformément à la réglementation européenne<sup>9</sup>. Ainsi, des indicateurs pour les antifongiques et les antiprotozoaires sont désormais calculés.

### 1.1.2 Surveillance de l'usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire

L'article 57 du règlement (UE) 2019/6 instaure au niveau européen la collecte de données sur l'utilisation de médicaments antimicrobiens par espèce et par catégorie d'animaux. Les États membres doivent mettre en place des systèmes nationaux de collecte des données adéquats afin de disposer de données de « haute qualité » offrant une couverture complète de l'utilisation par espèce animale<sup>10</sup>. Comme énoncé dans le considérant 50, ces données permettront de déterminer les tendances, d'identifier les éventuels facteurs de risque permettant d'élaborer des mesures visant à limiter le risque de résistance aux antimicrobiens et de surveiller les effets des mesures déjà mises en place. Ainsi, les États membres doivent recueillir les données sur les antimicrobiens et les communiquer à l'EMA qui publiera un rapport annuel.

Le règlement délégué (UE) 2021/578 de la Commission du 29 janvier 2021<sup>11</sup> fixe les médicaments antimicrobiens qui font l'objet de la collecte. Les données d'utilisation concernent à la fois des médicaments vétérinaires antimicrobiens et des médicaments antimicrobiens à usage humain pouvant exceptionnellement être utilisés chez l'animal. Les données recueillies par les États membres et communiquées à l'EMA devront être exactes, complètes et cohérentes. Afin de veiller au respect de ces exigences en matière de qualité des données, les États membres devront définir un plan de gestion de la qualité des données. Le règlement d'exécution (UE) n°2022/209 de la Commission du 16 février 2022 établit le format des données à communiquer à l'EMA<sup>12</sup>.

Pour répondre à ces exigences européennes, la France a décidé de collecter les données d'utilisation auprès des vétérinaires, des pharmacies, et des opérateurs de l'alimentation animale<sup>13</sup> : cette collecte concerne tous les médicaments antimicrobiens et toutes les espèces animales dès 2023. La remontée de données d'utilisation des antimicrobiens est un des objectifs du projet « CalypsoVet ».

<sup>9</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045405020/2022-03-25/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045405020/2022-03-25/)

<sup>10</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02019R0006-20190107>

<sup>11</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R0578&qid=1617967331741&from=FR>

<sup>12</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32022R0209>

<sup>13</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045405020/2022-03-25/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045405020/2022-03-25/)

CalypsoVet est l'application en ligne permettant de gérer les données et les fonctionnalités utiles au vétérinaire pour réaliser certaines tâches et obligations réglementaires liées à son exercice professionnel<sup>14</sup>. Piloté par l'Ordre national des vétérinaires en concertation notamment avec les organisations professionnelles vétérinaires (SNVEL, AVEF, AFVAC, SNGTV)<sup>15</sup> et l'Anses-ANMV, avec le soutien financier du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et du Fonds de transformation de l'action publique, CalypsoVet est accessible aux vétérinaires depuis le 14 mars 2023.

Tous les ayants droit du médicament vétérinaire et les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux sont concernés par l'obligation de remonter des données d'utilisation des antimicrobiens pour toutes les espèces animales. L'Anses-ANMV est en charge de l'analyse des données collectées dans CalypsoVet et de la transmission annuelle des données nationales à l'EMA via la plateforme ASU (*Antimicrobial Sales and Use Platform*)<sup>16</sup>. Le groupe de travail ESUAvet (*European Sales and Use of Antimicrobials for Veterinary Medicine*)<sup>17</sup> fournit des orientations stratégiques et des recommandations à l'EMA pour l'analyse des données sur les antimicrobiens et la préparation du rapport annuel européen.

## 1.2 Eléments de contexte concernant l'utilisation des antimicrobiens

### 1.2.1 Une dynamique contre l'antibiorésistance avec les plans nationaux Ecoantibio

Dans le domaine de la santé animale, la France s'est engagée à préserver l'efficacité des antibiotiques par la mise en place de plans d'action, appelés plans Ecoantibio<sup>18</sup>. Lancé fin 2011, le premier plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire avait fixé un premier objectif global de diminution de 25% en 5 ans de l'exposition des animaux aux antibiotiques (Tableau 1).

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt<sup>19</sup> avait fixé en 2014 un objectif de réduction de l'utilisation pour certains antibiotiques d'importance critique en médecine vétérinaire et humaine, objectif qui a été largement dépassé. Cette loi a aussi instauré plusieurs mesures telles que la fin des remises, rabais et ristournes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ceci a induit un sur-stockage de médicaments contenant des antibiotiques par les acteurs de la distribution et/ou de la délivrance du médicament vétérinaire durant l'année 2014, puis en conséquence une baisse plus marquée des ventes en 2015.

Suite à la réussite du plan Ecoantibio 1, un 2<sup>nd</sup> plan visait à inscrire dans la durée la baisse de l'exposition et fixait un objectif spécifique pour la colistine.

Les plans d'action Ecoantibio et les initiatives prises par les filières ont créé une dynamique qui a permis d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de l'exposition animale aux

<sup>14</sup> <https://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/calypso-la-plateforme-au-service-du-quotidien-des-veterinaires>

<sup>15</sup> SNVEL : Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral ; AVEF : Association Vétérinaire Equine Française ; AFVAC : Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie ; SNGTV : Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

<sup>16</sup> <https://www.ema.europa.eu/en/veterinary-regulatory-overview/antimicrobial-resistance-veterinary-medicine/antimicrobial-sales-use-platform>

<sup>17</sup> <https://www.ema.europa.eu/en/committees/working-parties-other-groups/cvmp/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-working-group-esuavet>

<sup>18</sup> <https://agriculture.gouv.fr/antibioresistance-tout-savoir-sur-le-plan-ecoantibio>

<sup>19</sup> [http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubilee.do;jsessionid=5691BBA0E2987B8FCBB6195E53853F64.tpdjo07v\\_2?type=general&idDocument=JORFDOLE000028196878](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubilee.do;jsessionid=5691BBA0E2987B8FCBB6195E53853F64.tpdjo07v_2?type=general&idDocument=JORFDOLE000028196878)

antibiotiques<sup>20</sup>. Ces efforts de la médecine vétérinaire en France ont contribué à faire diminuer l'antibiorésistance dans le secteur animal<sup>21</sup>.

**Tableau 1 : Résultats obtenus en France pour les différents objectifs de réduction de l'exposition des animaux aux antibiotiques**

Source	Objectif	Année de référence	Résultat
Ecoantibio 1 (2012-2016)	Réduction de 25 % de l'exposition des animaux aux antibiotiques en 5 ans	2011	-37 % en 2016
Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	Réduction de 25 % en 3 ans de l'utilisation des antibiotiques appartenant aux familles des Fluoroquinolones (FQ) et des Céphalosporines de 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> générations (C34G)	2013	-81 % FQ -75 % C34G en 2016
Ecoantibio 2 (2017-2022)	Inscrire dans la durée la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques	2016	-24 % en 2022
Ecoantibio 2 (2017-2022)	Réduction de 50 % en 5 ans de l'exposition à la colistine en filières bovine, porcine et avicole	Moyenne sur les années 2014 et 2015	-67 % en 2020

Publié en novembre 2023, le plan Écoantibio 3<sup>22</sup> (2023-2028) vise à maintenir la dynamique de réduction des deux plans précédents en s'assurant que le niveau d'exposition aux antibiotiques reste en dessous d'un indicateur national d'exposition ALEA de 0,3 (qui correspond à une réduction de l'exposition d'environ 50 % depuis 2011). De plus un objectif de réduction de 15% de l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques a été fixé. Pour pallier les phénomènes de variabilité annuelle de cette exposition, la référence sera la moyenne du triennal 2020-2022 et l'objectif devra être atteint au triennal 2026-2028. Le plan promeut plus largement pour la première fois également l'usage raisonné des autres antimicrobiens et des antiparasitaires.

### 1.2.2 La réglementation européenne visant à encadrer l'usage des antimicrobiens

Entrée en application en janvier 2022, la réglementation européenne en pharmacie vétérinaire prévoit un ensemble de mesures en faveur de la lutte contre l'antibiorésistance<sup>23</sup>. Les règlements européens sur les médicaments vétérinaires n°2019/6 et sur les aliments médicamenteux pour animaux n°2019/4 comprennent des dispositions visant à renforcer l'utilisation prudente des antimicrobiens, et à mieux encadrer et réduire l'usage de certains antimicrobiens (Tableau 2).

<sup>20</sup>URBAN, D., CHEVANCE, A., BOUCHARD, D., CHAUVIN, C., ORAND, J.-P., & MOULIN, G. (2022). Réduction de l'utilisation des antibiotiques en filières animales : Quelles mesures, quels résultats, quelles perspectives ?. *INRAE Productions Animales*, 35(4), 257–274 <https://productions-animaux.org/article/view/7189>

<sup>21</sup>MADEC, J.-Y. (2022). Antibiorésistance chez l'animal en France : quels résultats ? *INRAE Productions Animales*, 35(4), 275–292 <https://productions-animaux.org/article/view/7284#>

<sup>22</sup><https://agriculture.gouv.fr/lutte-contre-lantibioresistance-le-plan-ecoantibio-3-poursuivra-la-dynamique-positive-engagee-et>

<sup>23</sup><https://www.anses.fr/fr/content/les-nouvelles-mesures-europeennes-en-faveur-de-la-lutte-contre-lantibior%C3%A9sistance>

Tableau 2 : Articles de la réglementation européenne visant à encadrer l'usage des antimicrobiens

Règlement (UE)	Catégorie	N°des Articles	Contenu de l'article
2019/6 Médicaments vétérinaires	Restrictions d'usage	37(3 à 5) ; 107(5) ; 118 ; 152(1)	Liste des antimicrobiens réservés à l'Homme
		107(6)	Liste d'antimicrobiens dont l'usage hors AMM est interdit ou soumis à conditions
		107(3 à 4)	Utilisation en prophylaxie limitée pour les antibiotiques à un traitement individuel - Utilisation en métaphylaxie limitée
	Prescription	34(1c) ; 105(1 à 4) ; 105(10)	Ordonnance après évaluation de l'état de santé des animaux - validité 5 jours - quantité prescrite du médicament limitée à la quantité requise pour le traitement
		57(1 à 6)	Collecte des données relatives aux médicaments antimicrobiens utilisés chez l'animal
	Surveillance	16(5) ; 16(8)	Ordonnance après diagnostic vétérinaire valable 5 jours
2019/4 Aliments médicamenteux		16(9)	Prescription limitée à un seul prémélange médicamenteux
Restrictions d'usage	16(7)	La durée du traitement est conforme au résumé des caractéristiques du médicament vétérinaire et n'excède pas deux semaines pour les médicaments antibactériens	
	17(3)	Pas d'utilisation à des fins prophylactiques.	

Ces dernières années, un ensemble de règlements européens ont été publiés afin de mettre en œuvre des mesures prévues dans le règlement n°2019/6.

Le règlement d'exécution (UE) 2022/1255 de la Commission désignent des antimicrobiens ou groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme<sup>24</sup>. Par conséquent, depuis janvier 2023 (six mois après la publication), l'utilisation de ces antimicrobiens chez les animaux n'est plus autorisée en UE. La liste est basée sur les recommandations de l'EMA<sup>25</sup>.

Le règlement délégué (UE) 2023/905 de la Commission est pris en application de l'article 118 du règlement (UE) 2019/6<sup>26</sup>. Les animaux ou les produits d'origine animale issus des pays tiers ne sont autorisés à entrer dans l'UE que si les pays tiers peuvent garantir le respect des interdictions : (1) d'utiliser des médicaments antimicrobiens dans le but de favoriser la croissance ou d'augmenter le rendement et (2) d'utiliser des antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme.

<sup>24</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022R1255&qid=1725364103059>

<sup>25</sup>[https://www.ema.europa.eu/en/documents/regulatory-procedural-guideline/advice-designation-antimicrobials-groups-antimicrobials-reserved-treatment-certain-infections-humans/6-veterinary-medicinal-products\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/regulatory-procedural-guideline/advice-designation-antimicrobials-groups-antimicrobials-reserved-treatment-certain-infections-humans/6-veterinary-medicinal-products_en.pdf)

<sup>26</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32023R0905>

Le règlement d'exécution (UE) 2024/1973 de la Commission répertorie les antimicrobiens dont l'usage est interdit ou restreint dans le cadre de l'utilisation hors AMM<sup>27</sup>. Il prend en compte l'avis scientifique publié en juin 2023 par l'EMA<sup>28</sup>. Ces restrictions d'usage, dans le cadre de la cascade, portent sur treize antimicrobiens ou groupes d'antimicrobiens et entreront en application à partir du 8 août 2026.

L'ensemble des dispositions règlementaires européennes soutiendra l'objectif de réduction des ventes d'antibiotiques dans l'UE qui a été établi dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe<sup>29</sup> (aussi appelé « The European Green Deal »). La Commission européenne a en effet communiqué en mai 2021 un objectif pour les antibiotiques destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture : réduire de 50 % les ventes totales de l'UE d'ici à 2030, en prenant 2018 comme année de référence<sup>30</sup>.

<sup>27</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022R1255&qid=1725364103059>

<sup>28</sup>[https://www.ema.europa.eu/system/files/documents/regulatory-procedural-guideline/vet\\_reg\\_cascade\\_list\\_report\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/system/files/documents/regulatory-procedural-guideline/vet_reg_cascade_list_report_en.pdf)

<sup>29</sup>[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L\\_202401973](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401973)

<sup>30</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0400&qid=1623311742827#footnote20>

## 2 Résultats partie I - Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens

### 2.1 Antibiotiques

#### 2.1.1 Tonnages et indicateurs d'exposition globaux

##### ■ Tonnages d'antibiotiques vendus

Toutes espèces animales confondues, le volume total des ventes s'élève à 276 tonnes d'antibiotiques en 2024. Cinq familles d'antibiotiques (Tétracyclines, Pénicillines, Sulfamides, Aminoglycosides et Macrolides) représentent 88 % du tonnage (Tableau 3). Les antibiotiques d'importance critique (Céphalosporines de dernières générations et Fluoroquinolones) représentent 0,3 % du tonnage.

Tableau 3 : Répartition du tonnage d'antibiotiques en 2024 par forme pharmaceutique

	PREMELANGES MEDICAMENTEUX	FORMES ORALES HORS PREMELANGES	INJECTABLES	INTRAMAMMAIRES ET INTRAUTERINS	MEDICAMENTS TOPIQUES	TOTAL	PART DE LA FAMILLE (%)
AMINOGLYCOSIDES		16,61	24,30	1,16	0,21	42,29	15,33%
AUTRES ANTIBIOTIQUES		1,57		0,05	0,02	1,64	0,60%
CEPHALOSPORINES 1&2G		3,31	0,12	1,37		4,80	1,74%
CEPHALOSPORINES 3&4G			0,09	0,001		0,09	0,03%
FLUOROQUINOLONES		0,46	0,28		0,001	0,74	0,27%
LINCOSAMIDES		2,98	0,65	0,01		3,64	1,32%
MACROLIDES		14,32	5,89			20,22	7,33%
PENICILLINES	0,10	37,22	24,97	1,93		64,22	23,28%
PHENICOLES		0,24	4,59		0,12	4,94	1,79%
PLEUROMUTILINES		1,85	0,01			1,86	0,67%
POLYPEPTIDES		7,04	0,36	0,10	0,005	7,51	2,72%
QUINOLONES		1,32				1,32	0,48%
SULFAMIDES	0,03	31,29	6,23		0,44	37,99	13,78%
TETRACYCLINES	2,91	62,00	9,39	0,69	2,39	77,39	28,06%
TRIMETHOPRIME	0,01	6,02	1,11			7,14	2,59%
TOTAL	3,04	186,26	77,99	5,32	3,19	275,79	100,00%
PART DE LA FORME (%)	1,10%	67,53%	28,28%	1,93%	1,16%	100,00%	

Depuis le début du suivi en 1999, le tonnage d'antibiotiques a diminué de 79 %. Les tonnages présentés dans la Figure 1 n'incluent pas les médicaments topiques. Une baisse de 70 % est observée par rapport à 2011, dont une diminution de 99 % du tonnage des prémélanges médicamenteux. Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2019/4, une forte baisse de

l'utilisation des prémélanges antibiotiques avait été observée en 2022. En effet, depuis le 28 janvier 2022, l'utilisation en prophylaxie d'aliments médicamenteux contenant un antimicrobien est interdite, et les utilisations en métaphylaxie sont davantage encadrées.

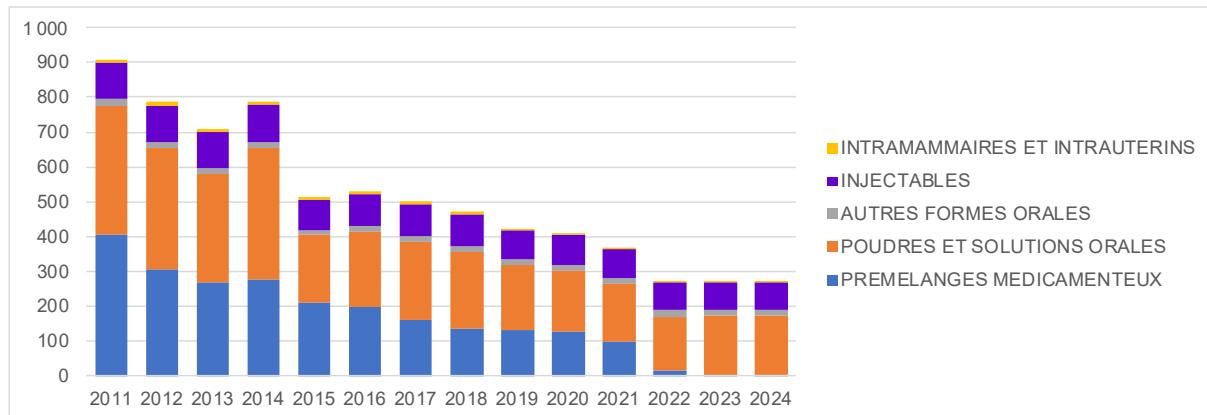


Figure 1 : Évolution du tonnage d'antibiotiques par forme pharmaceutique depuis 2011

Le tonnage d'antibiotiques en 2024 reste stable depuis 2022 (médicaments topiques exclus) : 273 tonnes.

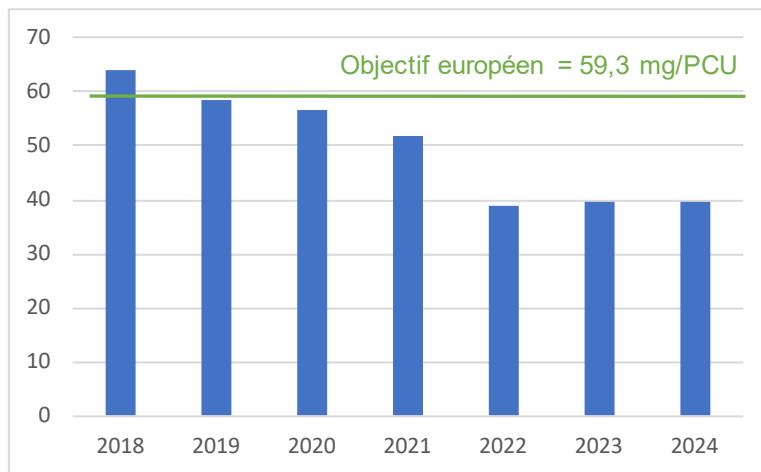
En un an, une baisse de 3 tonnes a été enregistrée pour les Sulfamides, alors que la quantité d'Aminoglycosides a augmenté de 3 tonnes.

#### ■ Objectif Green Deal - tendance pour la France

L'Union européenne s'est fixé un objectif collectif de réduction de 50 % des ventes globales d'antibiotiques destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture d'ici 2030, par rapport au niveau observé en 2018.

Il est intéressant de regarder l'évolution des ventes d'antibiotiques en France au regard de cet objectif de réduction des ventes. L'indicateur présenté dans la Figure 2 correspond au rapport entre la quantité d'antibiotiques vendue et la biomasse animale (en mg/PCU) ; cet indicateur étant calculé annuellement dans le rapport européen publié par l'EMA<sup>31</sup>.

<sup>31</sup>[https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-annual-surveillance-report-2023\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-annual-surveillance-report-2023_en.pdf)



**Figure 2 : Evolution des ventes d'antibiotiques en France pour les traitements destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture (en mg/PCU)**

Selon les autorités européennes, l'objectif du Green Deal est de passer sous le seuil de 59,3 mg/PCU d'ici 2030. Grâce aux baisses successives du tonnage d'antibiotiques vendus, la France a atteint ce seuil dès 2019.

### L'indicateur d'exposition ALEA

Le tonnage d'antibiotiques vendus est un indicateur qui permet de suivre l'évolution des ventes au cours du temps. Pour autant cet indicateur ne représente pas bien l'usage des antibiotiques pour traiter les animaux. En effet, le tonnage ne prend pas en considération la biomasse animale en France qui évolue chaque année, ainsi que l'activité thérapeutique des antibiotiques (car les antibiotiques les plus récents sont généralement plus actifs et nécessitent l'administration d'une quantité plus faible de substance active). Une baisse de tonnage pourrait donc hypothétiquement être le fait d'un report des usages vers des molécules plus récentes, et qui peuvent être d'importance critique pour la médecine humaine et vétérinaire, ou d'une diminution de la biomasse animale.

Pour suivre l'évolution au cours du temps de l'exposition des animaux aux médicaments antibiotiques administrés par voies orale et parentérale, un indicateur dit ALEA a été établi. Pour cela, le poids vif traité est estimé en prenant en compte la posologie et la durée d'administration de chaque médicament ; puis il est divisé par la biomasse animale potentiellement utilisatrice d'antibiotiques sur l'année pour obtenir l'ALEA. Cet indicateur d'exposition est particulièrement intéressant pour mesurer les effets des actions mises en place au plan national.

#### ■ Evolution de l'exposition aux antibiotiques par forme pharmaceutique

Toutes voies d'administration et espèces animales confondues, le niveau d'exposition animale en France est proche de celui de 2023 (-0,9 %) et reste inférieur à celui de 2021.

L'exposition globale en 2024 a diminué de 48,7 % par rapport à 2011, année de référence du premier plan Ecoantibio (Figure 3).

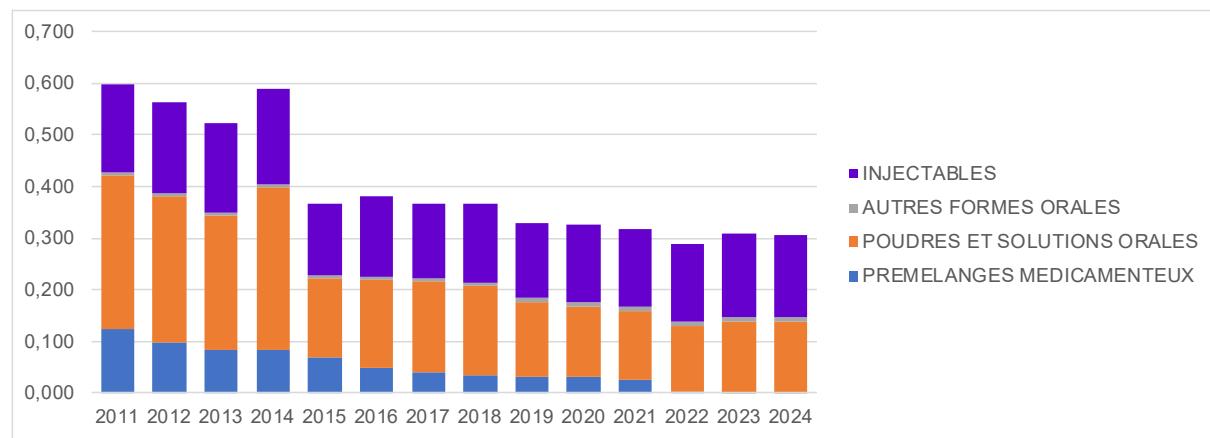


Figure 3 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011

L'exposition aux antibiotiques via les prémélanges médicamenteux a diminué de 99,5 % depuis 2011, et ne représente plus que 0,2 % de l'exposition globale.

Entre 2023 et 2022, l'exposition a diminué de 8,4 % pour les autres formes orales (comprimés, pâtes, bolus...) et est stable pour les autres formes pharmaceutiques.

Par rapport à 2011, la baisse de l'exposition par la voie orale est de 65,8 % et de 5,6 % par la voie parentérale. Depuis 2022, l'exposition des animaux aux antibiotiques par la voie orale est moins importante que l'exposition via les injectables. Les formes orales représentaient 72 % de l'exposition en 2011 versus 48 % en 2024.

#### ■ Évolution de l'exposition par famille d'antibiotiques

La Figure 4 représente l'exposition animale par famille depuis 2011 : des baisses importantes ont été observées pour les Polypeptides (-80,7 %), Tétracyclines (-47,7 %), Sulfamides (-54,2 %), Céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations (-95,2 %), Macrolides (-30,6 %) et Fluoroquinolones (-87,0 %). Par rapport à 2011, l'exposition a augmenté de 3,7 % pour les Aminoglycosides et de 23,3 % pour les Phénicolés.

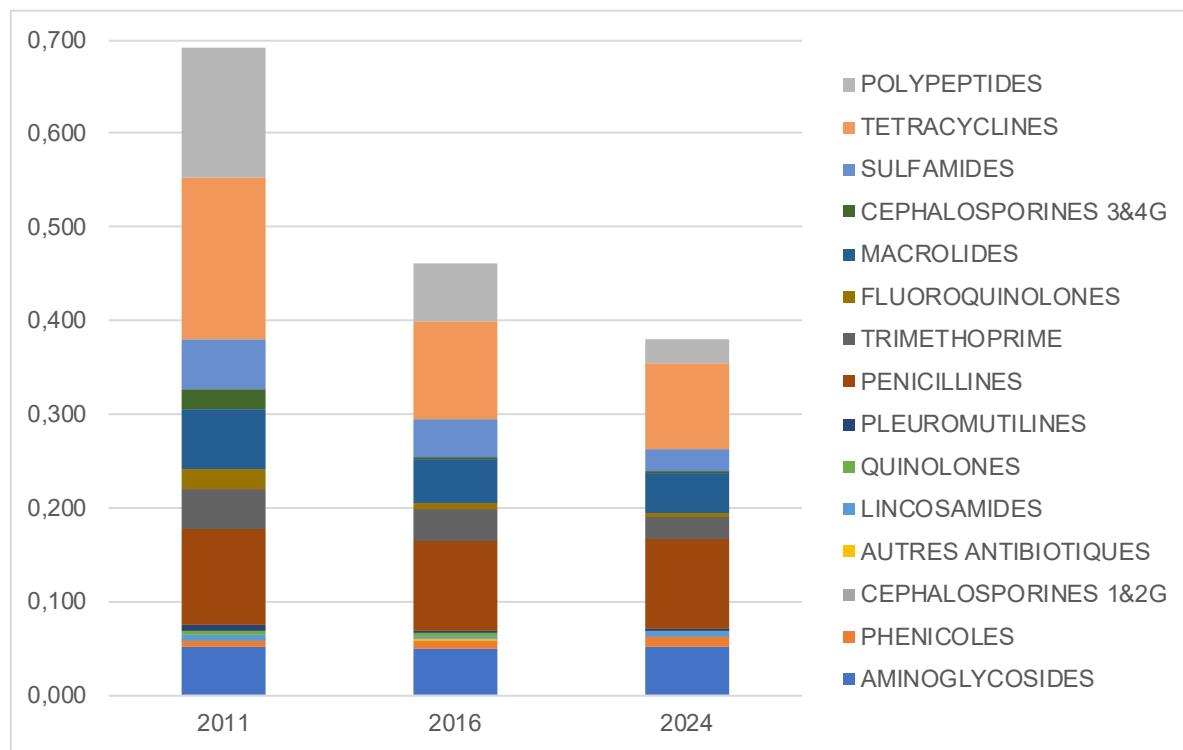


Figure 4 : Evolution des indicateurs ALEA par famille d'antibiotiques entre 2011 et 2024

Entre 2023 et 2024, des augmentations ont été enregistrées principalement pour les Macrolides (+5,7 %), les Aminoglycosides (+2,8 %) et les Lincosamides (+22,8 %) (Figure 5). En un an, l'exposition a principalement baissé pour les Polypeptides (-9,0 %), les Sulfamides (-7,0 %) et les Phénicolés (-13,9 %).

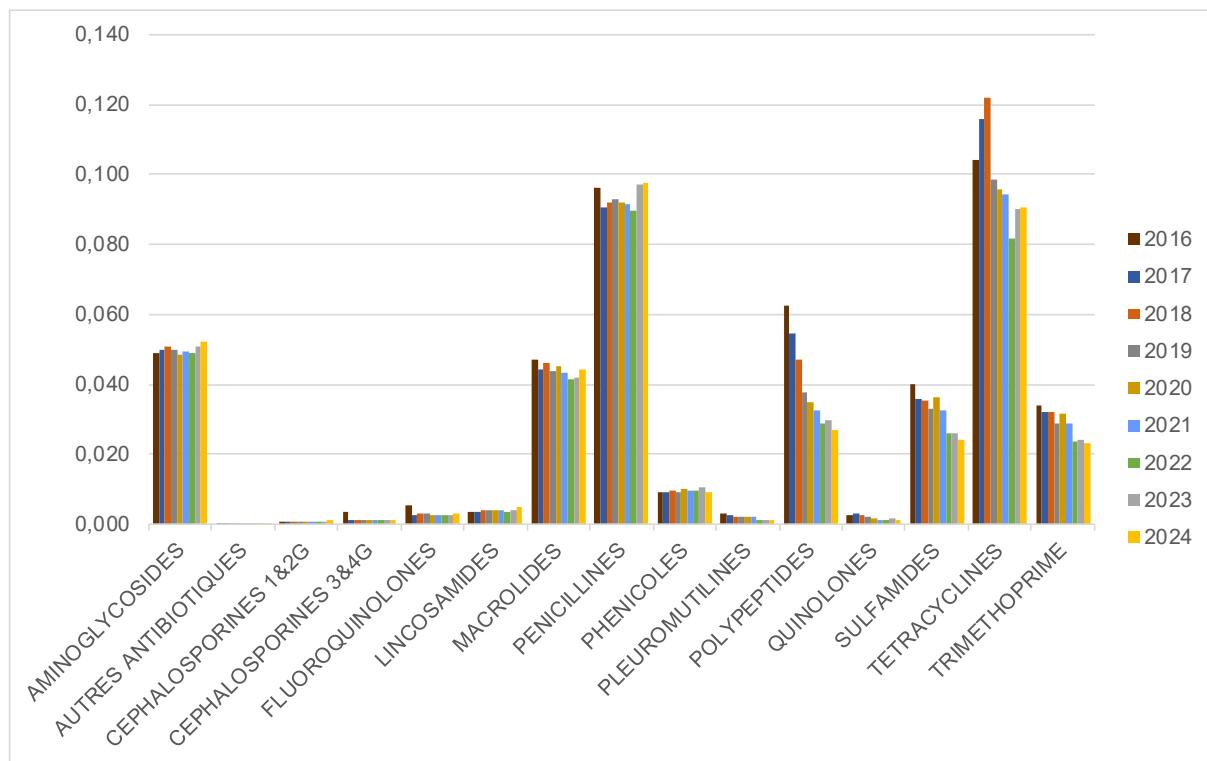


Figure 5 : Évolution de l'exposition animale en France par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA)

#### ■ Profil d'exposition aux antibiotiques selon la catégorisation européenne

Le groupe AMEG de l'EMA (*Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group*) a produit une catégorisation des antibiotiques en fonction des conséquences pour la santé publique de l'antibiorésistance liée à leur usage chez l'animal et de la nécessité de leur utilisation en médecine vétérinaire. Cette catégorisation européenne publiée en 2019 doit être considérée comme un outil d'aide à la décision pour les vétérinaires pour le choix de l'antibiotique à utiliser<sup>32</sup>. Cette catégorisation ne remplace pas néanmoins les recommandations de traitement qui prennent en compte d'autres facteurs.

Les antibiotiques de la catégorie B « Restreindre » sont d'importance critique en médecine humaine ; leur usage chez l'animal doit être restreint afin de limiter les risques pour la santé publique. Il s'agit de toutes les Céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations, des Fluoroquinolones et autres Quinolones, ainsi que des Polymyxines (dont la colistine).

Concernant les antibiotiques de la catégorie C « Attention », il s'agit des Aminoglycosides (à l'exception de la spectinomycine), des Aminopénicillines en combinaison avec un inhibiteur de bêta-lactamase, des Céphalosporines de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations, des Phénicolés, des Lincosamides, des Pleuromutilines, des Macrolides et de la rifaximine. Il existe généralement des alternatives à ces antibiotiques en médecine humaine. En revanche, pour certaines indications thérapeutiques vétérinaires, il n'existe pas d'alternative d'antibiotiques de la catégorie D utilisable, rendant ainsi l'usage de ces antibiotiques de catégorie C nécessaire.

Les antibiotiques de la catégorie D « Prudence » sont ceux qui doivent être utilisés en traitement initial chaque fois que cela est possible. Ces antibiotiques demeurent néanmoins à utiliser avec prudence, seulement lorsque cela est nécessaire au plan thérapeutique.

<sup>32</sup>[https://www.ema.europa.eu/documents/report/infographic-categorisation-antibiotics-use-animals-prudent-responsible-use\\_fr.pdf](https://www.ema.europa.eu/documents/report/infographic-categorisation-antibiotics-use-animals-prudent-responsible-use_fr.pdf)

En 2024 en France, plus de la moitié de l'exposition des animaux aux antibiotiques par les voies orale et parentérale correspond aux antibiotiques de la catégorie D (Figure 6).

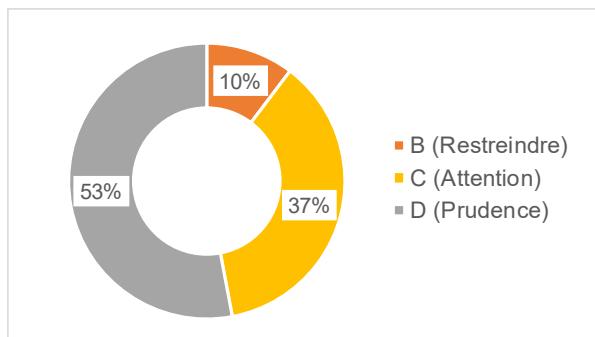


Figure 6 : Profil d'exposition des animaux aux antibiotiques en 2024 en France selon les catégories de l'AMEG (*Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group*)

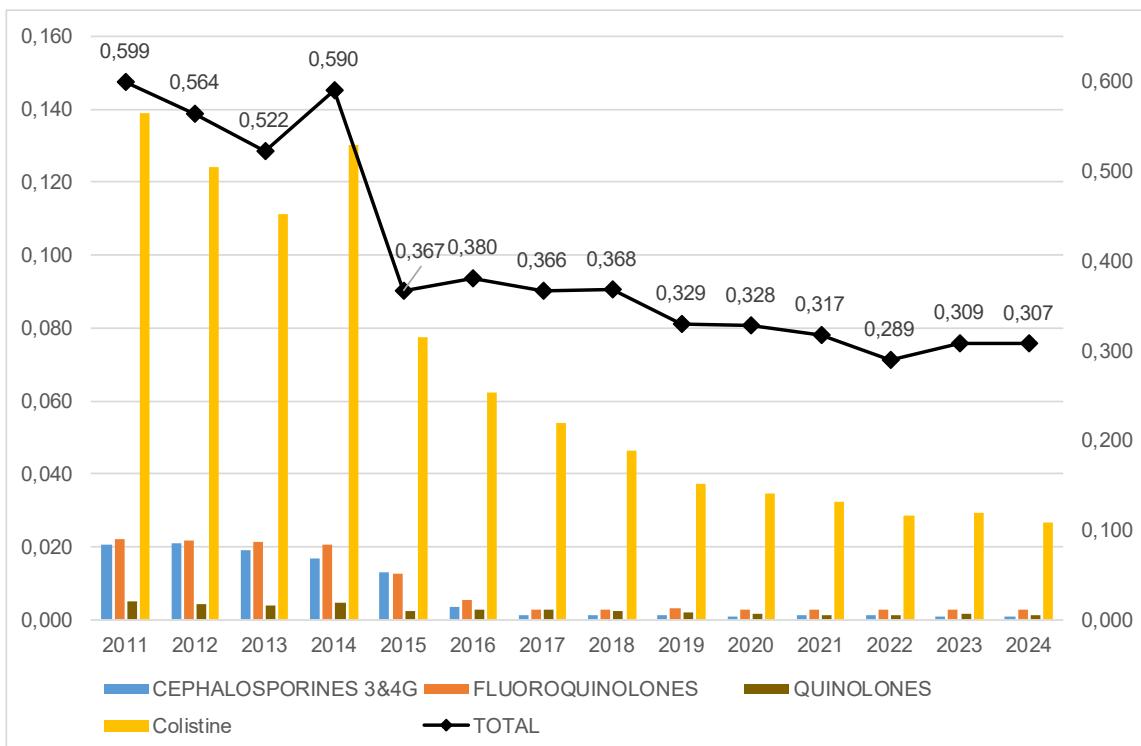
- **Fluoroquinolones et Céphalosporines de dernières générations**

Les Fluoroquinolones et les Céphalosporines de dernières générations sont des antibiotiques considérés comme particulièrement importants en médecine humaine car ils constituent l'alternative ou une des seules alternatives pour le traitement de certaines maladies infectieuses chez l'homme. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 avait fixé un objectif de réduction qui a été largement atteint (cf. Tableau 1). Un décret publié le 16 mars 2016 encadre la prescription et la délivrance des médicaments utilisés en médecine vétérinaire contenant une ou plusieurs substances antibiotiques d'importance critique. Après une forte baisse jusqu'en 2017, l'exposition aux Fluoroquinolones et aux Céphalosporines de dernières générations est stable sur ces dernières années. L'exposition cumulée à ces 2 familles représente 1,2 % de l'exposition des animaux en 2024.

- **Colistine**

La publication en novembre 2015 d'un article scientifique décrivant le premier mécanisme de résistance transférable à la colistine avait conduit à la mise en place d'une surveillance renforcée pour cet antibiotique. Le plan Ecoantibio 2 avait fixé l'objectif d'une réduction de 50 % en 5 ans de l'exposition à la colistine en filières bovine, porcine et avicole. Cet objectif a été atteint (cf. Tableau 1). Après une diminution progressive entre 2016 et 2022 puis une hausse en 2023, l'exposition à la colistine retrouve en 2024 un niveau proche de celui de 2022 (- 9,0 % en un an). En 2024, aucun prémélange contenant de la colistine n'a été vendu. Par rapport à 2023, l'exposition à la colistine a diminué de 9,8 % pour les poudres et solutions orales.

**Evolution depuis 2011 de l'exposition aux antibiotiques de la catégorie B « Restreindre » selon la catégorisation européenne AMEG**



**Figure 7 : Evolution de l'exposition aux Céphalosporines de dernières générations, aux Fluoroquinolones, aux Quinolones, à la colistine et à l'ensemble des antibiotiques depuis 2011 (ALEA)**

Entre 2011 et 2024, l'exposition globale des animaux a diminué de 48,7 %. Sur cette période, de fortes baisses d'exposition ont été observées pour les Céphalosporines de dernières générations (-95,2 %), les Fluoroquinolones (-87,0 %) et la colistine (-80,9 %).

## 2.1.2 Tonnages et indicateurs d'exposition par espèce animale

Cette partie synthétise les évolutions de l'exposition pour les principales espèces animales.

L'évolution sur les données de ventes pour les chevaux, ovins-caprins et poissons ne sont pas détaillées dans cette partie, notamment du fait d'incertitudes sur les estimations de la répartition des ventes pour ces espèces.

### 2.1.2.1 Indicateurs par espèce en 2024

#### ■ **Tonnage d'antibiotiques**

En rapportant le tonnage vendu à la biomasse animale potentiellement utilisatrice d'antibiotiques, on estime qu'en 2024 il a été vendu l'équivalent de 19 mg d'antibiotiques par kilogramme de poids vif, avec des disparités selon les espèces. Les tonnages présentés dans le Tableau 4 ne prennent pas en compte les médicaments topiques.

**Tableau 4 : Tonnage par espèce en 2024 et quantités d'antibiotiques par kilogramme de poids vif**

	Bovins	Porcs	Volailles	Lapins	Chats & Chiens	Ovins & Caprins	Chevaux	Poissons	Autres	Total
<b>Tonnage vendu</b>	111,9	56,1	53,5	11,1	17,2	9,7	11,6	0,8	0,7	272,6
<b>% du tonnage total</b>	41,1%	20,6%	19,6%	4,1%	6,3%	3,6%	4,3%	0,3%	0,2%	100,0%
<b>Ventes en mg/kg</b>	13,83	21,46	26,60	232,77	80,15	17,02	24,14	21,58	19,39	19,33

#### ■ **Indicateurs d'exposition aux antibiotiques**

D'après les ALEA estimés en 2024 (Tableau 5), les lapins, les chats et les chiens sont les espèces les plus exposées aux antibiotiques par les voies orale et parentérale.

**Tableau 5 : Poids vif traité et indicateur d'exposition ALEA par espèce en 2024**

	Bovins	Porcs	Volailles	Lapins	Chats & Chiens	Ovins & Caprins	Chevaux	Poissons	Autres	Total
<b>Poids vif traité (tonnes)</b>	2 246 126	1 017 896	584 787	73 706	121 260	154 456	125 231	5 241	6 151	4 334 854
<b>Part du poids vif traité</b>	51,82%	23,48%	13,49%	1,70%	2,80%	3,56%	2,89%	0,12%	0,14%	100,00%
<b>Biomasse (tonnes)</b>	8 091 502	2 614 969	2 010 213	47 597	214 017	572 284	481 132	37 684	35 083	14 104 482
<b>Part de la biomasse</b>	57,37%	18,54%	14,25%	0,34%	1,52%	4,06%	3,41%	0,27%	0,25%	100,00%
<b>ALEA</b>	0,278	0,389	0,291	1,549	0,567	0,270	0,260	0,139	0,175	0,307

Les profils d'exposition (ALEA) selon les catégories de l'AMEG sont variables d'une espèce animale à l'autre (Tableau 6). Ces profils sont à interpréter avec prudence car ils dépendent notamment de la disponibilité des médicaments sur le marché, et ils ne prennent pas en compte les niveaux d'exposition qui varient selon les espèces animales.

**Tableau 6 : Profil d'exposition aux antibiotiques par espèce en 2024 en France selon les catégories de l'AMEG (Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group)**

	Bovins	Porcs	Volailles	Lapins	Chats & Chiens	Ovins & Caprins	Chevaux	Total
<b>B (Restreindre)</b>	6,5%	11,8%	26,4%	13,8%	4,2%	5,4%	0,3%	10,3%
<b>C (Attention)</b>	48,5%	30,8%	5,6%	23,9%	73,3%	28,5%	1,2%	36,7%
<b>D (Prudence)</b>	44,9%	57,4%	68,0%	62,2%	22,4%	66,1%	98,5%	53,0%

### 2.1.2.2 Bovins

La répartition du tonnage d'antibiotiques vendus en 2024 pour les bovins est la suivante : 54 % pour les injectables, 39 % pour les poudres et solutions orales, 5 % pour les intramammaires et intra-utérins et 2 % pour les médicaments topiques.

#### ■ Traitements oraux et parentéraux

L'indicateur d'exposition ALEA a diminué de 15,5 % depuis 2011 pour les bovins, avec une diminution de 10,8 % pour les traitements parentéraux et de 27,9 % pour les traitements oraux (Figure 8). Le niveau d'exposition en 2024 a augmenté de 3,1 % en un an : +1,2 % pour les injectables et +9,7 % pour les traitements oraux.

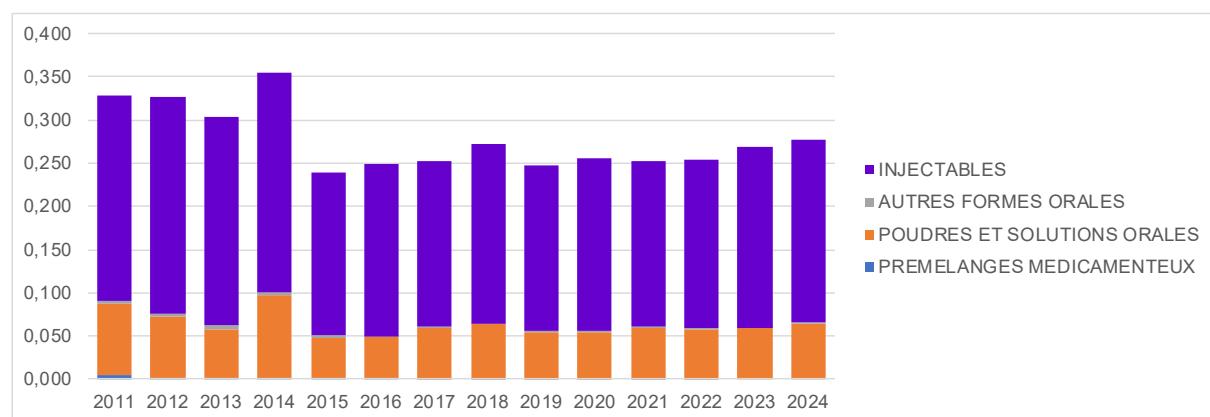


Figure 8 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les bovins

Les plus fortes diminutions d'exposition par rapport à 2011 ont été observées pour les Céphalosporines de dernières générations (-95,9 %), Fluoroquinolones (-87,2 %) et Macrolides (-13,3 %) (Figure 9).

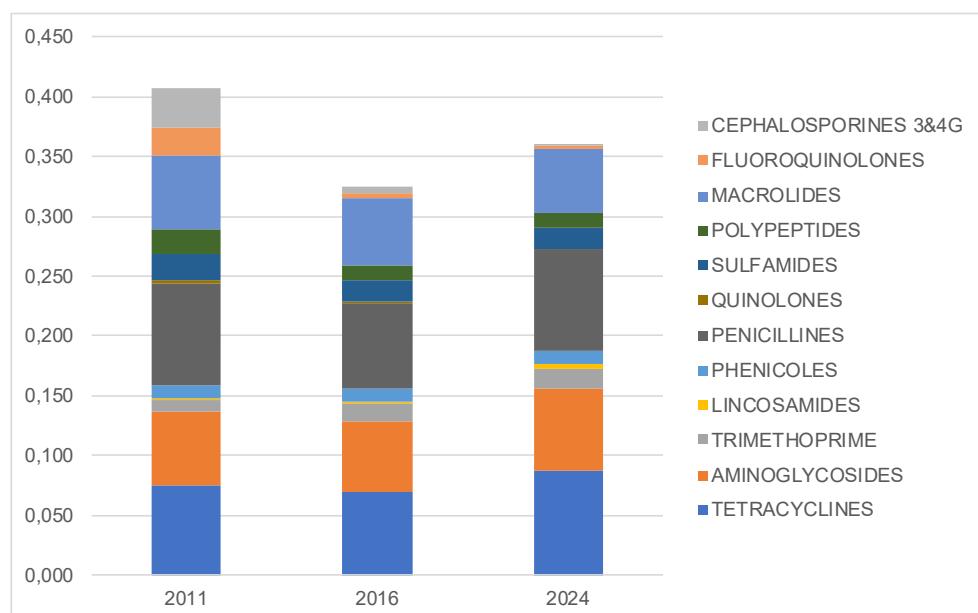


Figure 9 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011, 2016 et 2024 pour les bovins

Depuis 2016, une augmentation de l'exposition des bovins est observée pour les familles d'antibiotiques les plus utilisées : les Tétracyclines (+24,9 %), les Pénicillines (+20,5%) et les Aminoglycosides (+17,4 %) (Figure 10). Entre 2023 et 2024, l'exposition aux antibiotiques a augmenté pour les Tétracyclines (+4,4 %), principalement due à une augmentation des ventes de poudres et solutions orales. Des augmentations sont aussi observées pour les Macrolides (+7,0 %), les Pénicillines (+4,4 %) et les Aminoglycosides (+4,1 %) ; ces tendances sont principalement liées à des volumes de vente plus importants pour des injectables. Le niveau d'exposition à la colistine est proche de celui estimé pour l'année 2017 (+0,6 % en un an).

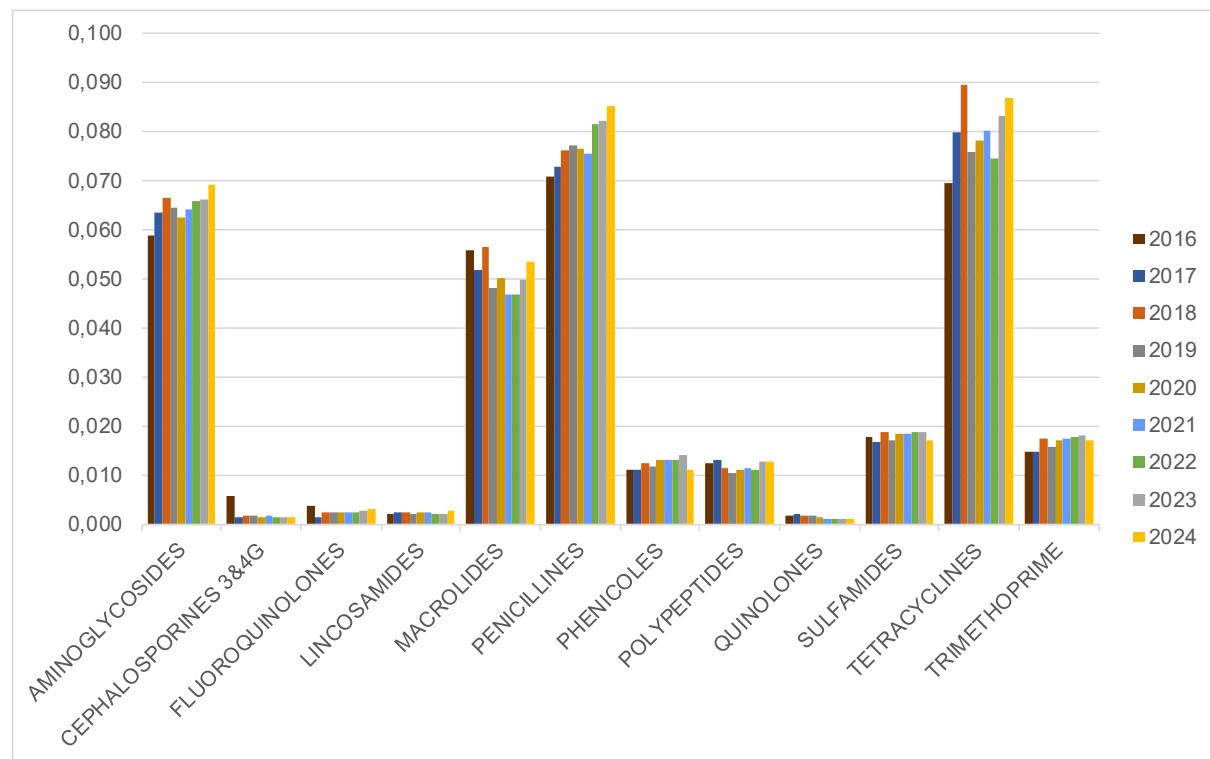


Figure 10 : Évolution de l'exposition des bovins par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA)

## ■ Traitements intramammaires

Pour chaque médicament intramammaire, le nombre de traitements en période de lactation est calculé en rapportant le nombre d'applicateurs vendus par le nombre d'applicateurs nécessaires pour traiter un quartier, tel que décrit dans le RCP du médicament. Le nombre de traitements au tarissement est calculé en divisant le nombre d'applicateurs vendus par 4 (traitement de tous les quartiers par animal). Il est intéressant de suivre l'évolution du nombre de traitements intramammaires par vache laitière (Figure 11).

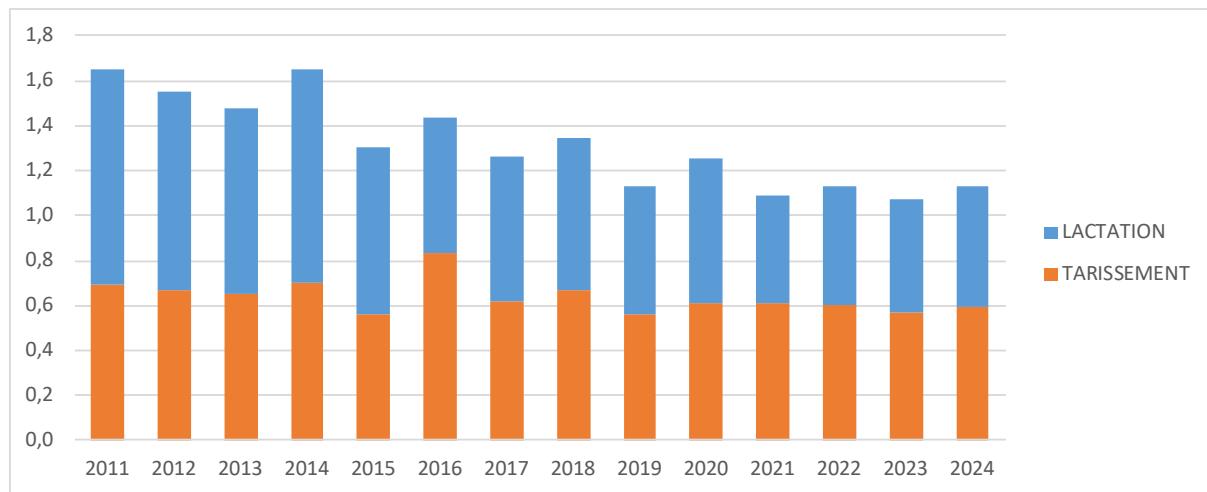


Figure 11 : Évolution du nombre de traitements intramammaires par vache laitière depuis 2011

Le nombre de traitements intramammaires est estimé en 2024 à 1,13 traitement par vache laitière. Cet indicateur a diminué de 31,5 % par rapport à 2011. Une augmentation de 5,6 % est observée sur la dernière année, mais cet indicateur est relativement fluctuant d'une année sur l'autre.

En 2024, le nombre de traitements intramammaires est estimé à 54 traitements pour 100 vaches laitières en période de lactation et à 59 traitements pour 100 vaches au tarissement. Entre 2011 et 2024, le nombre de traitements intramammaires par vache laitière a baissé de 14,6 % pour les traitements administrés au tarissement et de 43,8 % pour les traitements en période de lactation.

Les Aminoglycosides, Polypeptides et Tétracyclines sont les familles les plus utilisées en période de lactation, et dans une moindre mesure les Céphalosporines de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> générations et les Pénicillines. Les familles les plus utilisées au tarissement sont les Céphalosporines de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> générations et les Pénicillines.

Le nombre de traitements intramammaires à base de Céphalosporines de dernières générations par vache laitière a baissé de 99,3 % entre 2011 et 2024. Selon les données déclarées, 1 vache laitière sur 1000 aurait reçu un traitement intramammaire à base de Céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations en 2024.

### 2.1.2.3 Porcs

La répartition du tonnage d'antibiotiques vendus en 2024 pour les porcs est la suivante : 83,4 % pour les poudres et solutions orales, 16,1 % pour les injectables, 0,43 % pour les prémélanges médicamenteux et 0,07 % pour les médicaments topiques.

#### ■ Traitements oraux et parentéraux

L'indicateur d'exposition ALEA a diminué de 64,7 % depuis 2011 pour les porcs, avec une diminution de 73,8 % pour les traitements oraux (Figure 12). L'exposition par voie parentérale a augmenté de 3,6 % depuis 2011. Le niveau d'exposition des porcs est proche de celui estimé pour 2023 (-0,7 %). L'exposition par voie orale a diminué de 2,9 % en un an, mais l'exposition par voie parentérale a augmenté de 3,6 %.

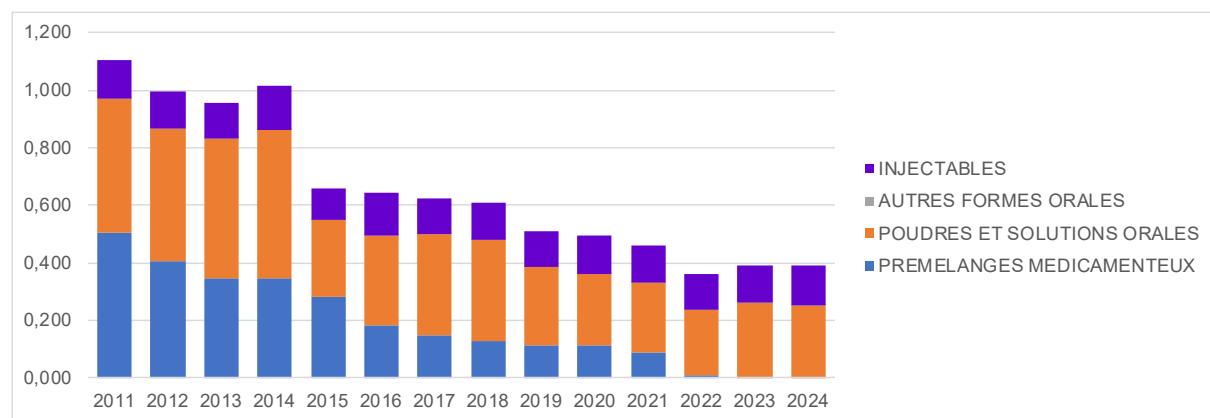


Figure 12 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les porcs

Par rapport à 2011, de fortes diminutions d'exposition ont été observées pour les Polypeptides (-88,0 %), Tétracyclines (-61,5 %), Sulfamides et Triméthoprime (-83,8 %) et Macrolides (- 56,9 %) (Figure 13).

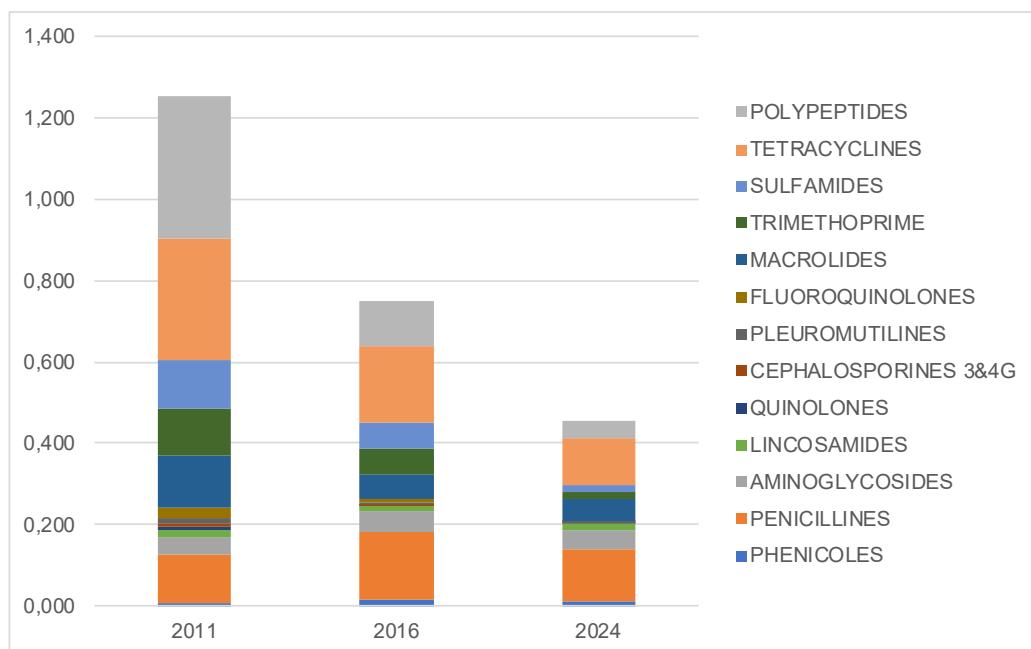


Figure 13 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les porcs

Entre 2016 et 2021, l'exposition des porcs a diminué de manière progressive pour la majorité des familles d'antibiotiques (Figure 14), puis des baisses importantes ont été enregistrées en 2022 pour les Tétracyclines, les Pénicillines, les Sulfamides et Triméthoprime. Ces baisses en un an étaient surtout dues à une forte diminution de l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques, suite à l'entrée en vigueur du règlement 2019/4.

En 2023, des augmentations de l'exposition étaient surtout observées pour les Pénicillines et les Tétracyclines. En 2024, les niveaux d'exposition à ces deux familles sont proches de ceux estimés en 2023. Sur la dernière année, des augmentations sont observées pour les Macrolides (+5,5 %), les Lincosamides (+19,1 %) et les Phénicolés (+23,9 %).

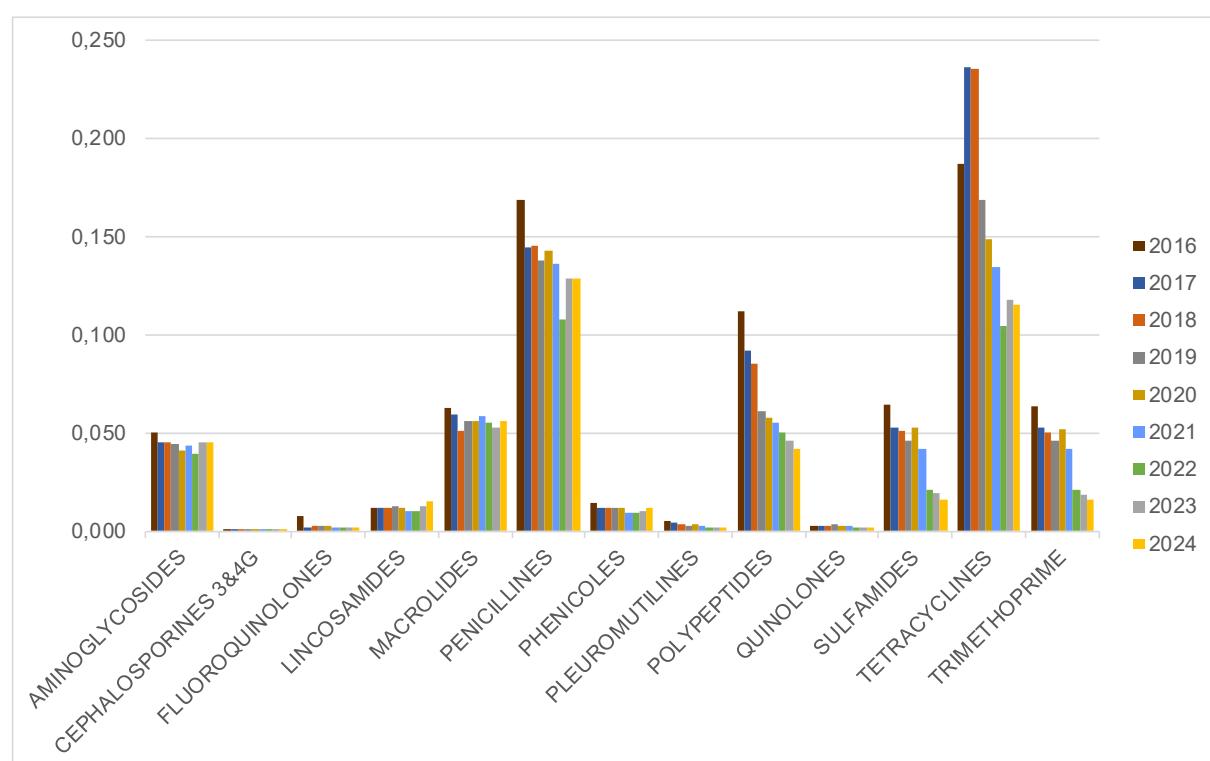


Figure 14 : Évolution de l'exposition des porcs par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA)

### 2.1.2.4 Volailles

La répartition du tonnage d'antibiotiques vendus en 2024 pour les volailles est la suivante : 96,24 % pour les poudres et solutions orales, 3,75 % pour les prémélanges médicamenteux, 0,01 % pour les injectables.

#### ■ Traitements oraux et parentéraux

L'indicateur d'exposition ALEA a diminué de 71,1 % depuis 2011 pour les volailles (Figure 15). Le niveau d'exposition des volailles a baissé de 11,7 % en un an.

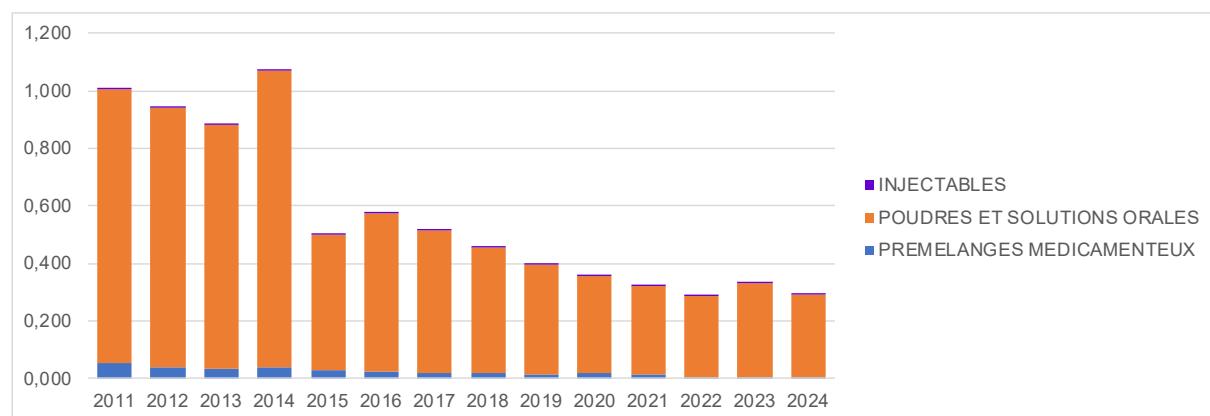


Figure 15 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 1999 pour les volailles

Par rapport à 2011, de fortes diminutions d'exposition ont été observées pour les Polypeptides (-81,4 %) et Tétracyclines (-76,5 %) (Figure 16).

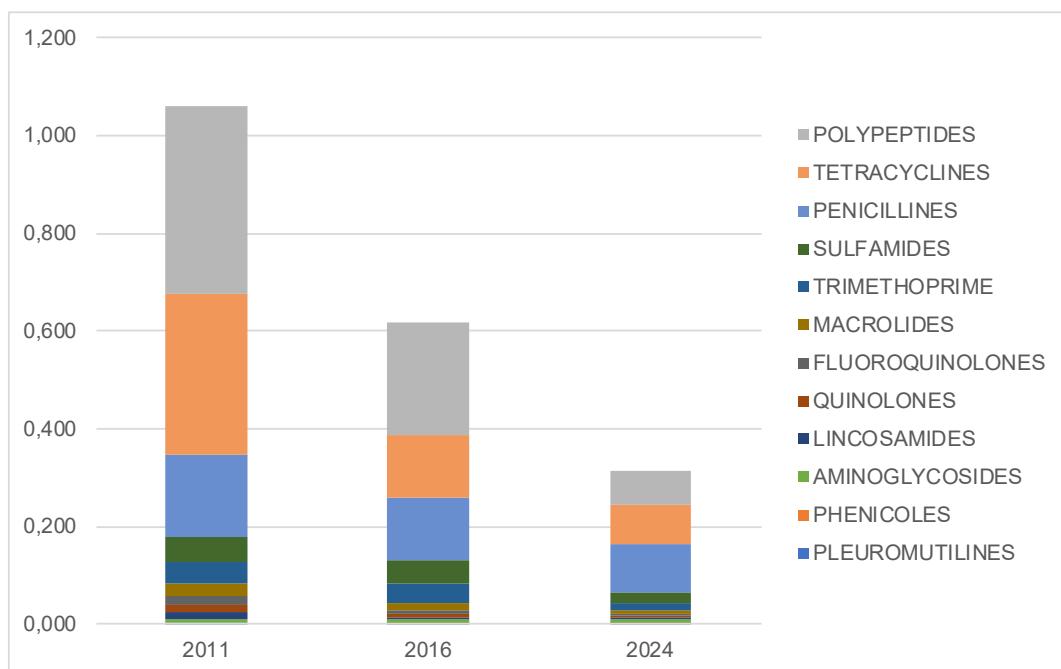


Figure 16 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les volailles

Entre 2016 et 2022, l'exposition des volailles a diminué de manière progressive pour la majorité des familles d'antibiotiques (Figure 17). Des baisses importantes avaient été enregistrées en 2022 pour les Tétracyclines et les Polypeptides. Environ un tiers de la baisse de l'exposition des Tétracyclines était liée à la diminution de l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques, suite à l'entrée en vigueur du règlement 2019/4.

En 2023, des augmentations de l'exposition étaient surtout observées pour les Pénicillines et les Tétracyclines. En 2024, le niveau d'exposition aux Tétracyclines est proche de celui estimé en 2023, alors que l'exposition aux Pénicillines a diminué de 8,5 % en un an. Une baisse importante de l'exposition à la colistine est observée (-21,7 % en un an).

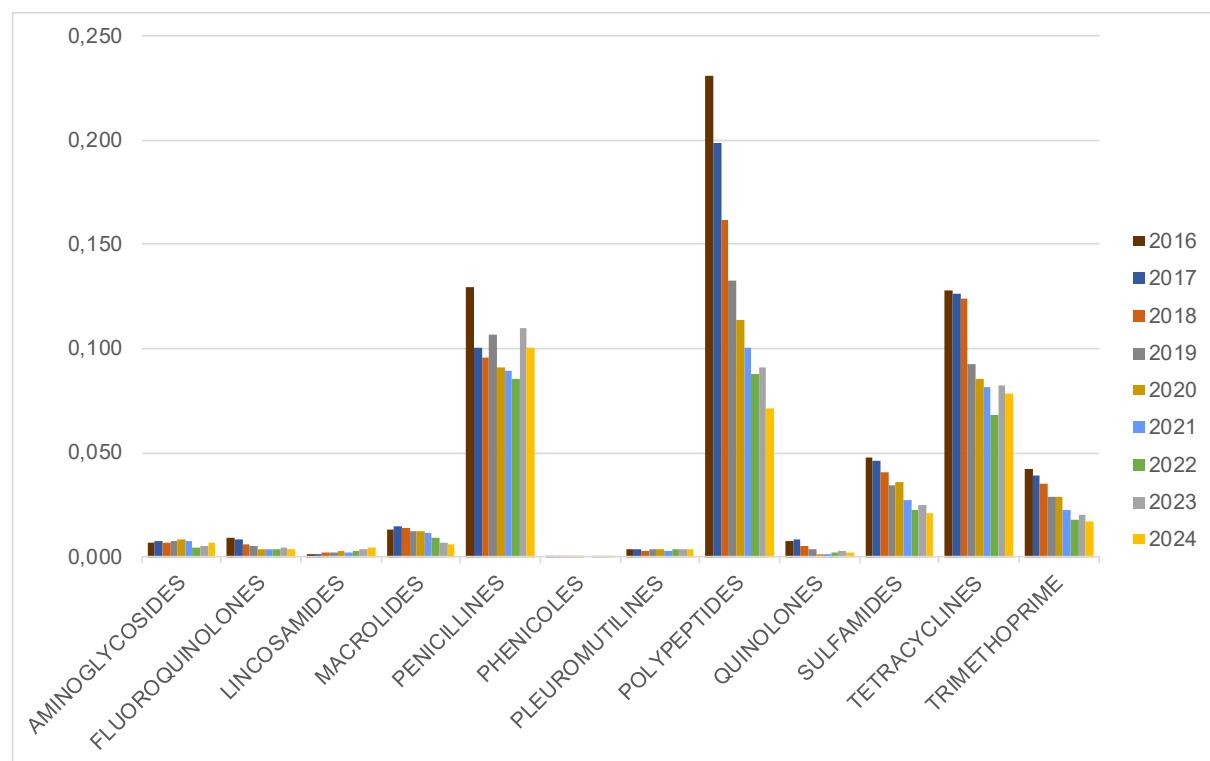


Figure 17 : Évolution de l'exposition des volailles par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA)

### 2.1.2.5 Lapins

La répartition du tonnage d'antibiotiques vendus en 2024 pour les lapins est la suivante : 94,04 % pour les poudres et solutions orales, 5,41 % pour les prémélanges médicamenteux, 0,35 % pour les injectables et 0,20 % pour les médicaments topiques.

#### ■ Traitements oraux et parentéraux

Le niveau d'exposition des lapins aux antibiotiques a diminué de 51,2 % depuis 2011 (Figure 18). Après la forte baisse observée entre 2021 et 2022 (-34,8 %), le niveau d'exposition des lapins a augmenté aux cours des deux dernières années : +6,7 % entre 2023 et 2024. Cette augmentation est principalement due à une augmentation de l'exposition via les poudres et solutions orales (+7,8 %).

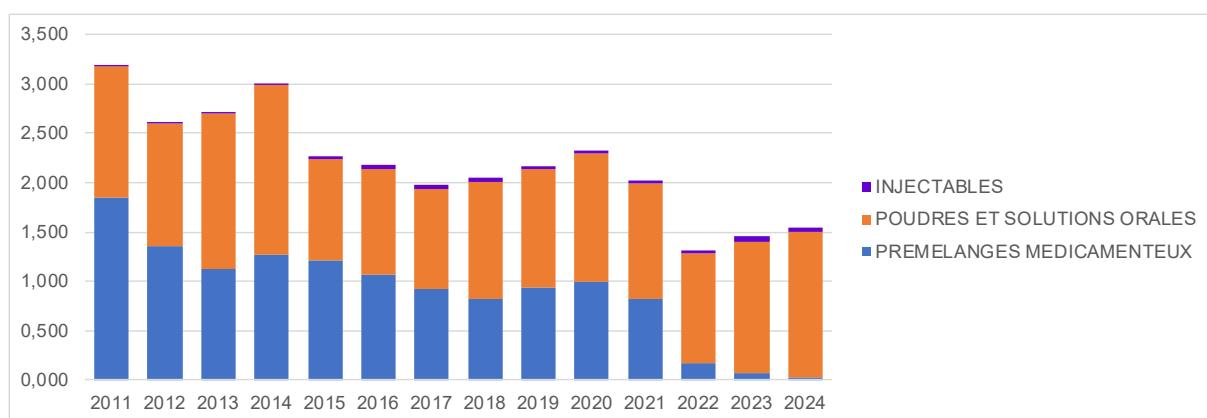


Figure 18 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les lapins

Par rapport à 2011, de fortes diminutions d'exposition ont été observées pour les Tétracyclines (-60,6 %), Pleuromutilines (-90,3 %), Sulfamides (-34,4 %) (Figure 19).

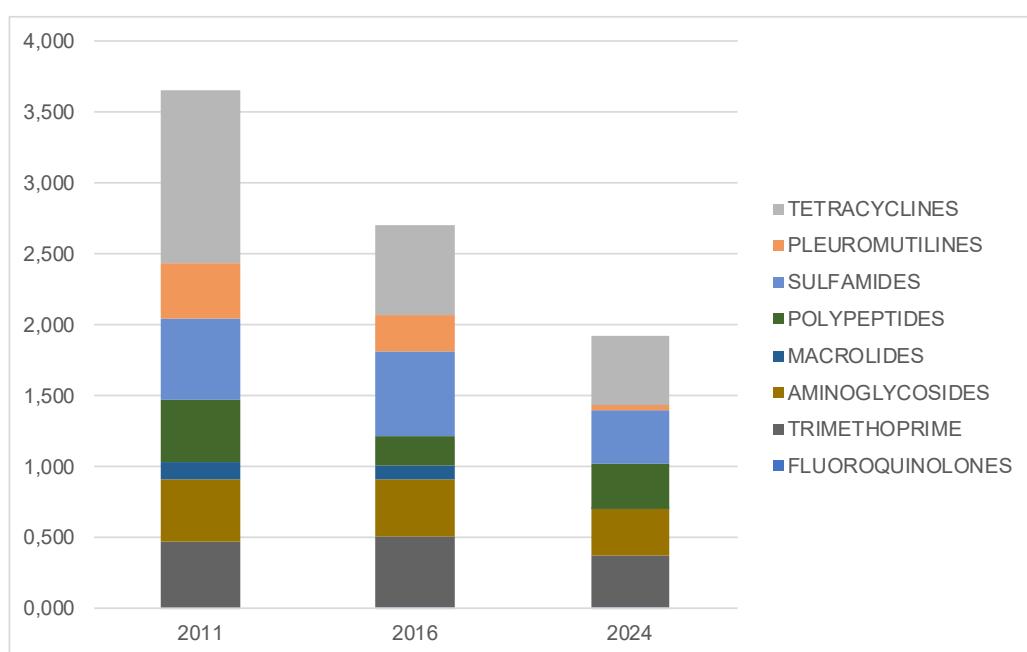


Figure 19 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les lapins

Entre 2017 et 2021, l'exposition des lapins aux Tétracyclines, Sulfamides et Triméthoprime fluctuait (Figure 20). En 2022, des baisses importantes avaient été enregistrées pour les Tétracyclines, Sulfamides, Macrolides et Pleuromutilines. Ces baisses étaient surtout dues à une forte diminution de l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques.

En 2024, le niveau d'exposition aux Pleuromutilines poursuit sa baisse (-49,5 % en un an). Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, des augmentations de l'exposition sont observées pour les Aminoglycosides (+33,5 % en un an) et pour les Tétracyclines (+8,9 %). Les niveaux d'exposition aux Sulfamides, Triméthoprime et à la colistine sont proches de ceux estimés en 2023.

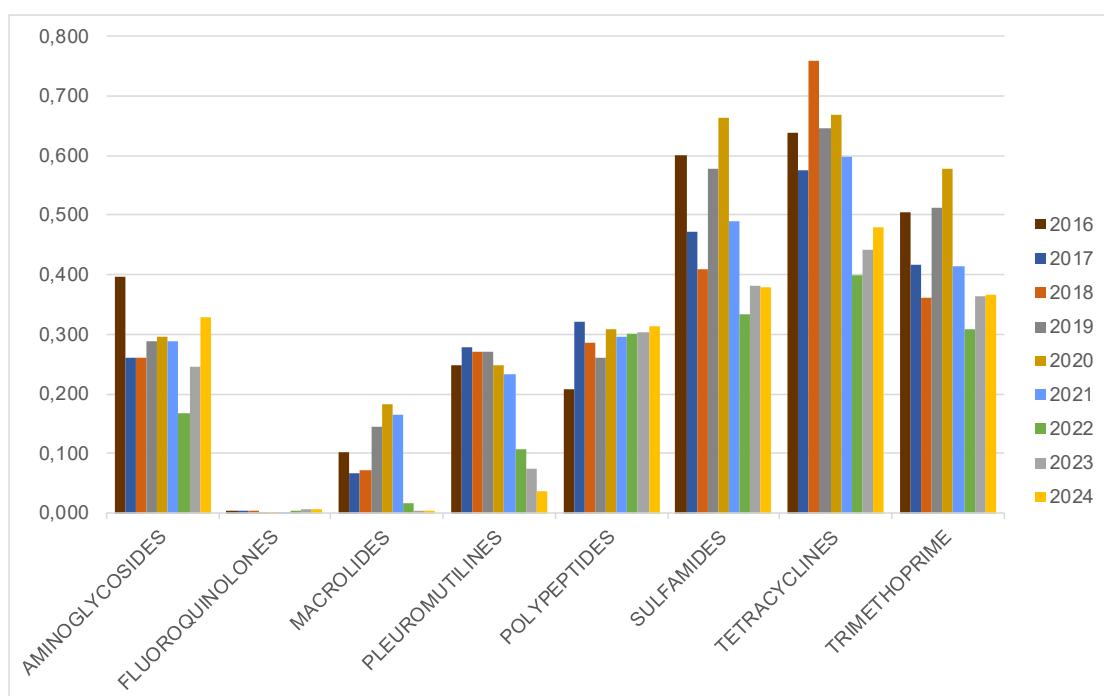


Figure 20 : Évolution de l'exposition des lapins par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA)

### 2.1.2.6 Chats et chiens

La répartition du tonnage d'antibiotiques vendus en 2024 pour les chats et les chiens est la suivante : 85,6 % pour les formes orales, 10,0 % pour les injectables, et 4,4 % pour les médicaments topiques.

#### Modifications des données de populations pour les chats et les chiens

La méthode utilisée par la FACCO pour estimer les populations de chiens et chats présents en France a été modifiée en 2024. Des différences importantes ont été constatées entre les données des rapports annuels FACCO pour les années 2022 et 2024 : +30 % pour le nombre de chiens, et +11 % pour le nombre de chats. Pour éviter cet artefact méthodologique, il a été décidé de lisser les effectifs de chats et chiens de 2017 à 2024, en appliquant une augmentation annuelle de 2,6 % pour les chats et de 3,75 % pour les chiens.

#### ■ Traitements oraux et parentéraux

Suite aux modifications des données de populations, une augmentation de 3,4 % de la biomasse des chats et chiens potentiellement traitée en France est estimée entre 2023 et 2024. Cette biomasse animale correspond au dénominateur de l'indicateur ALEA (cf. Annexe 3). Selon les données de ventes des médicaments, le poids vif traité - correspondant au numérateur de l'ALEA - a diminué de 9,4 % sur la même période. Ainsi, une diminution de l'ALEA de 12,3 % a été estimée entre 2023 et 2024. Cette baisse de l'exposition fait suite à une augmentation de 2,8 % entre 2022 et 2023.

Le niveau d'exposition des chats et des chiens aux antibiotiques a diminué de 24,3 % depuis 2011 (Figure 21). La diminution observée entre 2023 et 2024 est principalement due à une diminution de l'exposition via les comprimés.

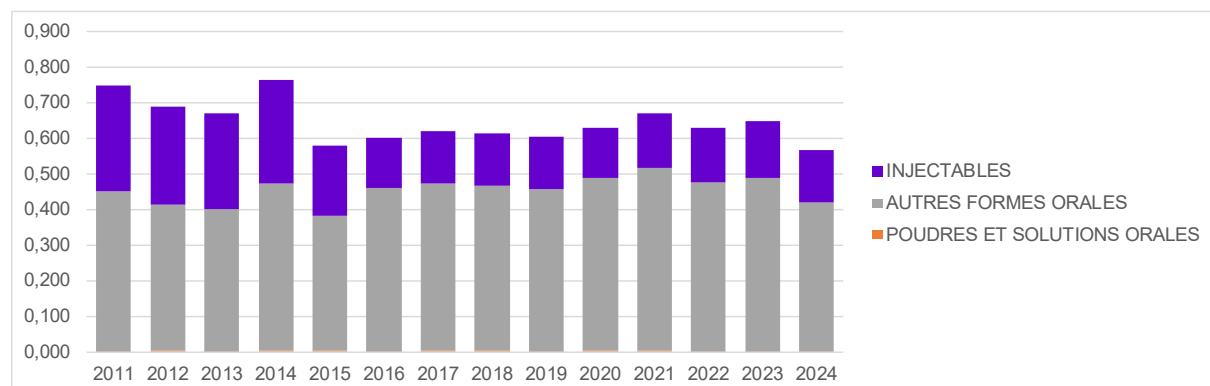


Figure 21 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les chats et les chiens

Les comprimés d'amoxicilline associée à l'acide clavulanique représentent 49 % de l'exposition des chats et chiens en 2024 versus 27 % en 2011. Par rapport à 2011, le niveau d'exposition aux Pénicillines associées à de l'acide clavulanique a augmenté 38,8 % (Figure 22). Sur cette période, des diminutions d'exposition ont été observées pour les autres

Pénicillines (-50,7 %), les Aminoglycosides (-60,4 %), les Fluoroquinolones (- 81,8 %), ainsi que les Céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations (-78,7 %).

L'amoxicilline associée à l'acide clavulanique représentait près de 83 % des comprimés contenant des Pénicillines vendus en 2011 ; ce pourcentage continue d'augmenter et a atteint 98 % en 2024.

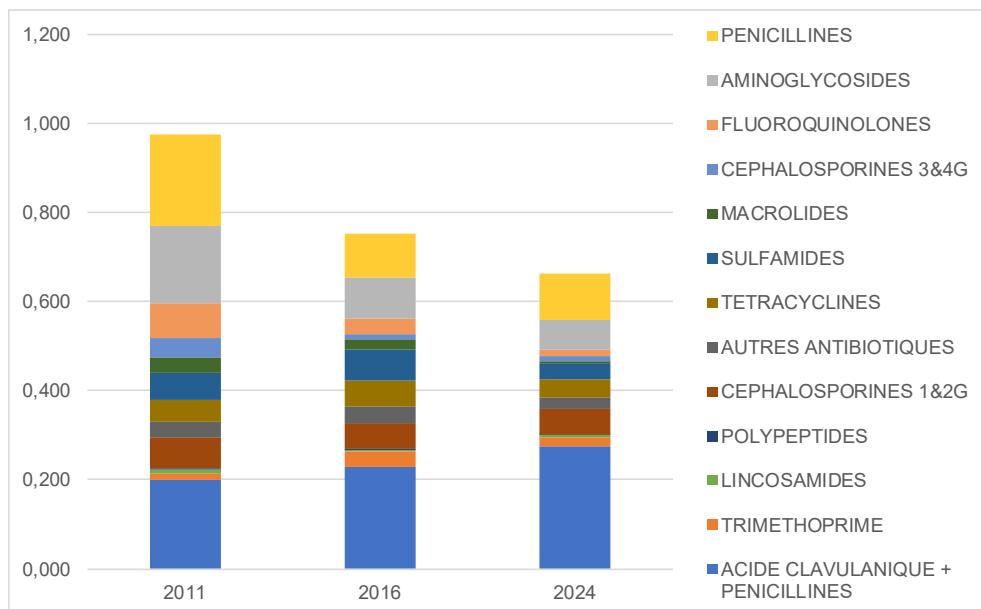


Figure 22 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les chats et chiens

Par rapport à 2016, l'exposition des chats et chiens aux Pénicillines associées à de l'acide clavulanique a augmenté de 20,9 % (Figure 23).

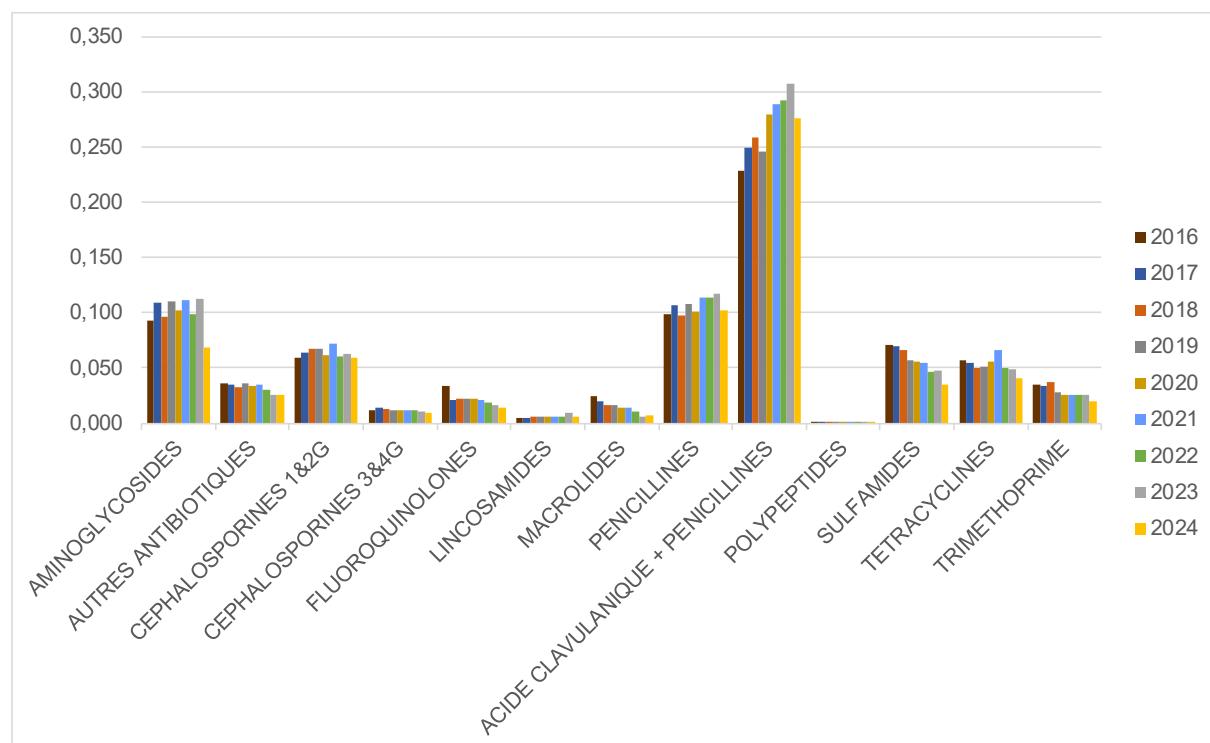


Figure 23 : Évolution de l'exposition des chats et chiens par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA)

Entre 2023 et 2024, l'exposition aux antibiotiques a principalement diminué pour les Aminoglycosides (-39,0 %), les Pénicillines associées à de l'acide clavulanique (-10,3 %), les autres Pénicillines (-12,9 %) et les Sulfamides (-28,0 %).

### ■ Traitements topiques

Les médicaments topiques sont des produits à usage local tels que les collyres, les solutions auriculaires, les sprays ou les pommades. Ces médicaments représentent 4,4 % du tonnage total d'antibiotiques vendus pour les chats et les chiens en 2024, avec 0,8 tonnes d'antibiotiques.

Il est possible d'estimer le nombre de traitements par animal qui correspond au rapport entre le nombre d'animaux traités avec des médicaments topiques et le nombre d'animaux présents en France. L'hypothèse retenue pour estimer le nombre d'animaux traités est qu'une unité de présentation vendue correspond à un animal traité. Cette méthodologie peut surestimer le nombre de traitements par animal dans certains cas (par exemple il est parfois nécessaire d'utiliser plusieurs présentations pour un traitement cutané chez des gros chiens).

En 2024, le nombre de traitement par animal a été estimé à 0,096 ; soit environ 1 animal de compagnie sur 10 recevrait un traitement topique contenant des antibiotiques au cours de l'année. Les médicaments sont majoritairement des topiques auriculaires et oculaires (Figure 24). A noter que la majorité des médicaments commercialisés pour les traitements auriculaires contiennent à la fois des antibiotiques et des antifongiques (cf. partie 2.2 de ce rapport).

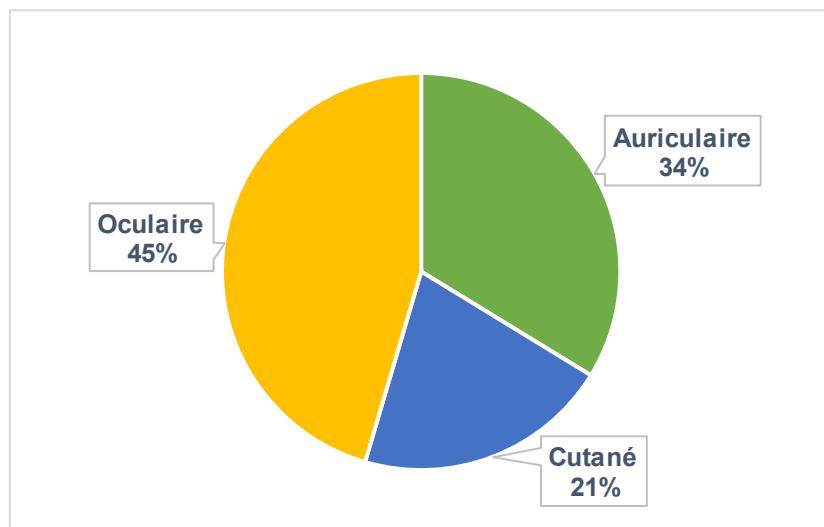


Figure 24 : Répartition des traitements topiques avec antibiotiques chez les chats et les chiens en 2024 selon les types de traitements (auriculaire, cutané et oculaire)

### ■ Objectif du plan Ecoantibio 3

Le plan Ecoantibio 3 a fixé un objectif de réduction de 15% de l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques. Pour pallier les phénomènes de variabilité annuelle de cette exposition, la référence correspond à la moyenne du triennal 2020-2022 : l'ALEA<sub>2020-2022</sub> est estimé à 0,643. L'atteinte de l'objectif sera évaluée sur le triennal 2026-2028, et la valeur à atteindre est un ALEA<sub>2026-2028</sub> égal à 0,546.

L'ALEA en 2024 est égal à 0,567 ; ce qui représente une diminution de 11,8% par rapport à l'ALEA<sub>2020-2022</sub>.

## 2.2 Antifongiques

En 2024, le volume total des ventes s'élève à 3,3 tonnes d'antifongiques. Ce tonnage se répartit en 2,9 tonnes pour des médicaments topiques et 0,4 tonne pour des médicaments administrés par voie orale.

La famille des Azolés représente 42 % de ce tonnage d'antifongiques (cf. Annexe 4 décrivant les substances par type et famille d'antimicrobiens).

### ■ Traitements topiques

Les médicaments topiques contenant des antifongiques sont des produits à usage local utilisés pour des traitements cutanés (shampooing, solution ou suspension pour pulvérisation cutanée) ou des traitements auriculaires (pommades, gels, solutions). Ces médicaments sont principalement destinés aux chats et chiens.

Il est possible d'estimer le nombre de traitements par animal qui correspond au rapport entre le nombre d'animaux traités avec des médicaments topiques et le nombre d'animaux présents en France. L'hypothèse retenue pour estimer le nombre d'animaux traités est qu'une unité de présentation vendue correspond à un animal traité.

En 2024, pour les chats et les chiens, le nombre de traitements par animal a été estimé à 0,036 ; soit environ 4 animaux de compagnie sur 100 recevraient un traitement topique contenant des antifongiques au cours de l'année. La grande majorité des médicaments vendus sont des produits contenant à la fois des antifongiques et des antibiotiques pour des traitements auriculaires.

### ■ Traitements oraux

Quelques médicaments contenant des antifongiques sont administrés par voie orale (poudres et solutions orales, comprimés) chez les chats, chiens et équins. Afin de préserver la confidentialité des données de ventes des médicaments, seules les ventes attribuées aux chats et chiens seront détaillées dans cette partie.

En utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour calculer l'indicateur ALEA pour les antibiotiques (cf. Annexe 2), il est possible d'estimer un indicateur d'exposition animale aux antifongiques pour les traitements oraux. Cet indicateur correspond au rapport du poids vif traité sur la biomasse animale potentiellement traitée. Les doses quotidiennes et les durées de traitement telles que définies dans les AMM ont été retenues pour estimer le poids vif traité.

L'indicateur d'exposition des chats et chiens aux antifongiques est estimé à 0,003 pour l'année 2024. Ainsi, environ 3 animaux de compagnie sur 1000 auraient reçu un traitement oral contenant un antifongique au cours de l'année.

## 2.3 Antiprotozoaires

En 2024, le volume total des ventes d'antiprotozoaires s'élève à 12,1 tonnes. Différentes formes pharmaceutiques sont commercialisées : des injectables, des solutions orales, des prémlanges médicamenteux et des suspensions orales. Les produits contenant des antiprotozoaires sont autorisés pour certaines espèces productrices de denrées alimentaires et pour les chiens.

L'Annexe 4 liste les substances antiprotozoaires commercialisées en France en 2024.

### ■ Traitements oraux et parentéraux

En utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour calculer l'indicateur ALEA pour les antibiotiques (cf. Annexe 3), il est possible d'estimer un indicateur d'exposition animale aux antiprotozoaires.

L'indicateur d'exposition correspond au rapport du poids vif traité sur la biomasse animale potentiellement traitée. Les doses quotidiennes et les durées de traitement telles que définies dans les AMM ont été retenues pour estimer le poids vif traité. La biomasse des animaux potentiellement traités est calculée en prenant en compte les poids des animaux adultes pour ceux qui ont un cycle de vie supérieur à un an et les poids à l'abattage pour les autres.

Avec cette méthodologie, l'indicateur d'exposition animale aux antiprotozoaires est estimé à 0,018 pour l'année 2024.

Tableau 7 : Indicateur d'exposition aux différents antiprotozoaires par espèce animale en 2024

	Bovins	Porcs	Volailles	Chats & Chiens	Ovins & Caprins
AMPROLIUM			0,033		
DECOQUINATE	*				*
HALOFUGINONE	0,001				
TRIAZINES (diclazuril, toltrazuril)	0,012	0,018	0,005		*
AUTRES ANTIPROTOZOAIRES (antimoine, imidocarbe, mélarsomine)	*			0,001	
<b>Total Antiprotozoaires</b>	<b>0,013</b>	<b>0,018</b>	<b>0,038</b>	<b>0,001</b>	<b>0,046</b>

\* Afin de préserver la confidentialité des données de ventes des médicaments, les données ne sont pas présentées.

A noter que certaines substances (telles que les Sulfamides ou la paromomycine) ont une activité antibiotique et antiprotozoaire. L'exposition à ces substances n'est alors pas prise en compte dans l'indicateur d'exposition aux antiprotozoaires (Tableau 7) mais dans l'indicateur d'exposition aux antibiotiques.

## 2.4 Impact d'un changement dans la collecte des volumes de ventes d'antimicrobiens

L'Anses-ANMV collecte chaque année les volumes de ventes des médicaments vétérinaires antimicrobiens et les pourcentages de répartition des ventes par espèce à partir d'un fichier Excel renseigné par le titulaire d'autorisation de mise sur le marché (cf. Annexe 3). Cette déclaration est parfois effectuée directement par le responsable de la mise sur le marché du médicament en France.

Conformément au règlement (UE) 2019/6, les titulaires d'AMM sont désormais tenus de soumettre les données annuelles sur les volumes des ventes de leurs médicaments vétérinaires à la base de données des produits de l'Union européenne (*Union Product Database*, UPD). Ces données visent à améliorer la disponibilité et la sécurité des médicaments vétérinaires dans l'UE.

Les volumes de ventes des antimicrobiens pour la France ont été comparés pour les deux sources suivantes : les fichiers Excel transmis à l'Anses-ANMV et les données transmises à la base européenne UPD. Pour les résultats présentés ci-dessous par espèce animale, les pourcentages de répartition des ventes par espèce provenant du fichier Excel ont été appliqués aux deux sources de données.

### 2.4.1 Différences sur les volumes de ventes en 2024

En 2024, la différence de tonnages d'antimicrobiens entre les données déclarées à l'ANMV et dans la UPD est de 4,7 % (Figure 25). La différence est de 4,3 % pour les tonnages d'antibiotiques.

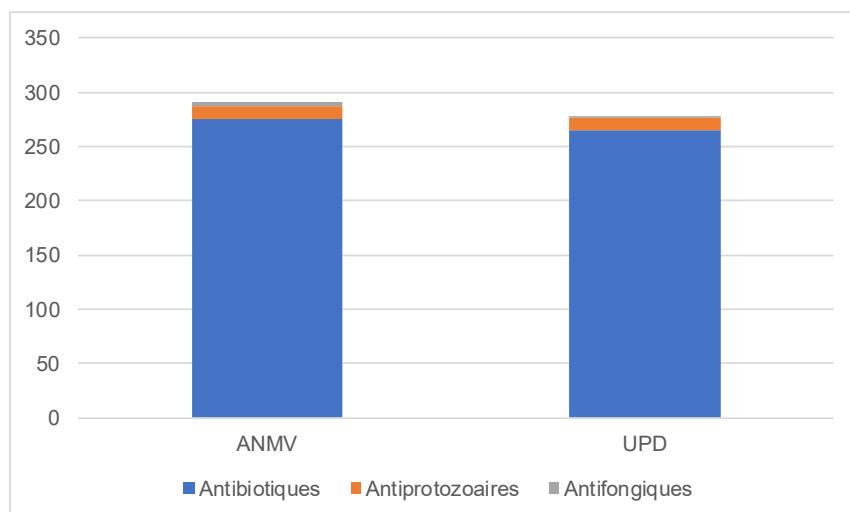


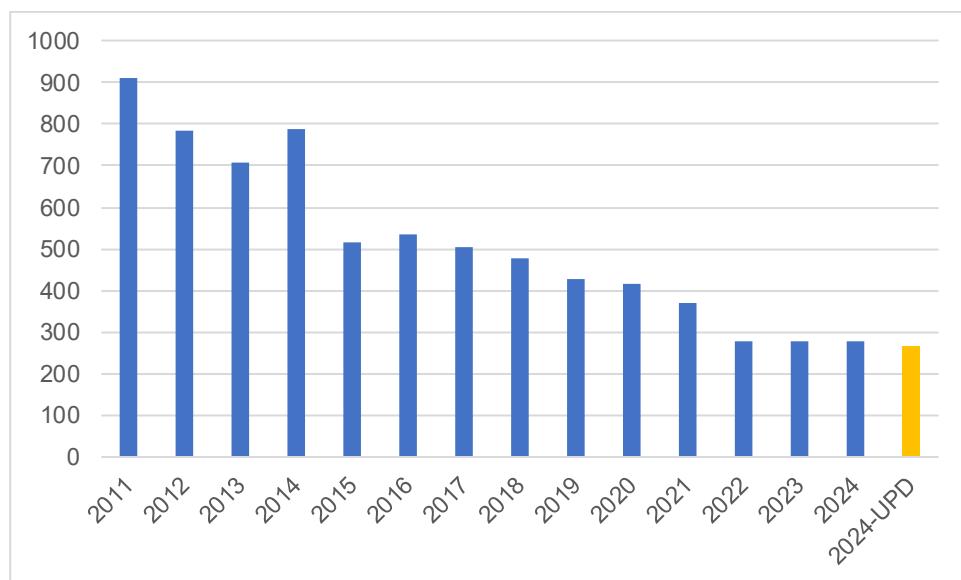
Figure 25 : Tonnages d'antimicrobiens vendus en 2024 selon les déclarations à l'ANMV ou dans la base de données européenne UPD

Pour les antibiotiques, la différence entre les indicateurs ALEA calculés à partir des données déclarées à l'ANMV et dans la UPD est de 6,2 %. Ces différences sont variables selon les espèces (Tableau 8).

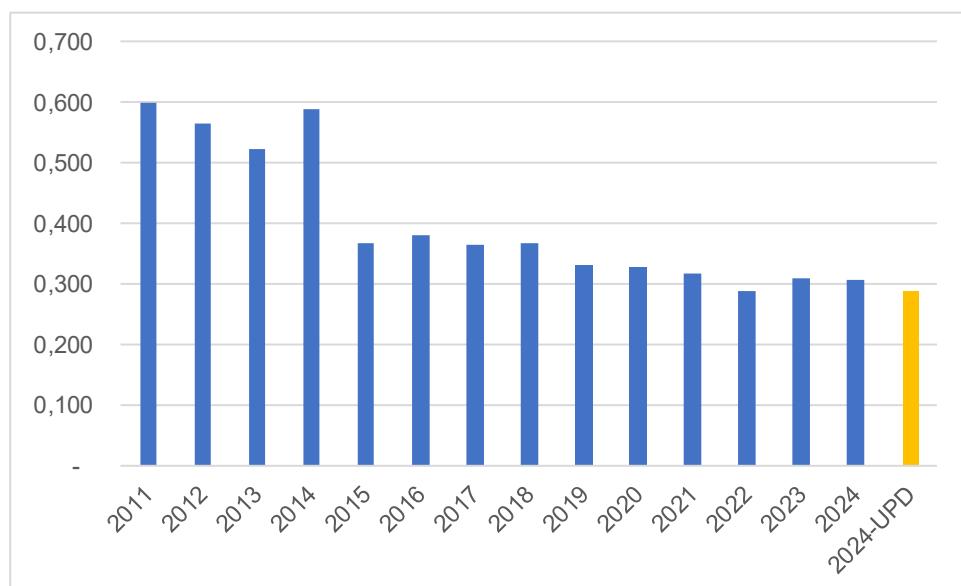
**Tableau 8 : Différence par espèce animale entre les indicateurs d'exposition aux antibiotiques ALEA calculés en 2024 à partir des données déclarées dans la UPD et à l'ANMV en 2024**

	Bovins	Porcs	Volailles	Lapins	Chats & Chiens	Ovins & Caprins	Chevaux	Total
Différence en % pour l'ALEA (Données UPD par rapport aux données déclarées à l'ANMV)	-3,4%	-8,9%	-15,0%	+0,1%	-4,7%	-8,7%	0,0%	-6,2%

## 2.4.2 Impact sur l'évolution des indicateurs du suivi des ventes d'antibiotiques



**Figure 26 : Evolution du tonnage d'antibiotiques depuis 2011 selon les déclarations à l'ANMV (en bleu) ou dans la base de données européenne UPD en 2024 (en jaune)**



**Figure 27 : Evolution de l'indicateur d'exposition aux antibiotiques depuis 2011 selon les déclarations à l'ANMV (en bleu) ou dans la base de données européenne UPD en 2024 (en jaune)**

**Tableau 9 : Evolution par rapport à 2011 de l'indicateur d'exposition aux antibiotiques en 2024 à partir des données déclarées à l'ANMV ou dans la UPD**

Evolution de l'ALEA entre 2011 et 2024	Bovins	Porcs	Volailles	Lapins	Chats & Chiens	Total
<b>Déclarations à l'ANMV</b>	-15,5%	-64,7%	-71,1%	-51,2%	-24,3%	-48,7%
<b>Déclarations dans la UPD</b>	-18,4%	-67,8%	-75,4%	-51,2%	-27,9%	-51,9%

La comparaison des données de ventes entre les 2 sources a permis d'identifier quelques erreurs de correspondance entre les identifiants des présentations utilisés pour déclarer les données (codes GTIN dans les déclarations à l'ANMV et l'identifiant de la présentation spécifique à la UPD).

Certaines différences dans les volumes de ventes déclarés par présentation peuvent s'expliquer par des décalages entre les flux logistiques et les modalités de déclaration. Par exemple, un titulaire d'AMM peut déclarer dans la base UPD les ventes réalisées à son responsable de mise sur le marché en France, tandis que ce dernier déclare, via les fichiers Excel transmis à l'Anses-ANMV, les ventes effectuées aux distributeurs en gros. Ces deux flux logistiques de médicaments peuvent aussi avoir lieu sur des années différentes.

Les règles pour déclarer dans la UPD des volumes de ventes de médicaments sont détaillées dans le chapitre 7 du guide « Vet EU IG » publié par l'EMA<sup>33</sup>, notamment celles qui concernent les produits qui sont exportés d'un pays à un autre.

Globalement, les pourcentages de baisse de l'indicateur d'exposition aux antibiotiques depuis 2011 sont assez similaires entre les deux sources de données (Tableau 9). Il en ressort néanmoins que si les données de la base UPD sont utilisées pour le prochain rapport sur les ventes réalisées en 2025, celles-ci devront être comparées aux ventes déclarées dans la UPD en 2024.

<sup>33</sup>EU Implementation Guide (Vet EU IG) on veterinary medicines product data in the Union Product Database. Chapter 7: Submission of other post-authorisation data, version 1.9 : [https://www.ema.europa.eu/en/documents/other/eu-implementation-guide-ig-veterinary-medicines-product-data-union-product-database-chapter-7-submission-other-post-authorisation-data\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/other/eu-implementation-guide-ig-veterinary-medicines-product-data-union-product-database-chapter-7-submission-other-post-authorisation-data_en.pdf)

### 3 Résultats partie II - Surveillance de l'usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire

Une fonctionnalité de la plateforme CalypsoVet<sup>34</sup> permet la remontée des données d'usage des antimicrobiens<sup>35</sup>. Depuis avril 2023, une remontée automatique des données saisies dans les logiciels de prescription et de gestion des établissements de soins vétérinaires est possible. Néanmoins, chaque logiciel doit au préalable être qualifié pour valider sa capacité à transmettre les données via une interface informatique appelée API (*Application Programming Interface*).

Tous les ayants droit du médicament vétérinaire et les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux (FAM/DAM) sont concernés par l'obligation de remonter des données d'usage des antimicrobiens pour toutes les espèces animales (cf. partie 1.1.2).

#### 3.1 Bilan des déclarations reçues pour l'année 2024

##### ■ Bilan des imports de données dans CalypsoVet

Selon le déclarant, les imports de données d'usage des antimicrobiens se font par différents processus dans CalypsoVet (Figure 28) :



Figure 28 : Les processus de déclaration des données d'usage des antimicrobiens dans CalypsoVet

Le transfert via API permet aux vétérinaires de réaliser leurs déclarations automatiquement. Une fois qu'ils sont qualifiés, les logiciels utilisés par les vétérinaires (VIMS) transmettent les données de prescription et de délivrance des antimicrobiens directement à CalypsoVet. Pour

<sup>34</sup> Afin d'améliorer les remontées de la plateforme CalypsoVet sur les moteurs de recherche, il a été décidé, au cours de l'année 2025 de faire évoluer son nom pour le corrélérer à son url : CalypsoVet. Ce rapport utilisera uniquement ce nouveau nom.

<sup>35</sup> « CalypsoVet, la plateforme au service du quotidien des vétérinaires est en ligne depuis le 14 mars. » La Revue de l'Ordre des Vétérinaires. 85, 10-13.

les vétérinaires non équipés de logiciels vétérinaires qualifiés, un formulaire en ligne est disponible depuis la fin de l'année 2023 pour une déclaration manuelle des usages sur le site de l'Ordre dans la rubrique « CalypsoVet »<sup>36</sup>. Les fabricants et distributeurs d'aliment médicamenteux (FAM/DAM) disposent également d'un accès à CalypsoVet et déclarent leurs cessions d'antimicrobiens via un fichier Excel. Le système de déclaration pour les pharmaciens est opérationnel depuis le début de l'année 2024.

Dans CalypsoVet, une cession correspond à la délivrance d'un médicament antimicrobien pour un animal ou un groupe d'animaux. Un import de données dans CalypsoVet correspond à une ou plusieurs cessions envoyées en même temps sur la plateforme : les imports manuels sont constitués d'une seule cession d'un médicament antimicrobien, alors que les imports réalisés via API ou via un fichier Excel (pour les FAM/DAM) peuvent contenir plusieurs centaines de cessions.

**Tableau 10 : Suivi des imports de données dans CalypsoVet sur l'année 2024**

Trimestre	VIMS qualifiés	Imports via API	Imports FAM/DAM	Imports manuels vétérinaires	Imports manuels pharmaciens
T1	13	44 732	59	936	-
T2	14	242 151	38	735	12
T3	19	430 645	36	410	568
T4	19	772 592	41	376	2262
Total	19	1 490 120	174	2457	2842

Le nombre de VIMS qualifiés remontant des cessions continue d'augmenter en 2024, tout comme le nombre d'imports via API. Les imports des FAM/DAM continuent de diminuer : il y avait 193 imports en 2023, ce nombre passe à 174 en 2024. Les déclarations manuelles ont augmenté par rapport à l'année précédente (213 imports manuels en 2023). Cette hausse s'explique par le lancement de l'outil de déclaration pour les pharmaciens, qui ne disposaient pas sur l'année 2024 de la possibilité de transmission par API. Sur les 5299 imports manuels réalisés en 2024, 54 % proviennent des pharmaciens et 46 % des vétérinaires.

## ■ Bilan des cessions reçues

Certaines cessions réalisées en 2024 ont pu être déclarées de manière rétroactive en 2025. Ce rapport reprend l'ensemble des cessions réalisées pour l'année 2024 qui ont été transmises avant le 4 septembre 2025.

Après une année 2023 de mise en place, marquée par la qualification de nombreux logiciels et par un nombre limité de vétérinaires déclarant leurs usages d'antimicrobiens ; l'année 2024 marque une phase de progression du nombre de déclarants (Tableau 11). Sur l'année, 4 086 vétérinaires ont déclaré des cessions, soit environ 19,0 % des 21 494 vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre au 31 décembre 2023<sup>37</sup>. En comparaison, 784 vétérinaires avaient déclaré des cessions d'antimicrobiens en 2023. Ces vétérinaires appartiennent à 1 446 établissements de soins vétérinaires, soit environ 22,4 % des 6 641 établissements de soins vétérinaires recensés en France. Même s'il est important de souligner une nette progression du nombre

<sup>36</sup> <https://calypsovet.fr/>

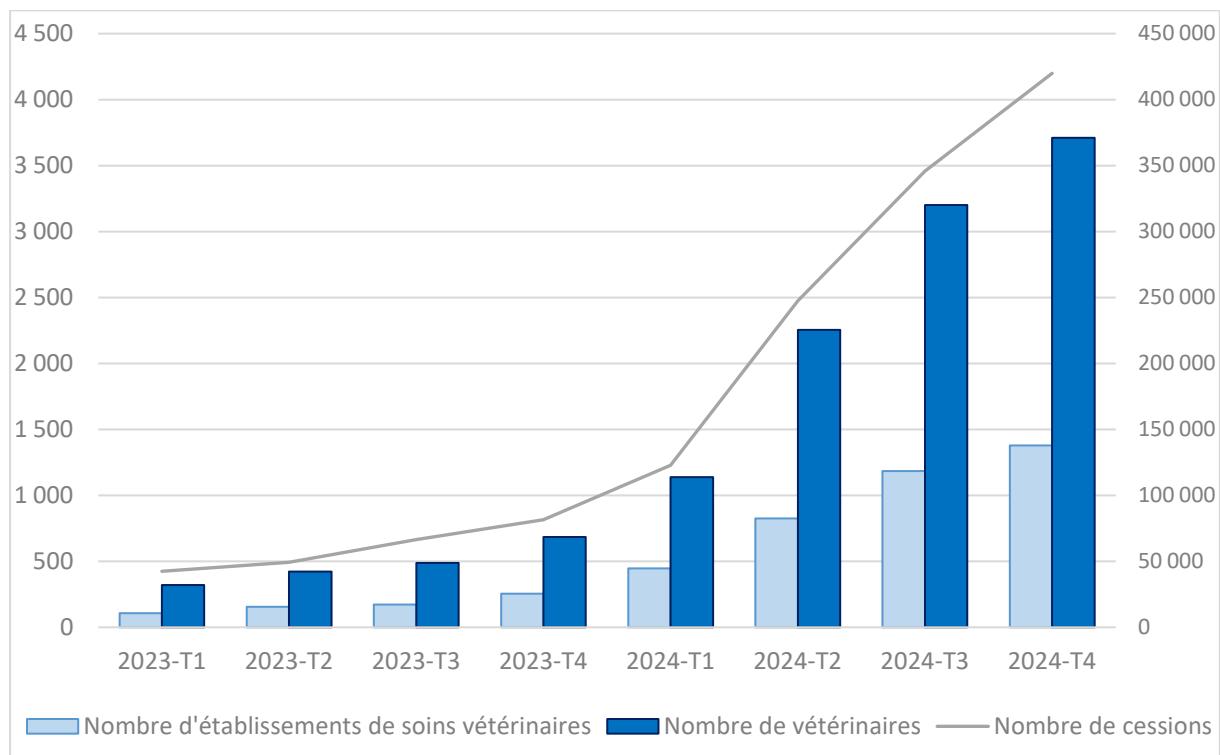
<sup>37</sup> <https://www.veterinaire.fr/system/files/files/2024-08/ATLAS-NATIONAL-2024-WEB-02082024.pdf>

de déclarants par rapport à l'année 2023, la proportion de déclarants reste bien en deçà des 80 %, alors que plus de 80 % des vétérinaires sont équipés d'un logiciel qualifié.

**Tableau 11 : Cessions de médicaments antimicrobiens déclarées par les vétérinaires pour l'année 2024**

Trimestre (de la cession)	Nombre d'établissements de soins vétérinaires ayant déclaré au moins une cession	Nombre de vétérinaires ayant déclaré au moins une cession	Nombre de cessions
T1	446	1 137	122 818
T2	826	2 254	247 606
T3	1 185	3 200	345 830
T4	1 378	3 711	419 960
Total	1 446	4 086	1 136 214

Le nombre de cessions déclarées a régulièrement progressé depuis l'année 2023 et au cours de l'année 2024 (Figure 29).



**Figure 29 : Evolution par trimestre du nombre de vétérinaires et d'établissements de soins vétérinaires (axe de gauche) transmettant des déclarations sous CalypsoVet et du nombre de cessions déclarées (axe de droite)**

En 2024, les espèces pour lesquelles le plus grand nombre de vétérinaires différents ont déclaré des cessions sont les chiens (3 520 vétérinaires) et les chats (3 435 vétérinaires).

Pour chaque cession, une adresse de délivrance est déclarée, correspondant au code postal de l'éleveur ou du propriétaire de l'animal. La Figure 30 représente la répartition géographique des vétérinaires ayant déclaré au moins une cession dans une région donnée. Les vétérinaires sont plus nombreux à déclarer des cessions en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et

en Nouvelle-Aquitaine. En 2024, plusieurs vétérinaires ont déclaré des cessions en outre-mer, notamment 13 à La Réunion, 12 en Martinique et 10 en Guadeloupe.

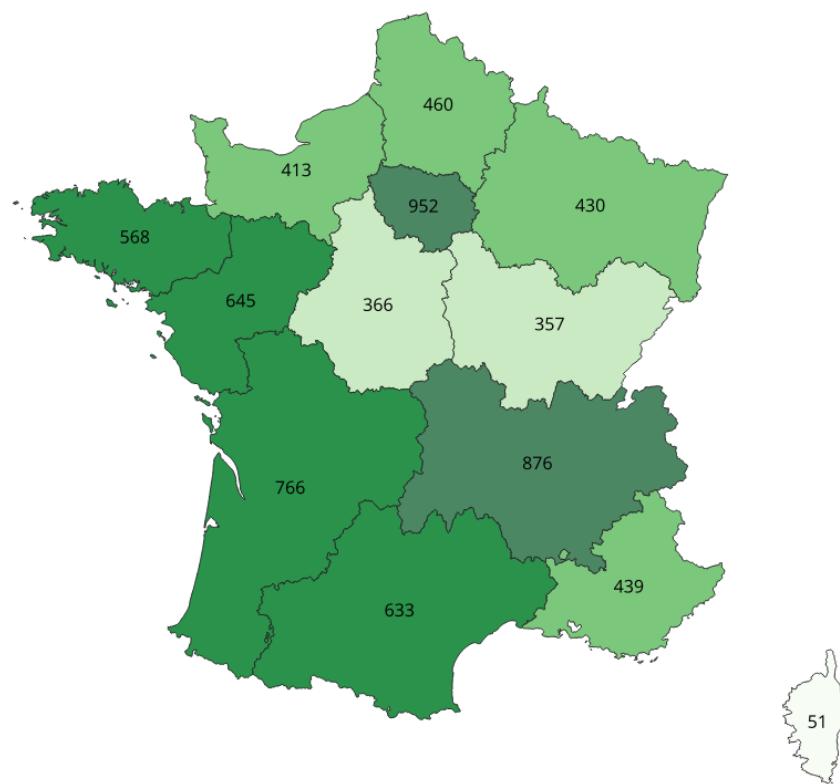


Figure 30 : Nombre de vétérinaires déclarant des cessions en 2024

La collecte des données d'usages d'antimicrobiens en médecine vétérinaire auprès des pharmaciens a commencé quant à elle en 2024. Au total, 1 461 pharmaciens différents ont déclaré un total de 3 159 cessions de médicaments antimicrobiens sur l'année. Parmi ces cessions, 81 % correspondent à des cessions de spécialités utilisées en médecine humaine et 19 % à des spécialités vétérinaires. Seules les cessions de médicaments vétérinaires ont été analysées dans les résultats présentées ci-dessous. Les cessions de médicaments humains contenant des antimicrobiens seront analysées dans le prochain rapport annuel.

### 3.2 Comparaison des tonnages d'antimicrobiens avec le suivi des ventes de médicaments vétérinaires

Le tonnage d'antimicrobiens est l'indicateur retenu pour comparer les ventes déclarées par les titulaires d'AMM et les usages déclarées dans CalypsoVet.

Tableau 12 : Comparaison par type d'antimicrobiens

Type d'antimicrobiens	Tonnage déclaré dans CalypsoVet	Tonnage du suivi des ventes	Part du tonnage du suivi des ventes qui est déclarée dans CalypsoVet
<b>Antibiotiques</b>	<b>78,7</b>	<b>275,8</b>	<b>28,6%</b>
Antiprotozoaires	3,7	12,1	30,7%
Antifongiques	0,1	3,3	3,3%
Total	82,6	291,2	28,4%

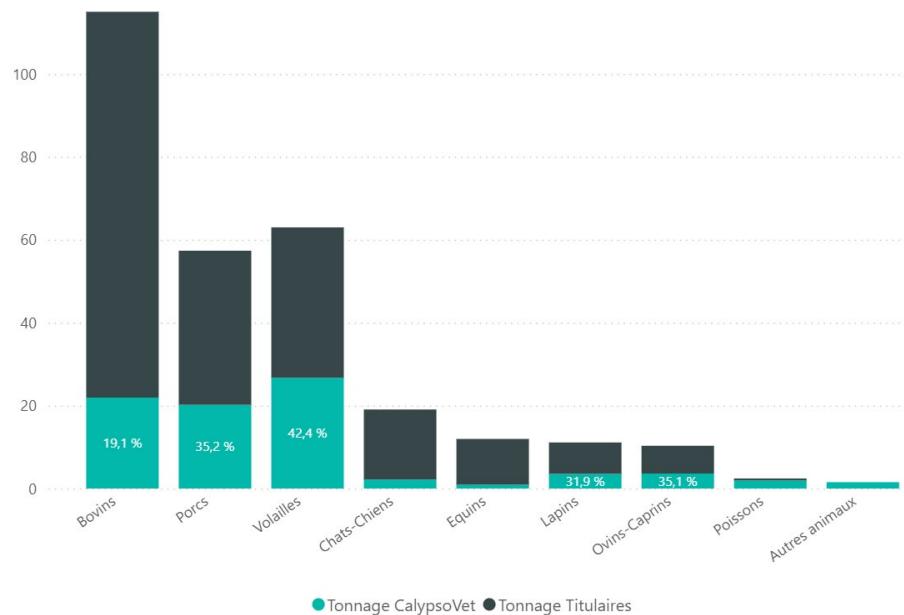
En 2024, les cessions déclarées dans CalypsoVet représentent l'équivalent de 82,6 tonnes d'antimicrobiens, soit 28,4 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM dans le cadre du suivi des ventes de médicaments vétérinaires. En 2023, l'équivalent de 48,7 tonnes d'antimicrobiens (16,8 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM) avait été déclaré dans CalypsoVet.

Le tonnage d'antibiotiques déclaré dans CalypsoVet représente 28,6 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM. Les tonnages d'antiprotozoaires et d'antifongiques déclarés dans CalypsoVet représentent respectivement 30,7 % et 3,3 % des tonnages déclarés par les titulaires d'AMM.

#### ■ Tonnage par espèce

Tableau 13 : Comparaison du tonnage d'antimicrobiens cédés par espèce

Espèces	Tonnage déclaré dans CalypsoVet	Tonnage du suivi des ventes	Part du tonnage du suivi des ventes qui est déclarée dans CalypsoVet
Volailles	26,7	63,0	42,4%
Bovins	21,9	115,0	19,1%
Porcins	20,2	57,4	35,2%
Ovins/Caprins	3,6	10,3	35,1%
Lapins	3,5	11,1	31,9%
Chiens/Chats	2,2	19,1	11,3%
Poissons	1,9	2,4	80,2%
Autres	1,5	1,0	155,6%
Equins	0,9	12,0	7,8%
Total	82,6	291,2	28,4%



**Figure 31 : Comparaison des tonnages d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet et dans le suivi des ventes en fonction de l'espèce**

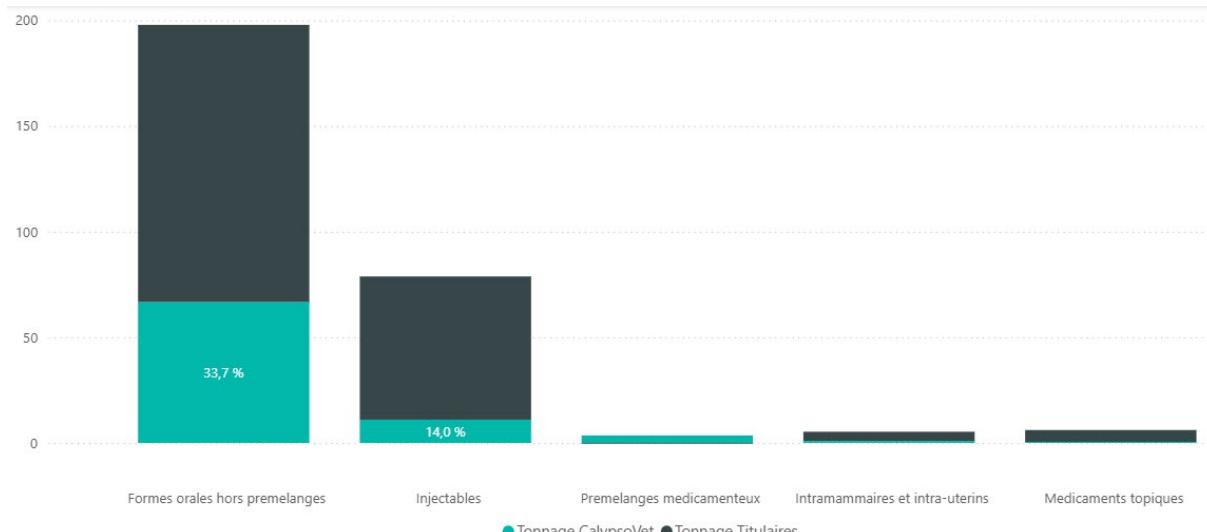
Il y a une importante disparité entre le tonnage déclaré dans CalypsoVet et le tonnage du suivi des ventes selon les espèces. La valeur élevée pour l'espèce « Autres » (155 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM) peut s'expliquer par la présence de gibiers qui sont probablement parfois comptabilisés avec les volailles dans le suivi des ventes déclarées par les titulaires d'AMM.

Comme en 2023, les chevaux, les chats et les chiens sont les espèces présentant les parts les plus faibles entre les tonnages déclarés dans CalypsoVet et ceux du suivi des ventes. À l'inverse, les parts plus élevées observées pour les poissons et les volailles traduisent une meilleure représentativité des déclarations dans ces filières.

#### ■ Tonnage par forme pharmaceutique

**Tableau 14 : Comparaison du tonnage d'antimicrobiens cédés par forme pharmaceutique**

Forme pharmaceutique	Tonnage déclaré dans CalypsoVet	Tonnage du suivi des ventes	Part du tonnage du suivi des ventes qui est déclarée dans CalypsoVet
Formes orales hors prémélanges	66,7	197,9	33,7%
Injectables	11,0	78,8	14,0%
Prémélanges médicamenteux	3,5	3,1	114,9%
Intramammaires et intra-utérins	0,9	5,3	17,9%
Médicaments topiques	0,5	6,1	7,4%
Total	82,6	291,2	28,4%



**Figure 32 : Comparaison des tonnages d'antimicrobiens déclaré dans CalypsoVet et dans le suivi des ventes en fonction de la forme pharmaceutique**

En 2024, le tonnage des médicaments injectables déclaré dans CalypsoVet représente 14,0 % du tonnage déclaré par les titulaires d'AMM versus 3,5 % en 2023.

Le tonnage pour les prémlanges médicamenteux reste supérieur au tonnage calculé à partir des données de ventes des titulaires d'AMM mais il diminue d'année en année. En effet, depuis la mise en application le 28 janvier 2022 de la nouvelle réglementation européenne relative aux aliments médicamenteux (Règlement (UE) 2019/4), qui interdit notamment l'utilisation en prophylaxie d'aliments médicamenteux contenant un antimicrobien et encadre davantage les utilisations en métaphylaxie, il y a eu une diminution très importante de l'utilisation d'antimicrobiens administrés via l'aliment médicamenteux.

### 3.3 Résultats pour l'année 2024

#### 3.3.1 Résultats globaux pour toutes les espèces

En 2024, un total de 82,6 tonnes d'antimicrobiens a été déclaré dans CalypsoVet : 79,0 tonnes cédées par les vétérinaires, 3,5 tonnes par les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux et moins de 0,1 tonne par les pharmaciens.

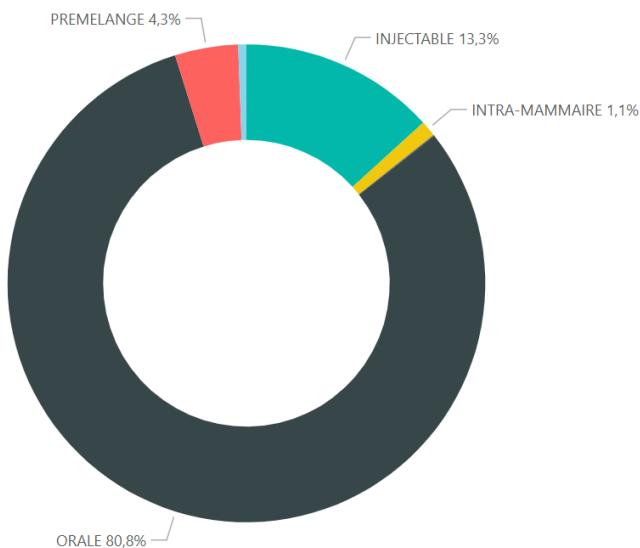


Figure 33 : Tonnage d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet par forme pharmaceutique pour l'année 2024

Environ 80,8 % du tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à des usages de formes orales (poudres, solutions, pâtes orales, comprimés...), 13,3 % à des injectables, 4,3 % à des antimicrobiens incorporés dans l'aliment médicamenteux, 1,1 % à des seringues intramammaires ou intra-utérines et 0,5 % à des médicaments topiques.

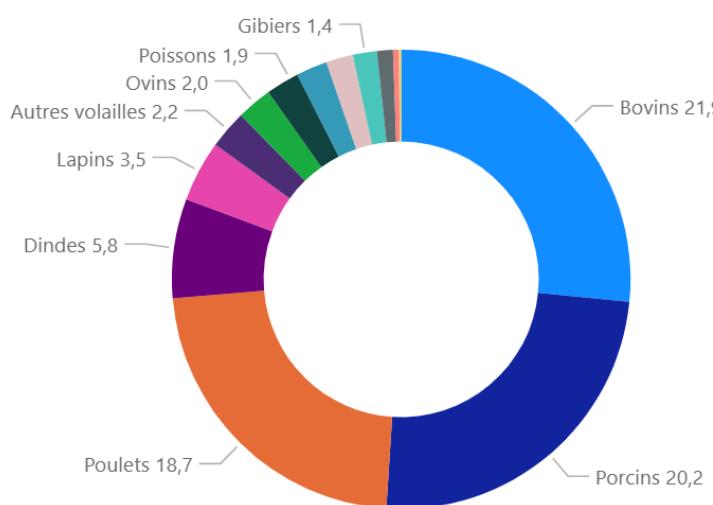


Figure 34 : Tonnage d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet par espèce pour l'année 2024

Pour 2024, 26,6 % du tonnage d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet correspond à des usages pour les bovins, 24,5 % pour les porcs, 22,6 % pour les poulets, 7,0 % pour les dindes et 4,3 % pour les lapins.

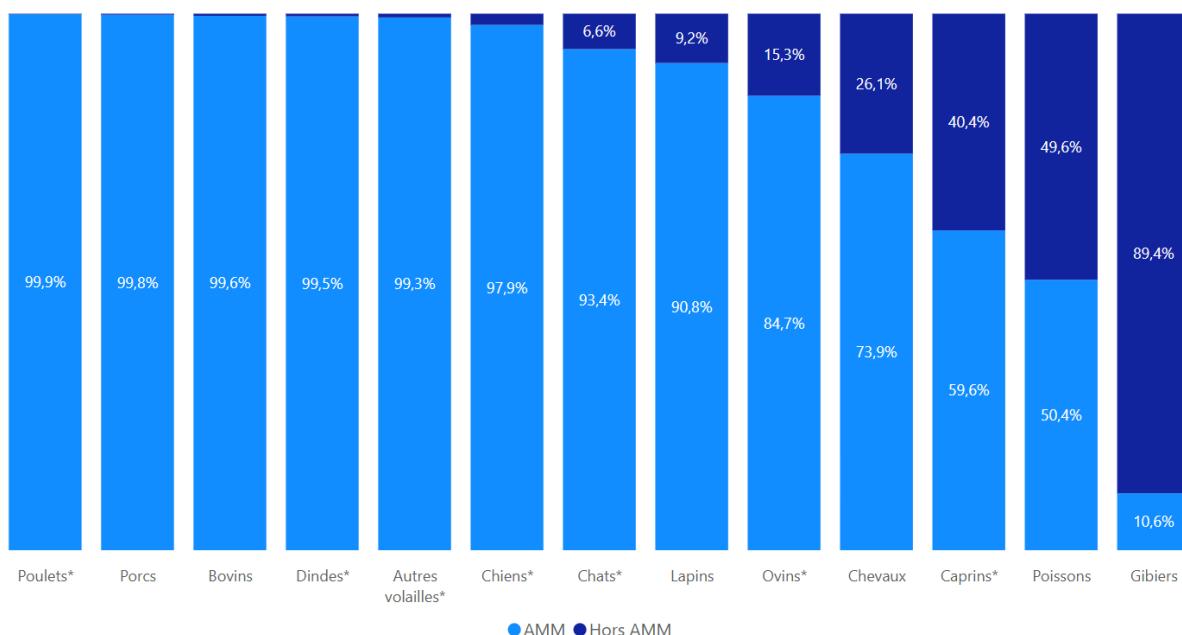


Figure 35 : Répartition du tonnage d'antimicrobiens déclarés selon la présence ou l'absence de l'espèce cible dans le RCP du médicament

En 2024, la quasi-totalité des usages d'antimicrobiens déclarés pour les volailles, porcs, et bovins dans CalypsoVet concerne des médicaments autorisés pour ces espèces. Pour les volailles, petits ruminants, carnivores domestiques, l'usage a été considéré dans le cadre de l'AMM dès lors qu'au moins une espèce du groupe figure dans l'AMM.

Pour certaines espèces, une part importante des antimicrobiens sont utilisés en dehors du cadre de leurs AMM (ici définie comme l'utilisation d'un médicament sur une espèce non prévue dans l'AMM). C'est le cas des lapins (9,2 %), ovins (15,3 %), chevaux (26,1 %), caprins (40,4 %), poissons (49,6 %) et gibiers (89,4 %). Ces pourcentages reflètent le fait que l'offre de médicaments vétérinaires disposant d'une AMM spécifique à ces espèces reste limitée, conduisant les vétérinaires à recourir à des médicaments autorisés pour d'autres espèces, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

Concernant les indicateurs utilisés pour l'analyse, le tonnage d'antimicrobiens a été calculé et le poids vif traité a été estimé pour les différentes espèces. Pour les cas d'utilisation hors AMM, des doses et durées de traitement ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires, soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. La population animale concernée par les usages déclarés ne peut être évaluée, c'est pourquoi ni le tonnage, ni le poids vif traité n'ont été rapportés à une biomasse et aucun calcul d'ALEA n'est présenté pour les données de CalypsoVet.

### 3.3.2 Bovins

Dans le cadre de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les différentes sous-catégories de bovins :

« vaches laitières et pré-troupeau laitier », « veaux de boucherie », « autres bovins abattus à moins de 1 an », « vaches allaitantes et pré-troupeau allaitant », « bovins viande abattus à plus de 1 ans » et « vaches laitières de réforme »<sup>38</sup>.

En 2024, 1353 vétérinaires, 10 opérateurs de l'alimentation animale (FAM/DAM) et 4 pharmaciens ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des bovins dans CalypsoVet. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 17 éditeurs de logiciels.

### 3.3.2.1 Tonnages déclarés

Les déclarations représentent 21,9 tonnes d'antimicrobiens, soit 19,1 % du tonnage destiné aux bovins en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les bovins, 99,3 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 0,7 % à des antiprotozoaires et moins de 0,1 % à des antifongiques.

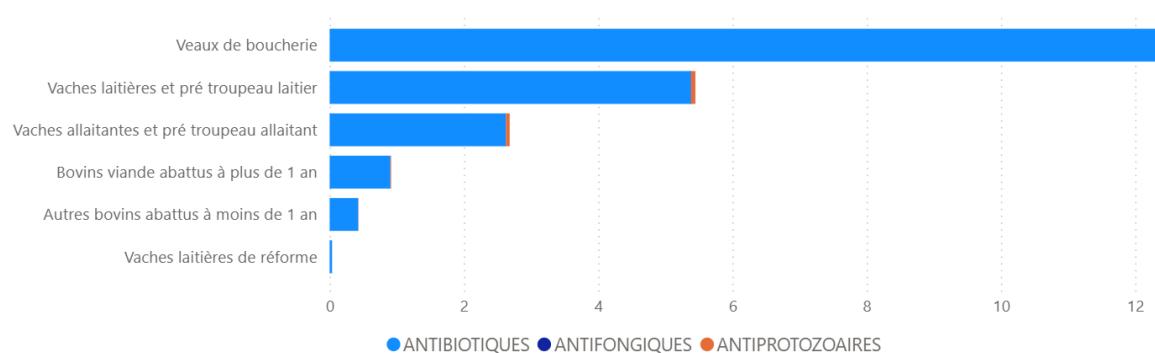


Figure 36 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les bovins

Pour les bovins, 56,4 % du tonnage déclaré est utilisé chez les veaux de boucherie, 25,1 % chez les vaches laitières et le pré-troupeau laitier, 12,3 % chez les vaches allaitantes et le pré-troupeau allaitant.

Les vétérinaires intervenant en veaux de boucherie ne sont pas nécessairement ceux intervenant pour les autres catégories de bovins et ces vétérinaires ont transmis plus régulièrement leurs déclarations dans CalypsoVet. Pour rappel, dans le cadre du suivi des ventes, il est demandé aux titulaires d'indiquer pour chaque présentation le pourcentage des ventes à l'intention des veaux lors de leur déclaration annuelle. Et alors que pour l'ensemble de l'espèce bovine, 19,1 % des quantités vendues sont déclarées dans CalypsoVet, pour les veaux, selon nos estimations, 23,7 % du tonnage d'antimicrobiens serait déclaré.

<sup>38</sup> Pour simplifier les déclarations les sous-catégories d'espèces ont été revues en septembre 2025, plus de détails dans la discussion et en Annexe

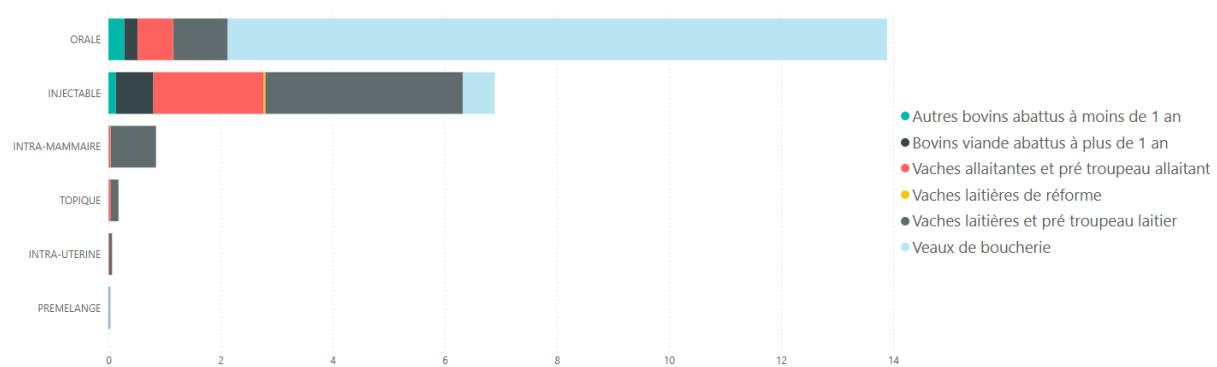


Figure 37: Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de bovins

Selon les données de CalypsoVet, le tonnage d'antimicrobiens est majoritairement constitué de formes orales (63,3 %) et d'injectables (31,4 %). Les médicaments intramammaires représentent 3,9 % du tonnage, tandis que les produits intra-utérins et les prémélanges restent marginaux, avec respectivement 0,3 % et 0,2 % du tonnage.

### 3.3.2.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 99,6 % à des médicaments pour lesquels l'espèce bovine figure parmi les espèces de destination selon le résumé des caractéristiques du produit (RCP). Pour les autres cas, des doses et durées pour les bovins ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les bovins ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces.

Compte tenu du fait que les quantités pondérales d'antimicrobiens ne reflètent pas l'exposition aux antibiotiques, des poids vif traités (nACDkg) ont été estimés pour les antimicrobiens administrés par voie parentérale ou orale (y compris sous forme de prémélanges).

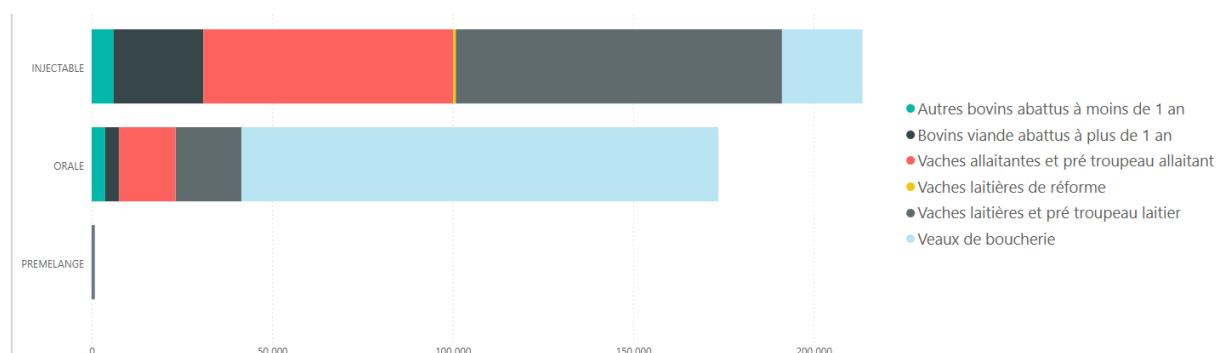
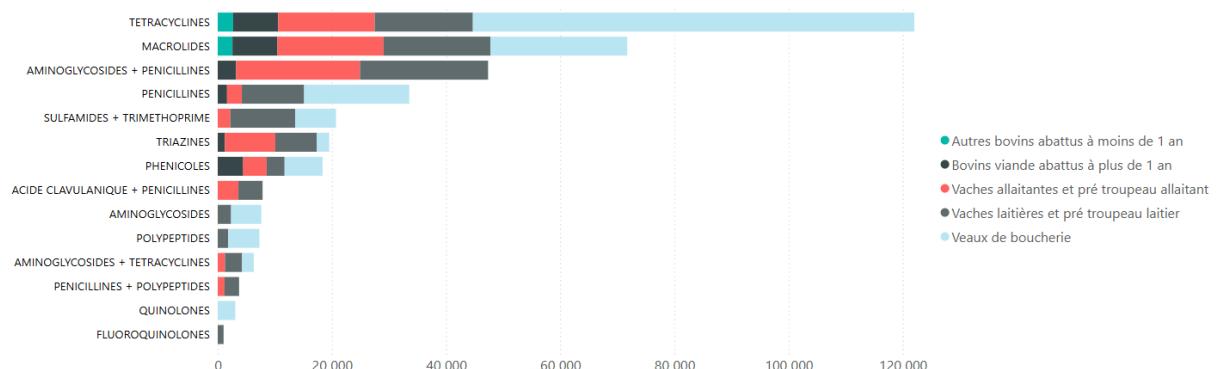


Figure 38: Poids vif traité par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de bovins (en tonnes)

Selon les déclarations reçues, les veaux de boucherie sont traités principalement avec des antimicrobiens administrés par voie orale mais également avec des traitements injectables.

Les vaches laitières et le pré-troupeau laitier sont essentiellement traités avec des injectables, mais des usages de poudres, solutions orales, boli et prémélange médicamenteux sont également déclarés, notamment pour le pré-troupeau.

Les vaches allaitantes et le pré-troupeau allaitant sont essentiellement traités par injectables, des usages de boli, poudres et solutions orales sont également déclarés.



**Figure 39: Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de bovins**  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 1000 tonnes ne sont pas présentées)

Les Tétracyclines, Macrolides, Pénicillines, Sulfamides+Triméthoprime et Phénicolés sont les familles les plus utilisées pour les veaux de boucherie.

Les Pénicillines+Aminoglycosides, Macrolides et Tétracyclines sont les familles les plus utilisées pour les vaches laitières et les vaches allaitantes.

### 3.3.3 Porcs

Dans le cadre de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les différentes sous-catégories de porcs : « truies et porcelets sous la mère », « porcelets post-sevrage », « porcs à l'engraissement », « cochettes et verrats » et « porcs issus d'élevage de sélection, multiplication ou centre d'insémination »<sup>39</sup>.

En 2024, 335 vétérinaires, 6 FAM/DAM et un pharmacien ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des porcs dans CalypsoVet. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 15 éditeurs de logiciels.

#### 3.3.3.1 Tonnages déclarés

Ces déclarations représentent 20,2 tonnes d'antimicrobiens, soit 35,2 % du tonnage destiné aux porcs en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les porcs, toutes catégories confondues, 98,0 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques et 2,0 % à des antiprotozoaires.

<sup>39</sup> Pour simplifier les déclarations les sous-catégories d'espèces ont été revues en septembre 2025, plus de détails en Annexe

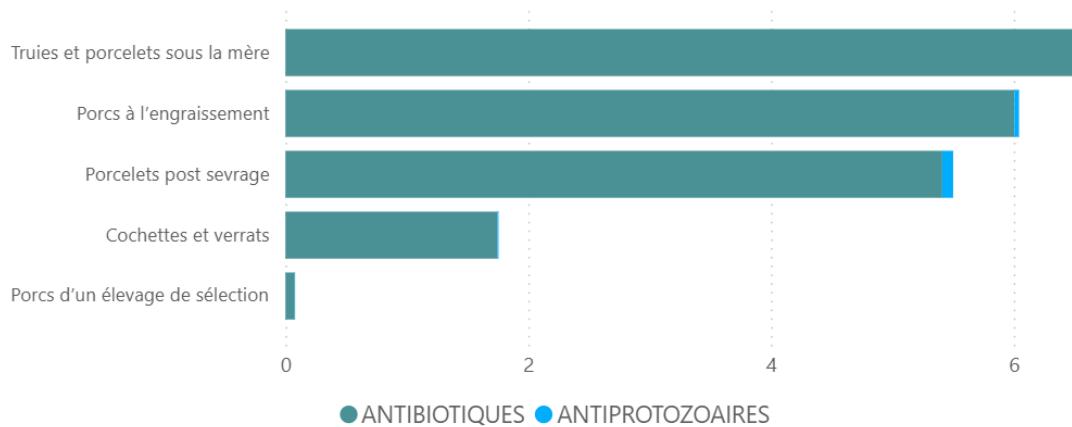


Figure 40 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les porcs

Le tonnage d'antimicrobiens attribué aux porcins se répartit de la façon suivante : 33,8 % pour les truies et porcelets sous la mère, 30,0 % pour les porcs d'engraissement, 27,2 % pour les porcelets en post sevrage, 8,7 % pour les cochettes et verrats, et 0,4 % pour les porcs d'élevage de sélection, multiplication ou de centre d'insémination.

Les antibiotiques sont utilisés pour les différentes catégories de porcs alors que les antiprotozoaires sont utilisés principalement pour traiter les porcelets sous la mère et les porcelets au post sevrage.

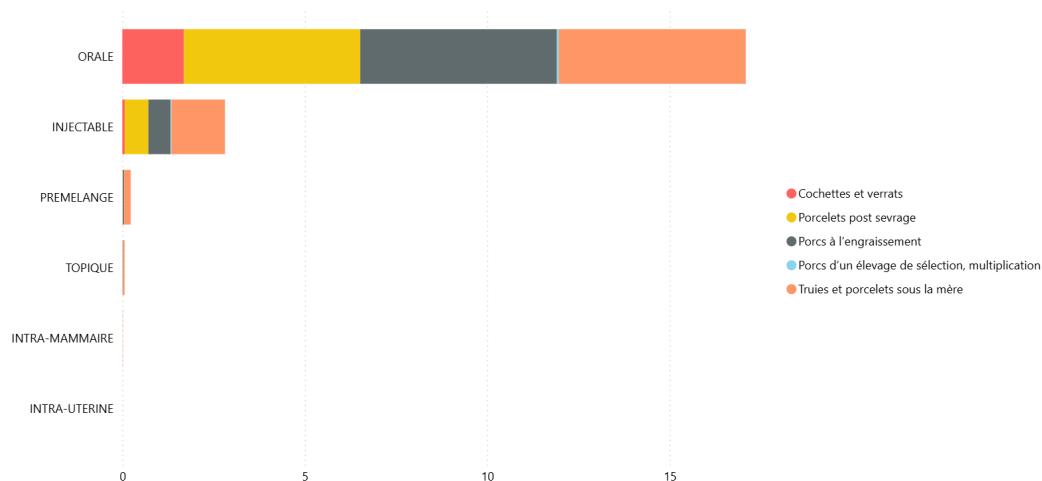


Figure 41 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de porcs

Selon les données de CalypsoVet, le tonnage d'antimicrobiens est majoritairement constitué de formes orales hors prémlangages (84,6 %) et de formes injectables (13,9 %). Les prémlangages médicamenteux représentent 3,9 % du tonnage total, et les formes topiques 0,3 %.

Pour les truies et porcelets sous la mère, des usages pour l'ensemble des formes pharmaceutiques sont déclarés.

### 3.3.3.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 99,8 % à des médicaments pour lesquels l'espèce porcine figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les porcs ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les porcs ; soit en

prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les porcs, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées.

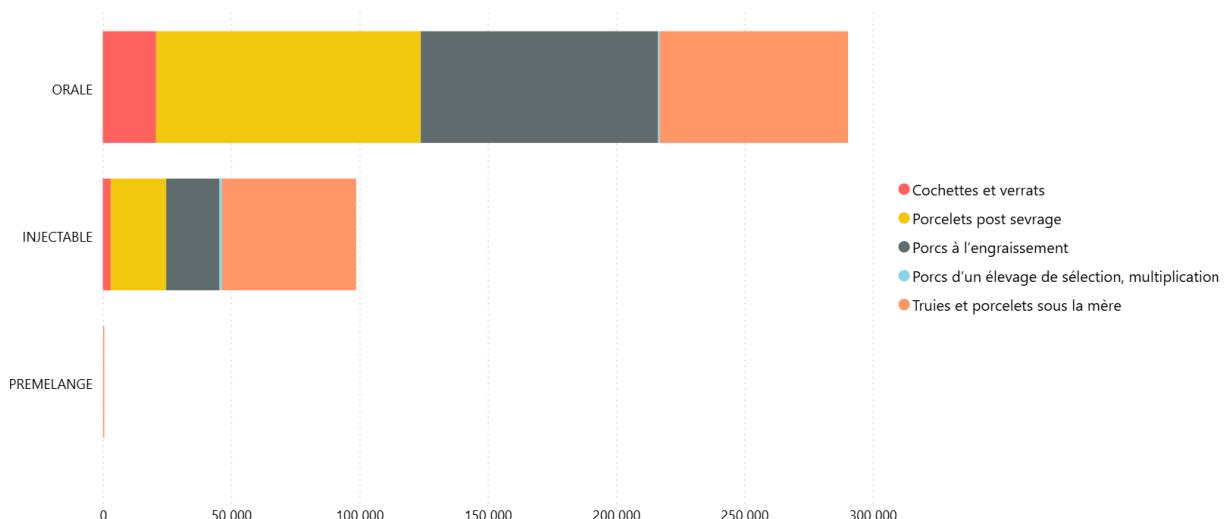


Figure 42 : Poids vif traité aux antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de porcs

Selon les déclarations reçues, les différentes sous-catégories sont traitées davantage avec des antimicrobiens administrés par voie orale, les porcs de toutes les catégories sont traités avec des traitements injectables. Quelques usages de prémélange sont déclarés pour les porcelets en post-sevrage, et pour la catégorie « Truies et porcelets sous la mère ».

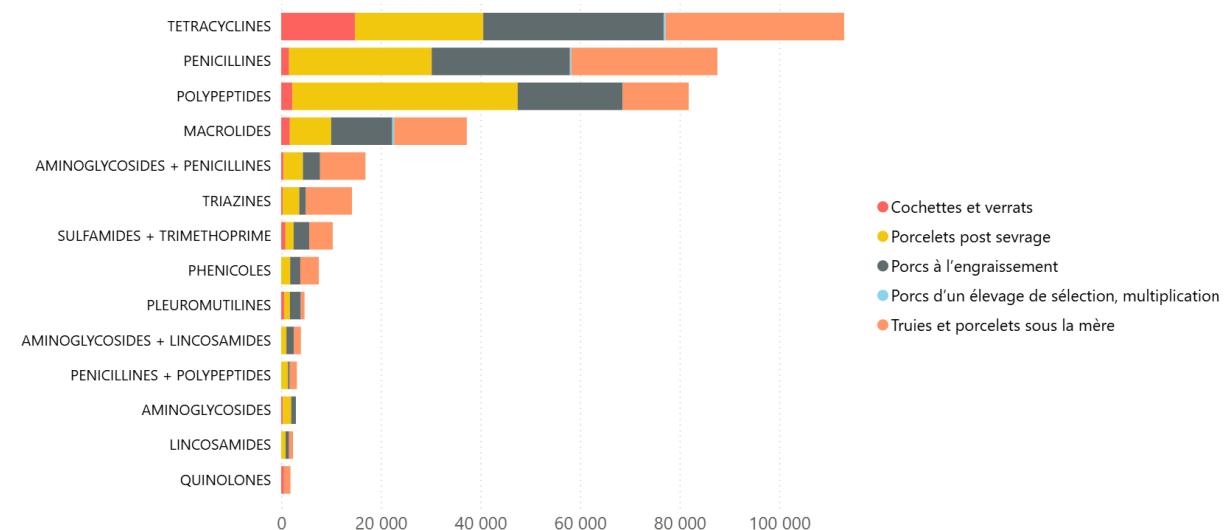


Figure 43 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de porcs  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 500 tonnes ne sont pas présentées)

Pour les truies et porcelets sous la mère, les antibiotiques les plus utilisés sont les Tétracyclines, les Pénicillines, les Macrolides et les Polypeptides (colistine).

Les antibiotiques les plus utilisés pour les porcs à l'engraissement sont les Tétracyclines, les Pénicillines et les Polypeptides.

Les familles les plus utilisées pour traiter les porcelets en post-sevrage sont les Polypeptides, les Pénicillines et les Tétracyclines.

Les cochettes et verrats sont traités principalement avec des Tétracyclines. Des usages de Tétracyclines, Pénicillines et Macrolides sont déclarés pour les porcs d'élevages de sélection/multiplication et les porcs de centres d'insémination.

### 3.3.4 *Gallus gallus*

Lors de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les espèces de volailles et précisent aussi la sous-catégorie : « poulets de chair », « poulettes et poules pondeuses d'œufs de consommation » et « poulettes et poules pondeuses et mâles des élevages de reproduction »<sup>40</sup>.

En 2024, 805 vétérinaires, 12 opérateurs de l'alimentation animale et 4 pharmaciens ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des poulets, poules et poulettes dans CalypsoVet. Les vétérinaires ont déclaré via 18 éditeurs de logiciels.

#### 3.3.4.1 Tonnages déclarés

Ces déclarations représentent 18,7 tonnes d'antimicrobiens, soit 43,5 % du tonnage destiné aux poulets en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les poulets, toutes catégories confondues, 86,2 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 13,8 % à des antiprotozoaires et moins de 0,1 % correspond à des antifongiques.

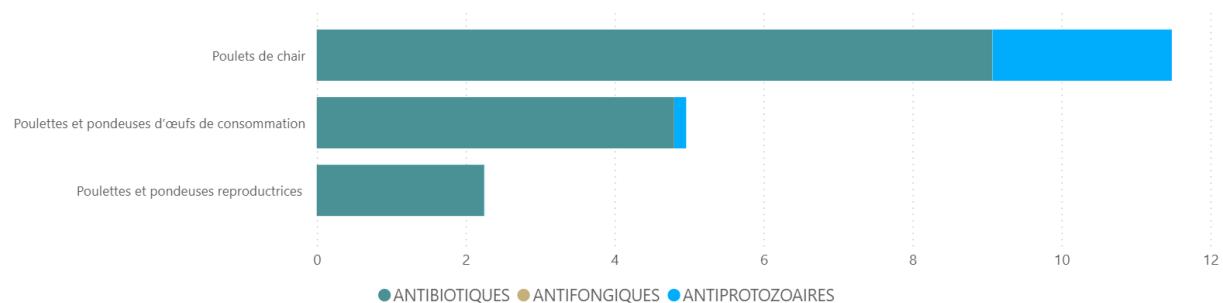


Figure 44 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les *Gallus gallus*

Pour les poulets, 61,4 % du tonnage déclaré est utilisé chez les poulets de chair, 26,5 % chez les poulettes et pondeuses d'œufs de consommation, 12,0 % chez les poulettes, pondeuses reproductrices et reproducteurs mâles.

Les antibiotiques sont utilisés pour les 3 sous-catégories. Les antiprotozoaires sont principalement utilisés chez les poulets de chair, mais des usages chez les poulettes et pondeuses d'œufs de consommation sont également rapportés. Les antifongiques sont très peu utilisés chez les poulets.

<sup>40</sup> Pour simplifier les déclarations les sous-catégories d'espèces ont été revues en septembre 2025, plus de détails dans la discussion et en Annexe

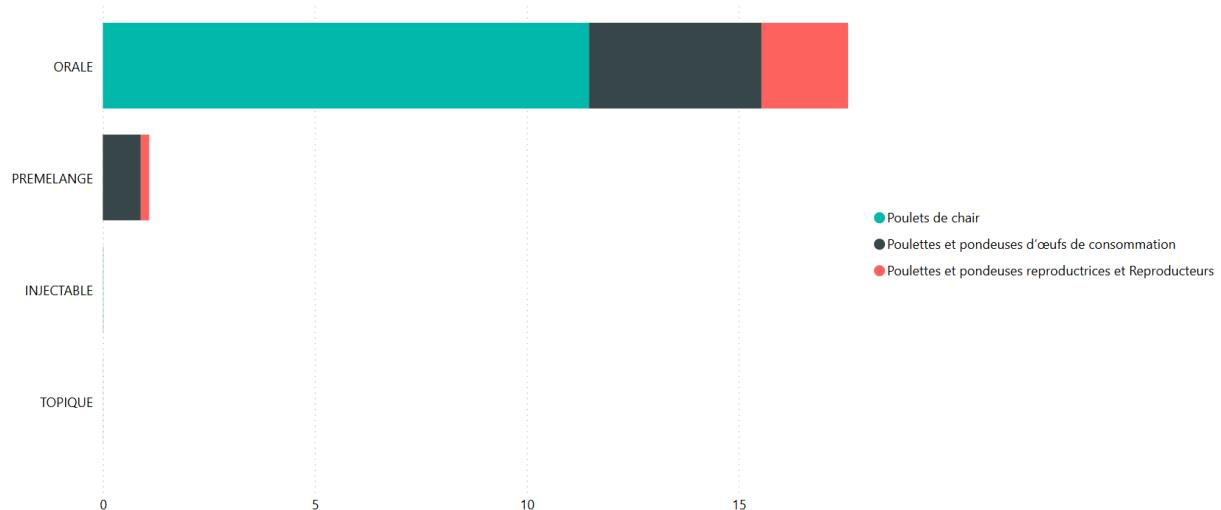


Figure 45 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de *Gallus gallus*

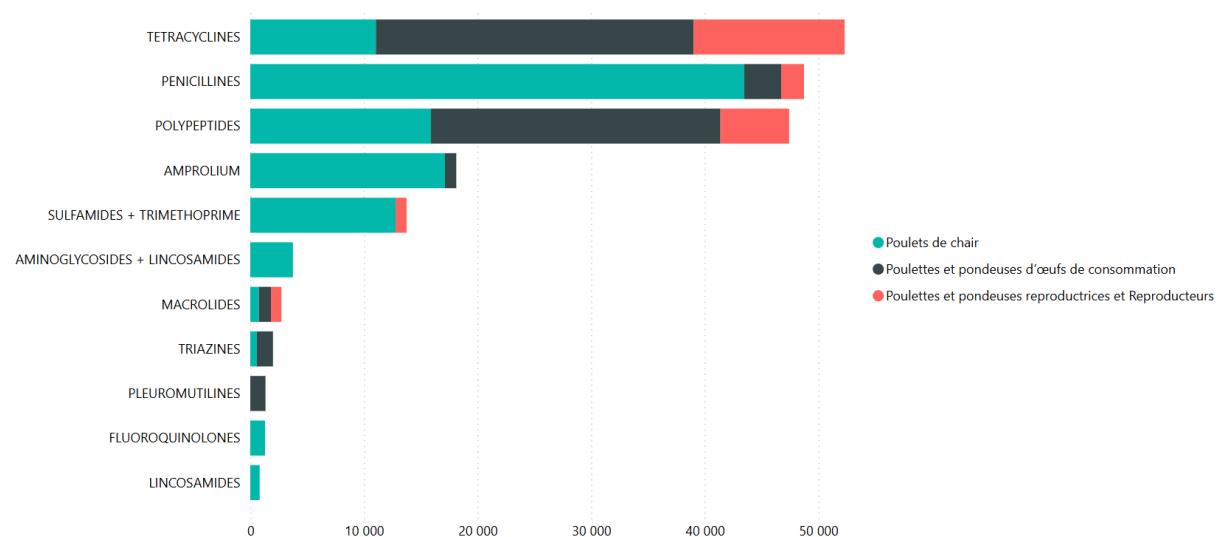
Les poulets de chair sont traités quasiment exclusivement avec des poudres et solutions orales.

Les antimicrobiens administrés via l'aliment médicamenteux sont utilisés exclusivement pour les poulettes et pondeuses (d'œufs de consommation et de la filière reproduction).

Quelques usages exceptionnels d'injectables et de traitements topiques sont déclarés pour les poulets de chair.

### 3.3.4.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 99,9 % à des médicaments pour lesquels au moins une espèce de volailles figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les volailles ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les volailles ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les volailles, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les poulets de chair.



**Figure 46 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de *Gallus gallus*  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 500 tonnes ne sont pas présentées)**

Selon les déclarations reçues, les Tétracyclines, Pénicillines et Sulfamides sont les familles les utilisées chez les *Gallus gallus*. L'Amprolium est l'antiprotozoaire le plus utilisé pour cette espèce.

Les antimicrobiens les plus utilisés chez les poulets de chair sont les Pénicillines, l'Amprolium, les Polypeptides, l'association Sulfamides+Triméthoprime et les Tétracyclines.

Pour les poulettes et pondeuses d'œufs de consommation, les Tétracyclines et les Polypeptides sont les familles les plus utilisées.

Pour les reproducteurs, les antimicrobiens les plus utilisés sont les Tétracyclines, les Polypeptides et les Pénicillines.

### 3.3.5 Dindes

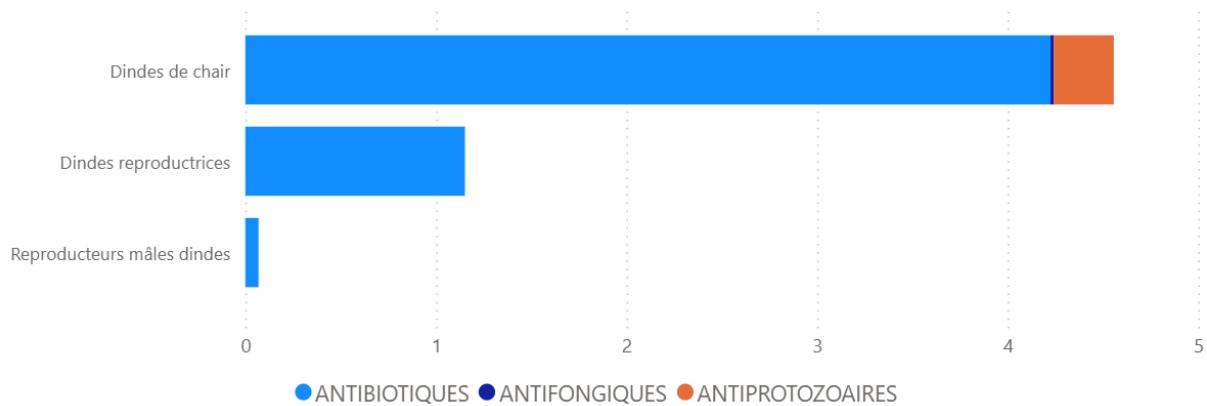
Pour les dindes, les usages sont déclarés à l'intention des « dindes de chair », ou des « dindes reproductrices », ou des « reproducteurs mâles ».

En 2024, 147 vétérinaires et 1 opérateur de l'alimentation animale ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des dindes dans CalypsoVet. Il n'y a pas eu de cession d'antimicrobien par les pharmaciens pour cette espèce. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 11 éditeurs de logiciels.

#### 3.3.5.1 Tonnages déclarés

Ces déclarations représentent 5,6 tonnes d'antimicrobiens, soit 37,0 % du tonnage destiné aux dindes en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les dindes, toutes catégories confondues, 94,2 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 5,5 % à des antiprotozoaires et 0,3 % correspond à des antifongiques.



**Figure 47 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les dindes**

Pour les dindes, 78,9 % du tonnage déclaré est utilisé chez les dindes de chair, 19,9 % chez les dindes reproductrices et 1,2 % chez les reproducteurs mâles.

Les antibiotiques sont utilisés pour les 3 sous-catégories, les antiprotozoaires et antifongiques ont seulement été déclarés pour les dindes de chair.

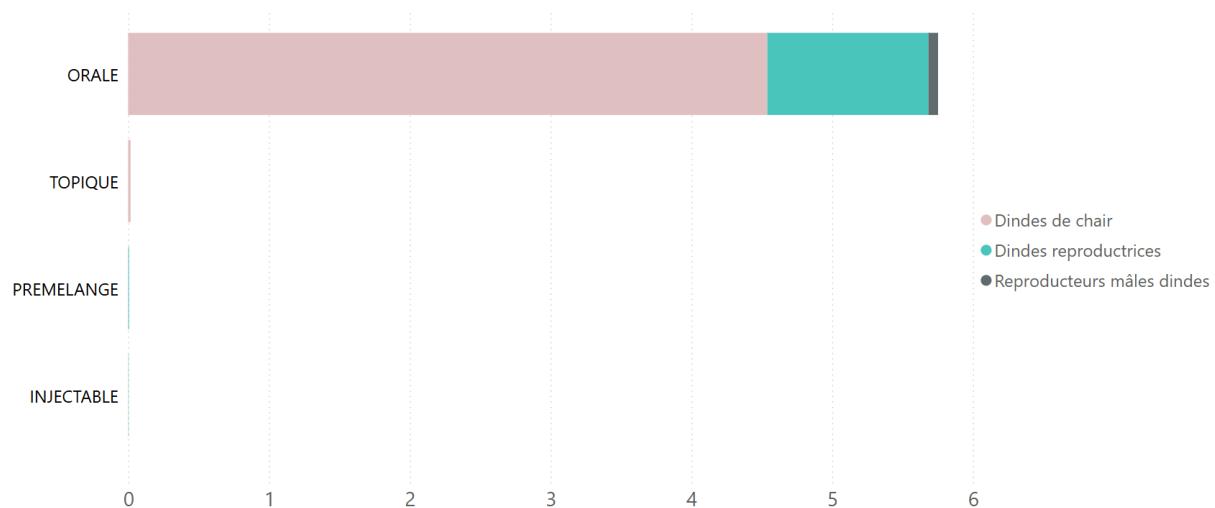


Figure 48 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de dindes

Les dindes sont presque exclusivement traitées avec des poudres et solutions orales ; des usages marginaux de formes topiques, de prémélanges et d'injectables sont déclarés.

### 3.3.5.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 99,5 % à des médicaments pour lesquels au moins une espèce de volailles figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les volailles ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les volailles ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les volailles, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les dindes.

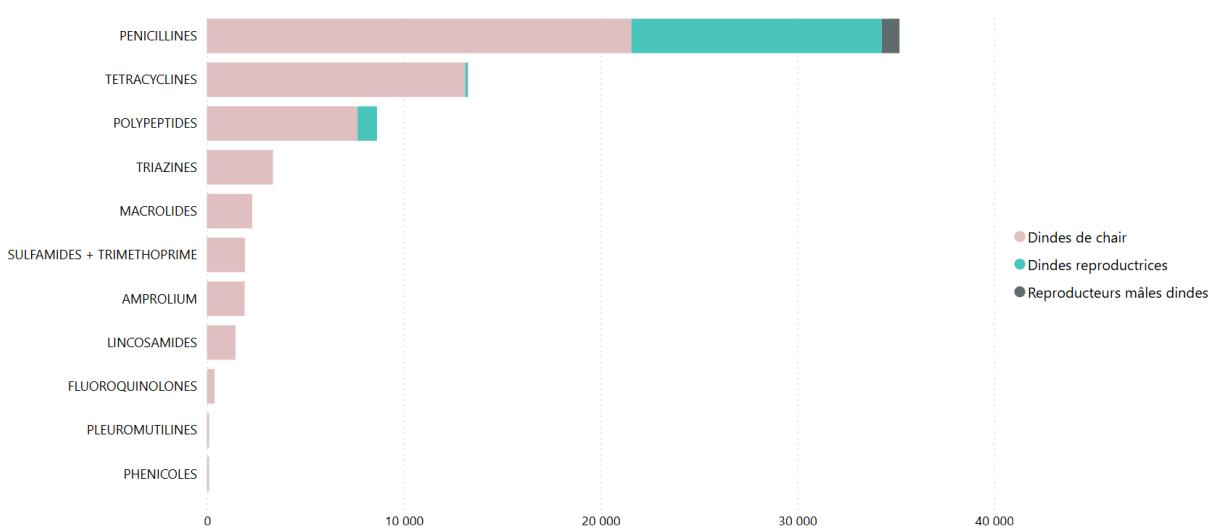


Figure 49 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de dindes  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 100 tonnes ne sont pas présentées)

Selon les déclarations reçues, les Pénicillines, Tétracyclines et Polypeptides sont les familles les utilisées chez les dindes. Les triazines représentent les antiprotozoaires les plus utilisés pour cette espèce.

Les antimicrobiens les plus utilisés chez les dindes de chair sont les Pénicillines, Tétracyclines et Polypeptides.

Les dindes reproductrices sont traitées principalement avec des Pénicillines, des Polypeptides puis des Tétracyclines.

Les reproducteurs mâles ont été traités presque exclusivement avec des Pénicillines.

### 3.3.6 Autres volailles

Pour les autres volailles, les usages sont déclarés à l'intention des « canards gras », des « canards à rôtir », des « oies grasses », des « oies à rôtir », des « pintades », des « cailles » ou des « autres volailles (productrices de denrées alimentaires) ».

En 2024, 437 vétérinaires, 2 opérateurs de l'alimentation animale et 1 pharmacien ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des autres volailles dans CalypsoVet. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 13 éditeurs de logiciels et représentent 2,2 tonnes d'antimicrobiens.

#### 3.3.6.1 Tonnages déclarés

Pour les autres volailles, toutes catégories confondues, 97,4 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 2,4 % à des antiprotozoaires et 0,2 % correspond à des antifongiques.

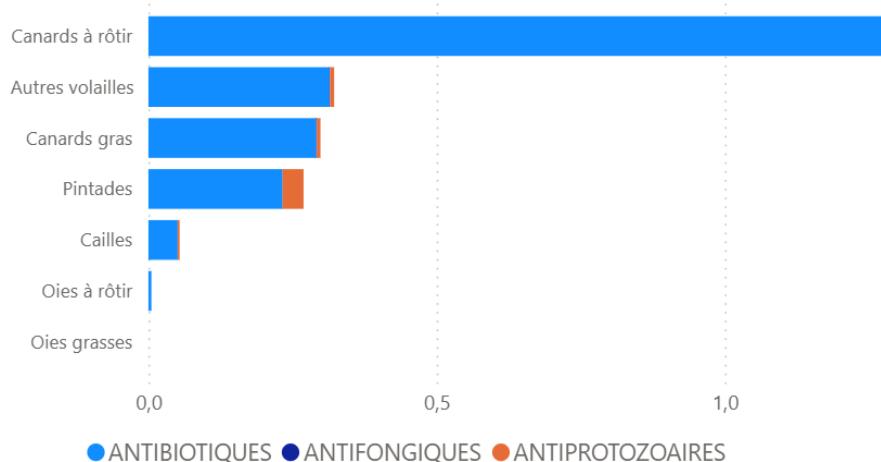


Figure 50 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les « Autres volailles »

Les antibiotiques sont utilisés pour les 6 sous-catégories pour lesquelles des usages ont été déclarés dans CalypsoVet. Les antiprotozoaires sont utilisés principalement chez les pintades, des usages chez les canards gras, cailles et « autres volailles productrices de denrées » ont également été rapportés. Quelques rares usages d'antifongiques ont été déclarés pour les pintades, pour les canards (gras et à rôtir) et pour les autres volailles.

Sur les 2,4 tonnes d'antimicrobiens, 60,6 % est utilisé pour les canards à rôtir, 9,5 % pour les pintades, 7,6 % pour les canards gras, 4,1 % pour les cailles et 17,6 % est déclaré pour la sous-catégorie « autres volailles productrices de denrées ».

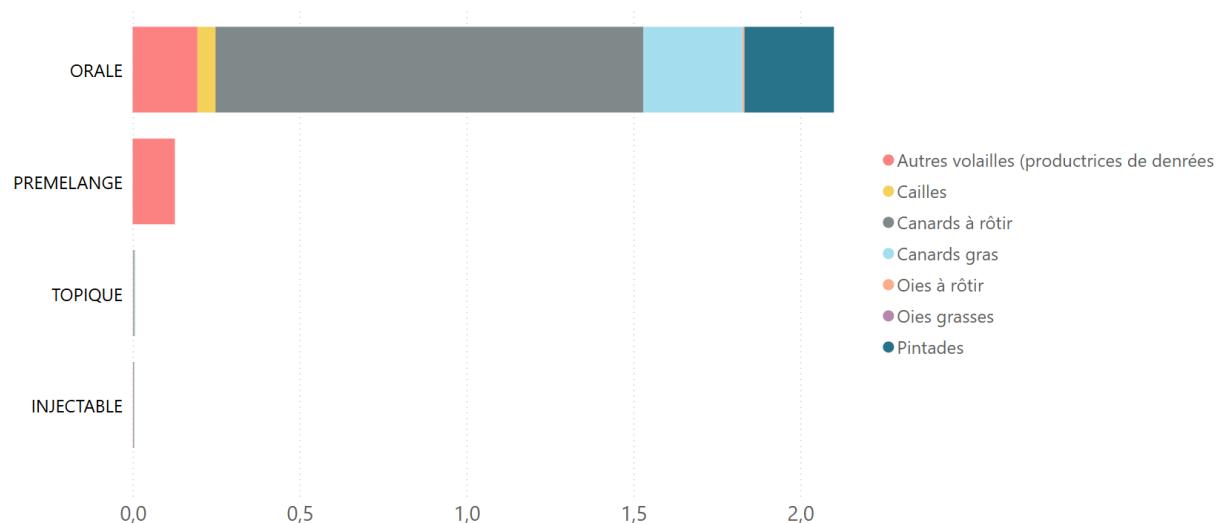


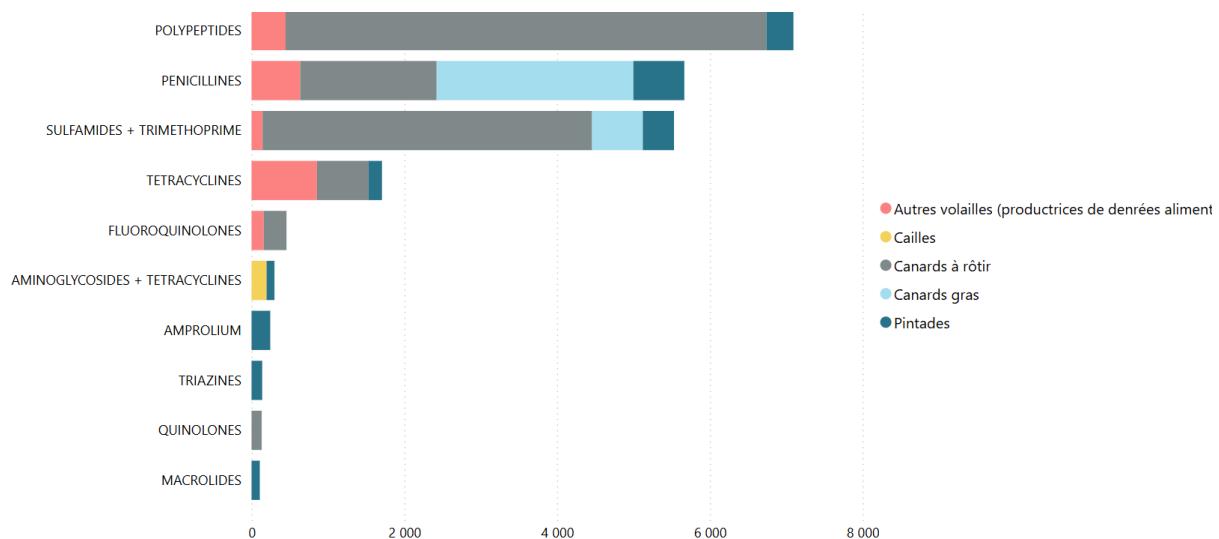
Figure 51 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les « autres volailles »

Les cailles, canards, oies et pintades, sont traités presque exclusivement avec des poudres et solutions orales.

Les antimicrobiens administrés via l'aliment médicamenteux sont utilisés pour les « autres volailles productrices de denrées ».

### 3.3.6.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 99,3 % à des médicaments pour lesquels au moins une espèce de volailles figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les volailles ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les volailles ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les volailles, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les autres volailles.



**Figure 52 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories des autres volailles**  
*(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 100 tonnes ne sont pas présentées)*

Les antimicrobiens les plus utilisés chez les « autres volailles » sont les Polypeptides, Pénicillines et Sulfamides+Triméthoprime.

Pour les canards à rôtir, les familles les plus utilisées sont les Polypeptides et les Sulfamides+Triméthoprime, viennent ensuite les Pénicillines, les Tétracyclines et les Fluoroquinolones.

Les canards gras sont principalement traités avec les Pénicillines et les Sulfamides+Triméthoprime.

L'association Aminoglycosides +Tétracyclines est le principal traitement antibiotique pour les cailles.

Les pintades sont principalement traitées avec les Pénicillines, les Polypeptides, les Sulfamides+Triméthoprime et l'Amprolium.

### 3.3.7 Lapins

Dans le cadre de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les différentes sous-catégories de lapins : « lapins en engrangissement », « lapereaux et lapines en maternité » et « Autres lapins producteurs de denrées alimentaires ». Dans cette dernière catégorie, on retrouve les traitements pour les lapins reproducteurs mâles, pour les lapins élevés en clapier par des particuliers, pour les lapins élevés pour leur fourrure ; certains traitements des lapines reproductrices ont été aussi attribués à cette sous-catégorie<sup>41</sup>.

<sup>41</sup> Pour simplifier les déclarations les sous-catégories d'espèces ont été revues en septembre 2025, plus de détails dans la discussion et en Annexe

Par ailleurs, certains usages pour cette catégorie semblent être en réalité des usages pour des lapins de compagnie qui auraient du être attribués à la sous-catégorie « NAC » (nouveaux animaux de compagnie) pour les autres animaux non producteurs de denrées.

En 2024, 751 vétérinaires, 4 opérateurs de l'alimentation animale et 65 pharmaciens ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des lapins dans CalypsoVet. Ces déclarations proviennent de 12 éditeurs de logiciels.

### 3.3.7.1 Tonnages déclarés

Les cessions et administrations déclarées pour les lapins représentent 3,5 tonnes d'antimicrobiens, soit 34,4 % du tonnage destiné aux lapins en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les lapins, toutes catégories confondues, 99,2 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 0,8 % à des antiprotozoaires et moins de 0,1 % correspond à des antifongiques.

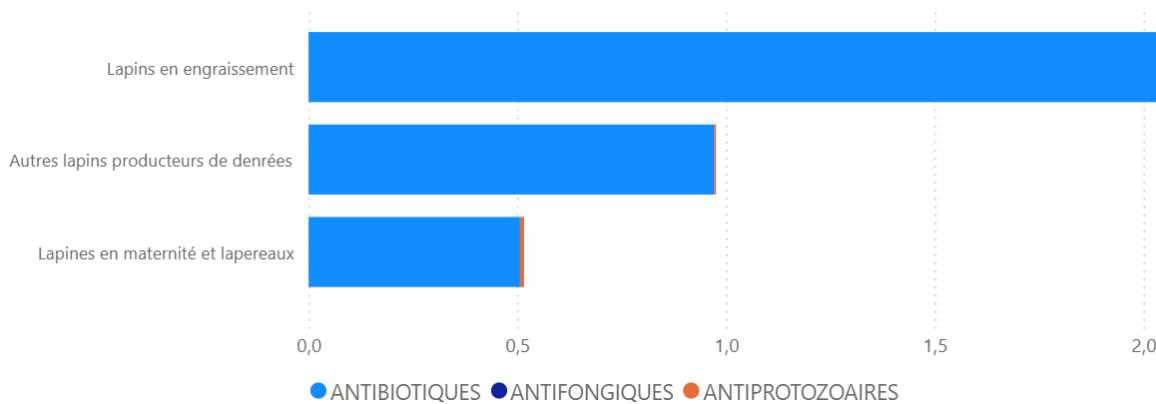


Figure 53 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les lapins

Les antimicrobiens utilisés sont principalement des antibiotiques pour les 3 sous-catégories. Les usages d'antiprotozoaires et antifongiques sont rarement déclarés pour les lapins.

Pour les lapins, 57,9 % du tonnage déclaré est utilisé pour les lapins en engrangissement, 14,6 % pour les lapereaux et lapines en maternité et 27,5 % pour les autres lapins producteurs de denrées (pour rappel, certains logiciels vétérinaires affectent à cette catégorie les traitements pour les lapines qui ne sont pas en maternité).

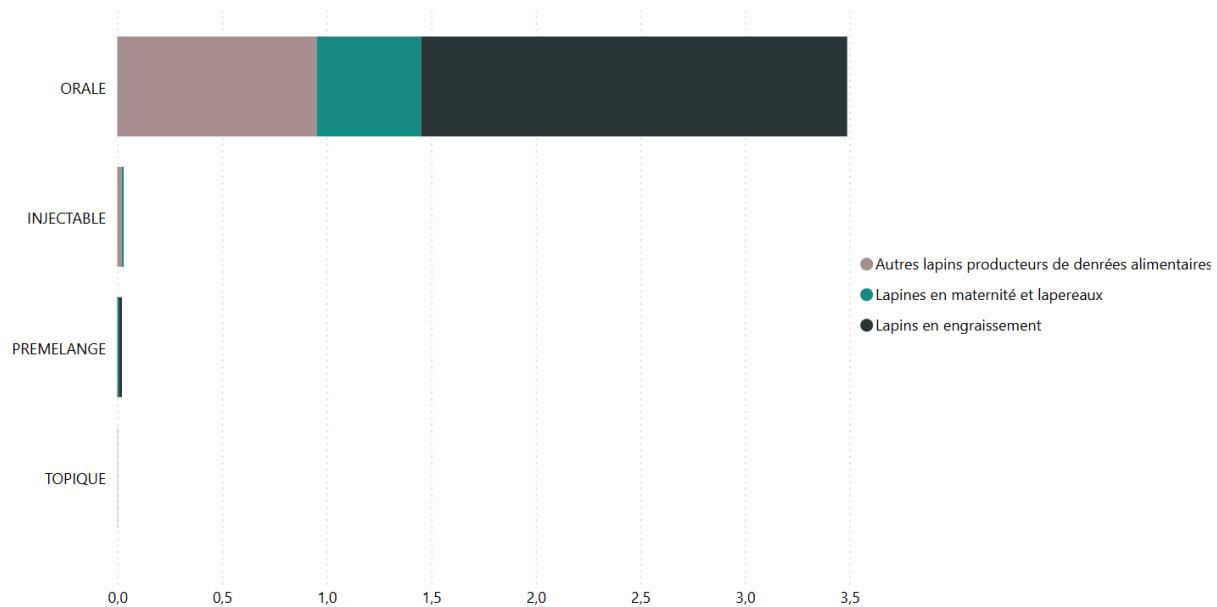


Figure 54 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de lapins

Les différentes catégories de lapins sont traitées avec des poudres ou solutions orales et des prémélanges médicamenteux. Les injectables sont utilisés exclusivement pour la catégorie « Autres lapins producteurs de denrées » dans laquelle les lapines reproductrices ont été affectées.

### 3.3.7.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 90,8 % à des médicaments pour lesquels au moins le lapin de chair figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les lapins de chair ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les lapins ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les volailles, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les lapins de chair.

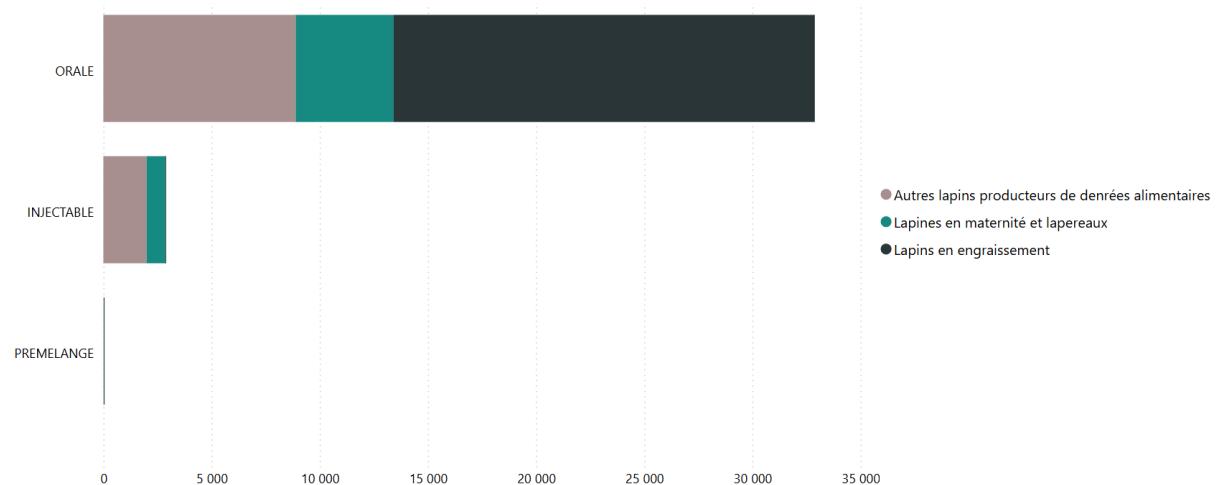
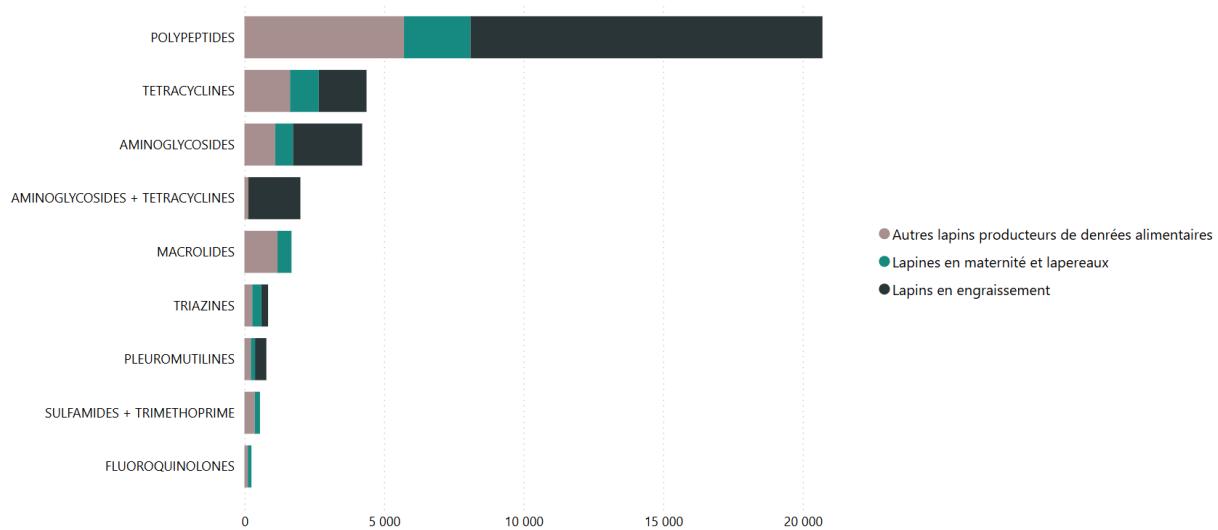


Figure 55 : Poids vif traité d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de lapins

Selon les déclarations reçues, les lapins en engrangement sont traités exclusivement avec des antimicrobiens administrés par voie orale. Les lapines en maternité et autres lapins (parmi lesquels on retrouve les futures reproductrices) sont traités principalement avec des poudres et solutions orales mais également occasionnellement avec des traitements injectables.



**Figure 56 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories des lapins**  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 100 tonnes ne sont pas présentées)

Selon les déclarations reçues, les Polypeptides (colistine + bacitracine), les Tétracyclines et les Aminoglycosides sont les familles les plus utilisées chez les lapins.

En engrangement, les lapins sont principalement traités avec des Polypeptides, des Aminoglycosides, des Aminoglycosides +Tétracyclines et des Tétracyclines.

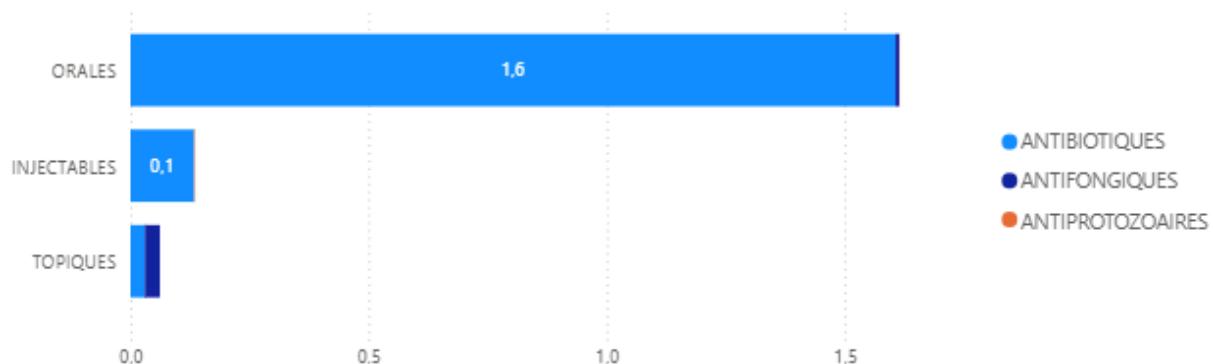
### 3.3.8 Chiens

En 2024, 3 520 vétérinaires et 514 pharmaciens ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des chiens dans CalypsoVet.

Ces déclarations proviennent de 16 éditeurs de logiciels et représentent 1,8 tonne d'antimicrobiens.

#### 3.3.8.1 Tonnages déclarés

Les antibiotiques représentent 97,7 % du tonnage déclaré pour les chiens, les antifongiques 2,2 % et les antiprotozoaires 0,1 %.

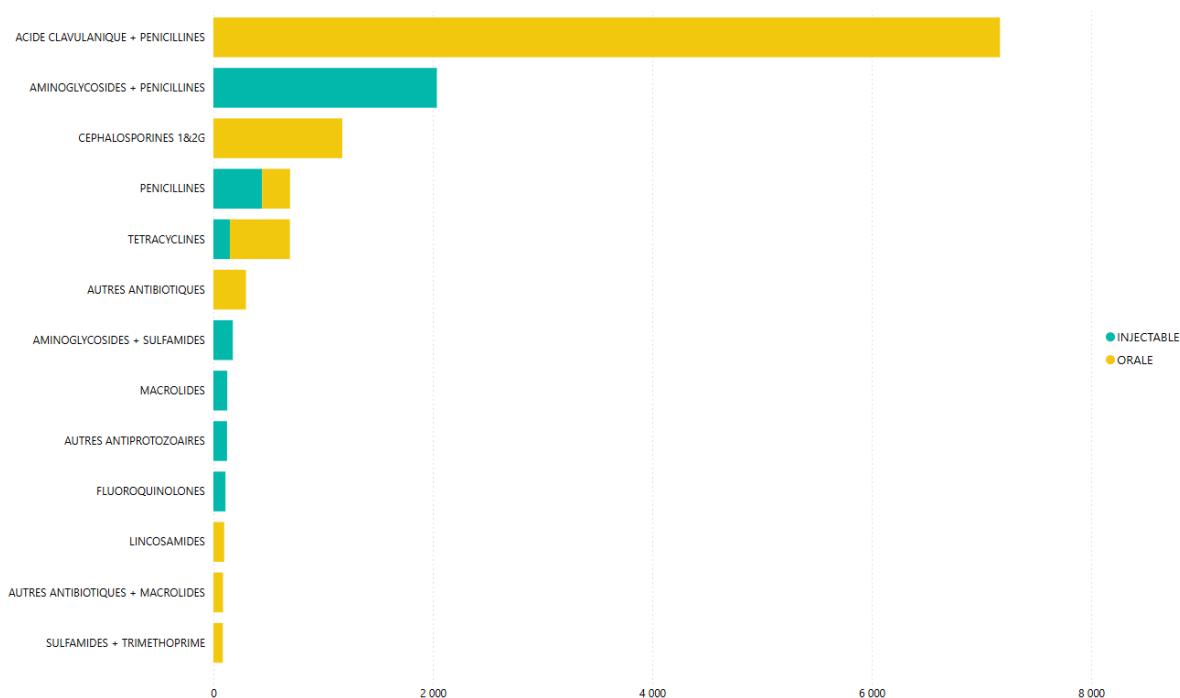


**Figure 57 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les chiens**

L'équivalent de 89,1 % de la quantité d'antimicrobiens déclarée pour les chiens dans CalypsoVet est utilisée sous forme orale, 7,5 % sous forme injectables et 3,4 % sous forme de produits topiques.

### 3.3.8.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 97,2 % à des médicaments pour lesquels au moins un carnivore domestique (chat ou chien) figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les carnivores domestiques ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les carnivores domestiques, soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les carnivores domestiques, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les chiens.

**Figure 58 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la forme pharmaceutique pour les chiens**

(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 80 tonnes ne sont pas présentées)

Pour les chiens, les traitements antimicrobiens les plus utilisés sont les comprimés à base de l'association Pénicillines et Acide clavulanique, viennent ensuite les traitements injectables composés d'Aminoglycosides et de Pénicillines et les comprimés de Céphalosporines de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations.

### 3.3.9 Chats

En 2024, 3 435 vétérinaires ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des chats dans CalypsoVet. Ces déclarations proviennent de 15 éditeurs de logiciels et représentent 0,3 tonne d'antimicrobiens.

#### 3.3.9.1 Tonnages déclarés

Les antibiotiques représentent 95,6 % du tonnage déclaré, les antifongiques 4,4 % et les antiprotozoaires moins de 0,1 %.

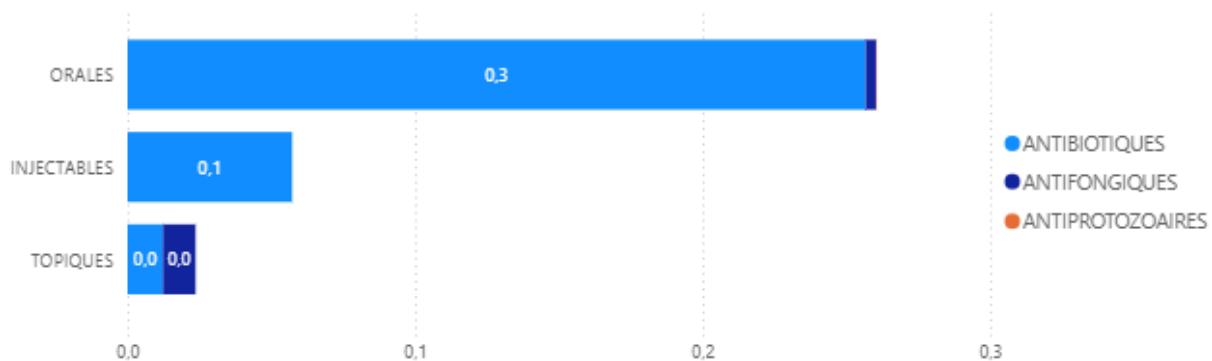
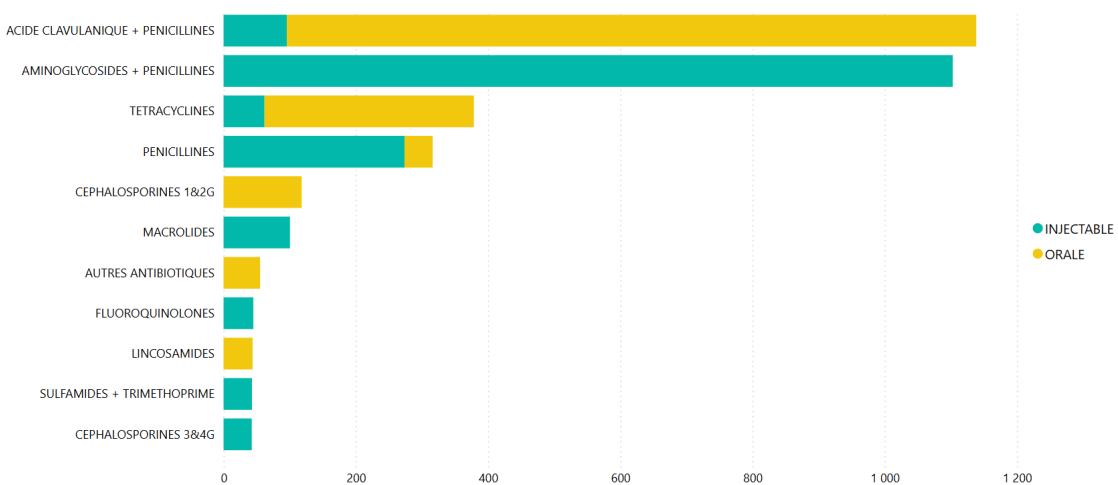


Figure 59 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les chats

En 2024, 76,3 % des quantités d'antimicrobiens déclarées pour les chats dans CalypsoVet sont utilisées sous forme de comprimés ou gélules, 16,8 % correspondent à l'utilisation d'injectables, 6,9 % à l'utilisation de produits topiques.

#### 3.3.9.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 93,4 % à des médicaments pour lesquels au moins un carnivore domestique (chat ou chien) figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les carnivores domestiques ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les carnivores domestiques, soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les carnivores domestiques, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les chats.



**Figure 60 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la forme pharmaceutique pour les chats**  
*(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 80 tonnes ne sont pas présentées)*

Pour les chats, les traitements antimicrobiens les plus utilisés sont ceux à base de l'association Pénicilline et Acide clavulanique, viennent ensuite les traitements injectables composés d'Aminoglycosides et de Pénicillines puis ceux à base de Tétracyclines.

### 3.3.10 Ovins

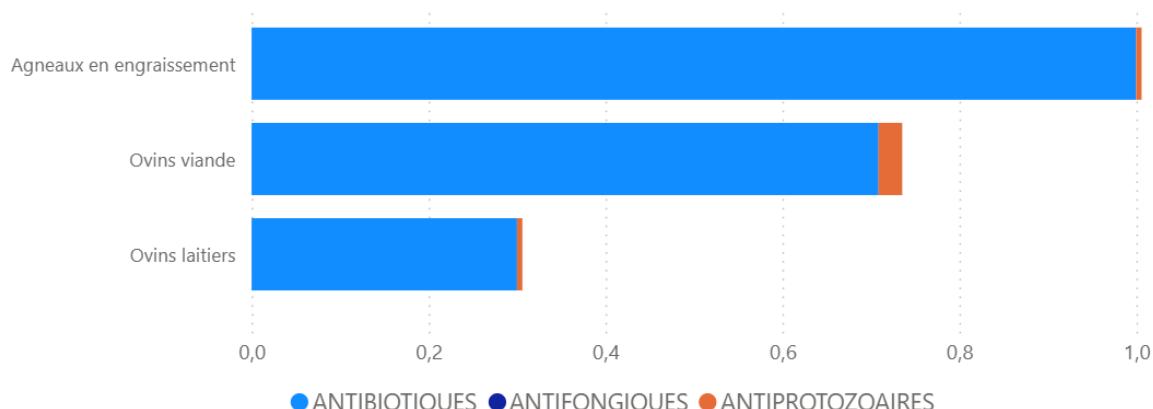
Dans le cadre de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les différentes sous-catégories d'ovins : « agneaux en engrangement », « ovins laitiers » et « ovins viande ».

En 2024, 935 vétérinaires 6 opérateurs de l'alimentation animale et 4 pharmaciens ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des ovins dans CalypsoVet. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 14 éditeurs de logiciels.

#### 3.3.10.1 Tonnages déclarés

Ces déclarations représentent 2,0 tonnes d'antimicrobiens.

Pour les ovins, toutes catégories confondues, 98,1 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 1,9 % à des antiprotozoaires et moins de 0,1 % à des antifongiques.



**Figure 61 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les ovins**

Pour les ovins, 49,1 % du tonnage déclaré est utilisé pour les ovins en engrangement, 35,9 % pour les ovins viande et 15,0 % pour les ovins laitiers.

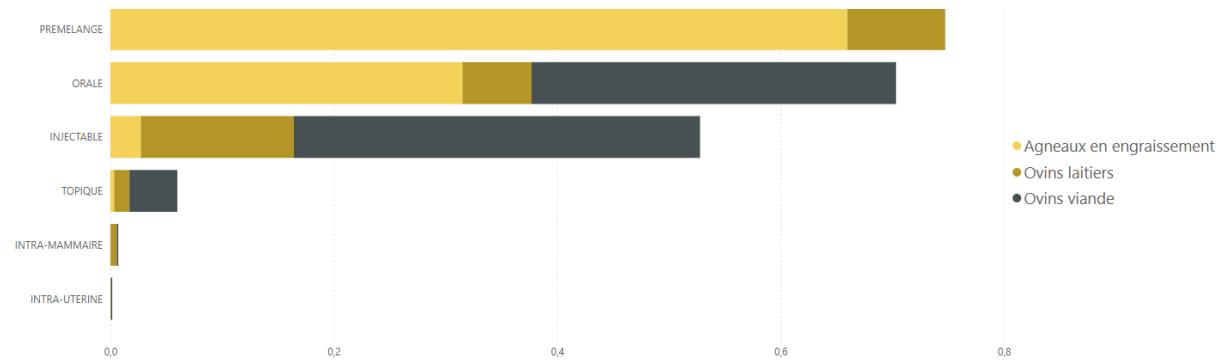


Figure 62 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories d'ovins

Le tonnage déclaré pour les ovins est constitué à 36,5 % de prémélanges médicamenteux, à 34,4 % de poudres et solutions orales, à 25,8 % d'injectables.

Les agneaux en engrangement sont traités majoritairement avec des aliments médicamenteux et des formes orales.

### 3.3.10.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 84,7 % à des médicaments pour lesquels au moins une espèce de petits ruminants (ovins ou caprins) figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les petits ruminants ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les petits ruminants ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les petits ruminants, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les ovins.

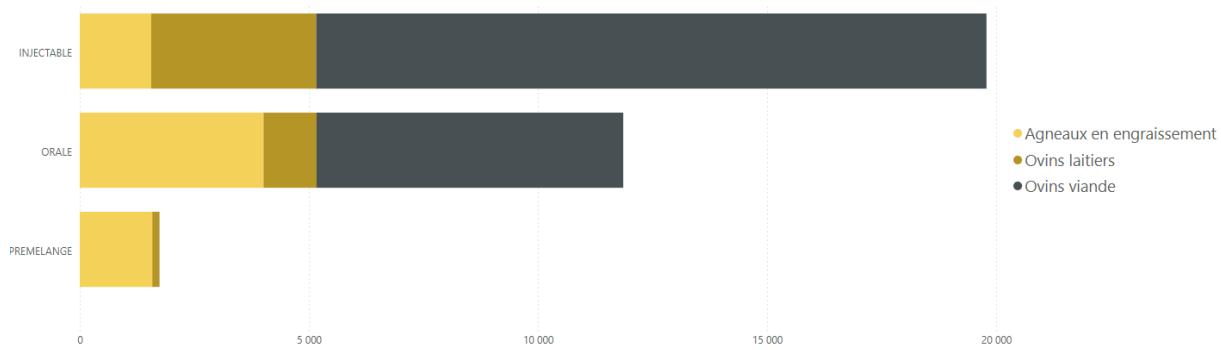
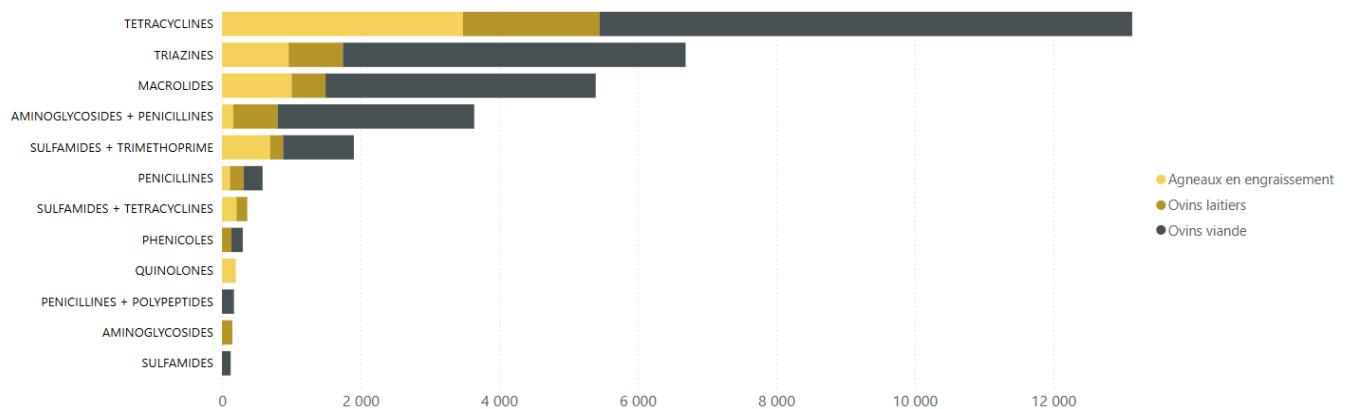


Figure 63: Poids vif traité par forme pharmaceutique pour les sous-catégories d'ovins (en tonnes)

Selon les déclarations reçues, les ovins sont principalement traités à l'aide de spécialités injectables, suivies par les poudres et solutions orales, puis par les prémélanges médicamenteux.

Chez les ovins viande comme chez les ovins laitiers, les traitements sont préférentiellement administrés par voie parentérale, mais des traitements oraux sont également rapportés,

notamment pour les jeunes animaux. Les agneaux à l'engraissement sont quant à eux majoritairement traités avec des poudres et solutions orales, viennent ensuite les traitements à base de prémélanges médicamenteux et les traitements injectables.



**Figure 64 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories d'ovins**  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 100 tonnes ne sont pas présentées)

Selon les déclarations reçues, les Tétracyclines, les Triazines et les Macrolides sont les familles les plus utilisées.

Les Tétracyclines sont administrées principalement par voie injectable chez les ovins laitiers et les ovins viande. Chez les agneaux d'engraissement, elles sont utilisées majoritairement par voie orale, puis sous forme de pré-mélanges médicamenteux, mais également par voie injectable.

Les Triazines sont exclusivement administrées par voie orale, tandis que les Macrolides sont essentiellement utilisés par voie injectable.

### 3.3.11 Caprins

Dans le cadre de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les différentes sous-catégories de caprins : « caprins laitiers » et « chevreaux ».

En 2024, 748 vétérinaires, 2 opérateurs de l'alimentation animale et 3 pharmaciens ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des caprins dans CalypsoVet. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 13 éditeurs de logiciels.

#### 3.3.11.1 Tonnages déclarés

Ces déclarations représentent 1,6 tonnes d'antimicrobiens.

Pour les caprins, toutes catégories confondues, 99,0 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 0,9 % à des antiprotozoaires.

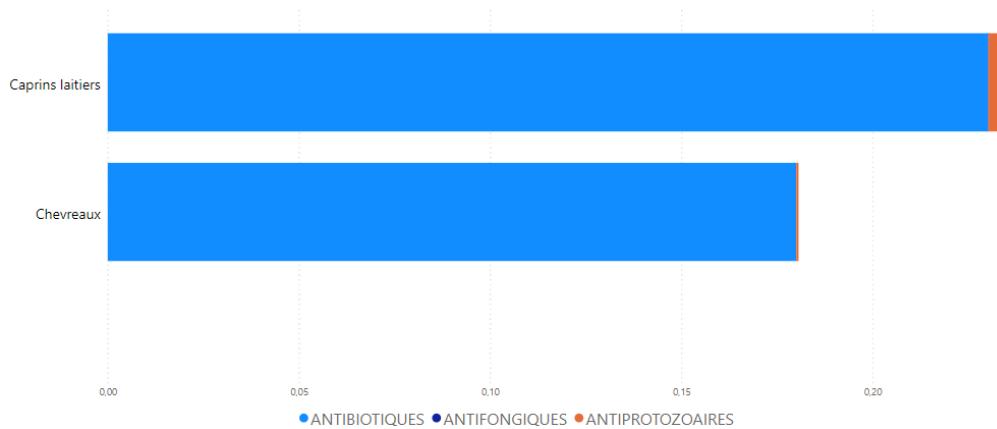


Figure 65 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les caprins

Pour les caprins, 56,4 % du tonnage déclaré est utilisé pour les caprins laitiers et 43,6 % pour les chevreaux.

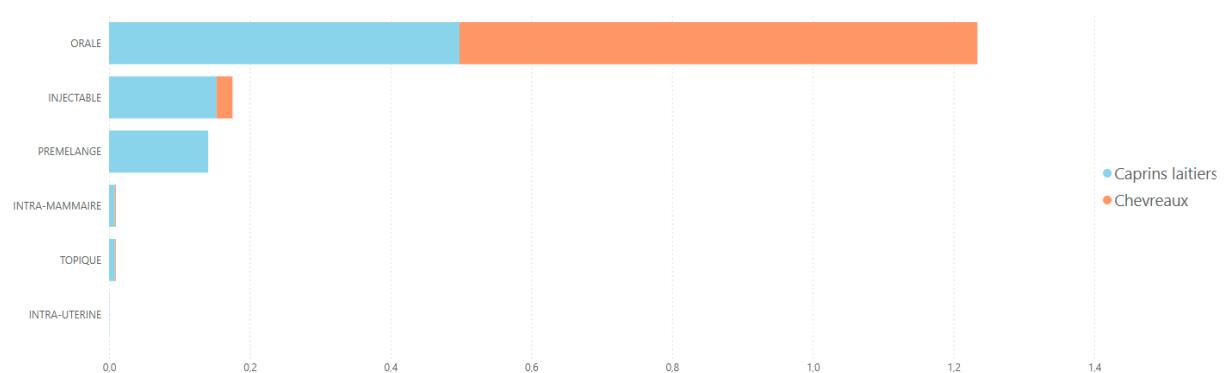


Figure 66 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de caprins

Selon les déclarations, les poudres et solutions orales sont les principales formes utilisées pour traiter les chevreaux. Les prémélanges sont quasiment exclusivement utilisés pour traiter les chèvres et chevrettes qui sont également traitées avec des poudres et solutions orales, des injectables, des intra-mammaires et des produits topiques.

### 3.3.11.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 59,6 % à des médicaments pour lesquels au moins une espèce de petits ruminants (ovins ou caprins) figure parmi les espèces de destination selon le RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les petits ruminants ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les petits ruminants ; soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les petits ruminants, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées pour les chevreaux.

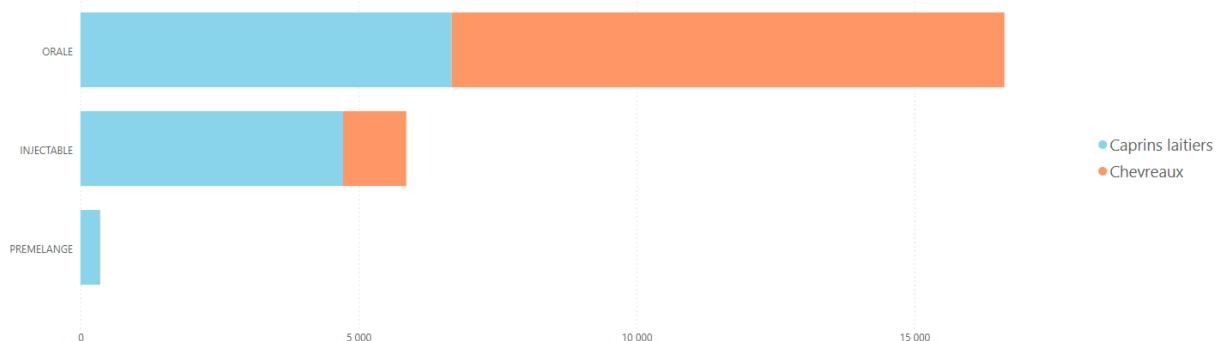


Figure 67 : Poids vif traité par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de caprins (en tonnes)

Selon les déclarations reçues, les caprins sont principalement traités avec des poudres et des solutions orales, puis par des spécialités injectables. Des usages de prémélange médicamenteux sont également déclarés pour les caprins laitiers (en l'occurrence pour les chevrettes).

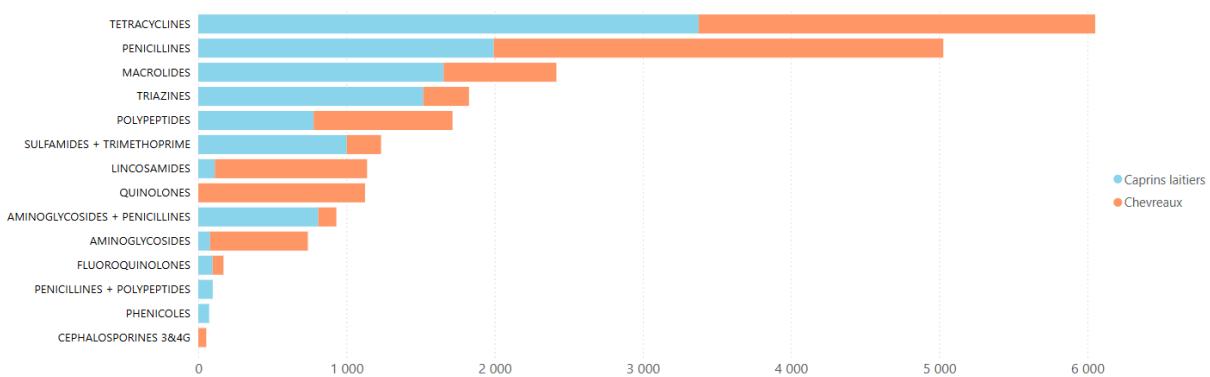


Figure 68 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories d'ovins  
(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 50 tonnes ne sont pas présentées)

Pour les caprins laitiers (chèvres, chevrettes et mâles reproducteurs), les Tétracyclines, les Pénicillines et les Macrolides sont les familles les plus utilisées.

Les chevreaux sont principalement traités avec des Pénicillines, des Tétracyclines, des Quinolones, des Lincosamides et des Polypeptides.

### 3.3.12 Chevaux

En 2024, 892 vétérinaires ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des chevaux dans CalypsoVet. Ces déclarations proviennent de 11 éditeurs de logiciels et représentent 0,9 tonne d'antimicrobiens soit 7,8 % du tonnage destiné aux chevaux en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

#### 3.3.12.1 Tonnages déclarés

Pour les chevaux, 98,8 % du tonnage déclaré correspond à des déclarations d'antibiotiques, 0,9 % à des antifongiques et 0,3 % correspond à des antiprotozoaires.

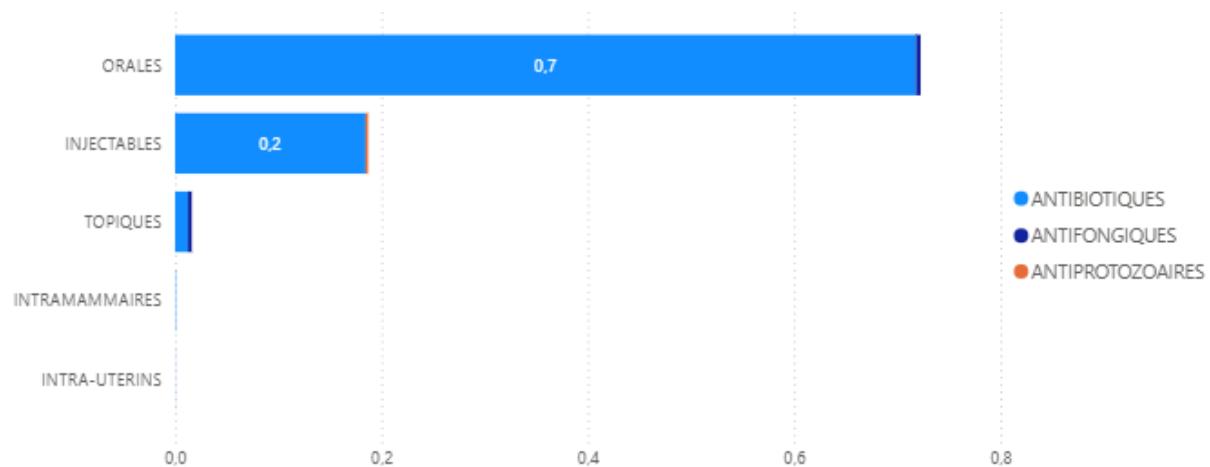
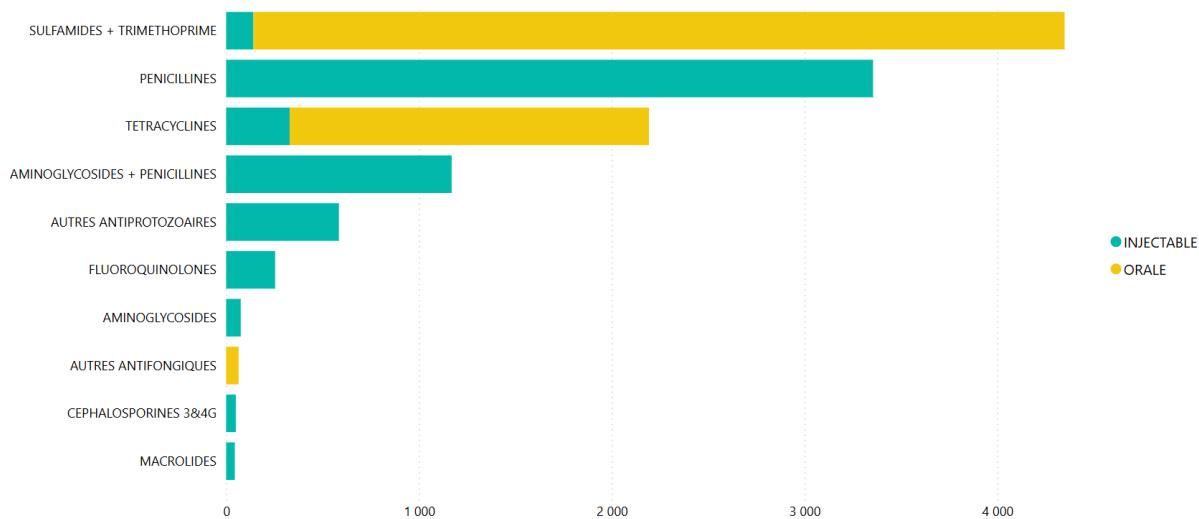


Figure 69 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les chevaux

En 2024, 77,8 % du tonnage d'antimicrobiens déclaré pour les chevaux dans CalypsoVet correspond à l'utilisation de poudres, solutions orales, et pâtes orales ; 20,2 % à l'utilisation d'injectables.

#### 3.3.12.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 73,9 % à des médicaments autorisés pour les chevaux selon les indications figurant dans les RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les chevaux ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les chevaux, soit en prenant des doses et durées définies pour d'autres espèces. Sur la base des doses et durées établies pour les chevaux, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées.



**Figure 70 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la forme pharmaceutique pour les chevaux**  
*(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 20 tonnes ne sont pas présentées)*

Pour les chevaux, les traitements antimicrobiens les plus utilisés sont ceux à base de l'association Sulfamides et Triméthoprime (traitements oraux essentiellement), viennent ensuite les traitements injectables de Pénicillines puis les traitements à base de Tétracyclines (formes orales majoritairement).

### 3.3.13 Poissons

En 2024, 11 vétérinaires et 2 opérateurs de l'alimentation animale ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des poissons dans CalypsoVet. Les déclarations des vétérinaires proviennent de 4 éditeurs de logiciels.

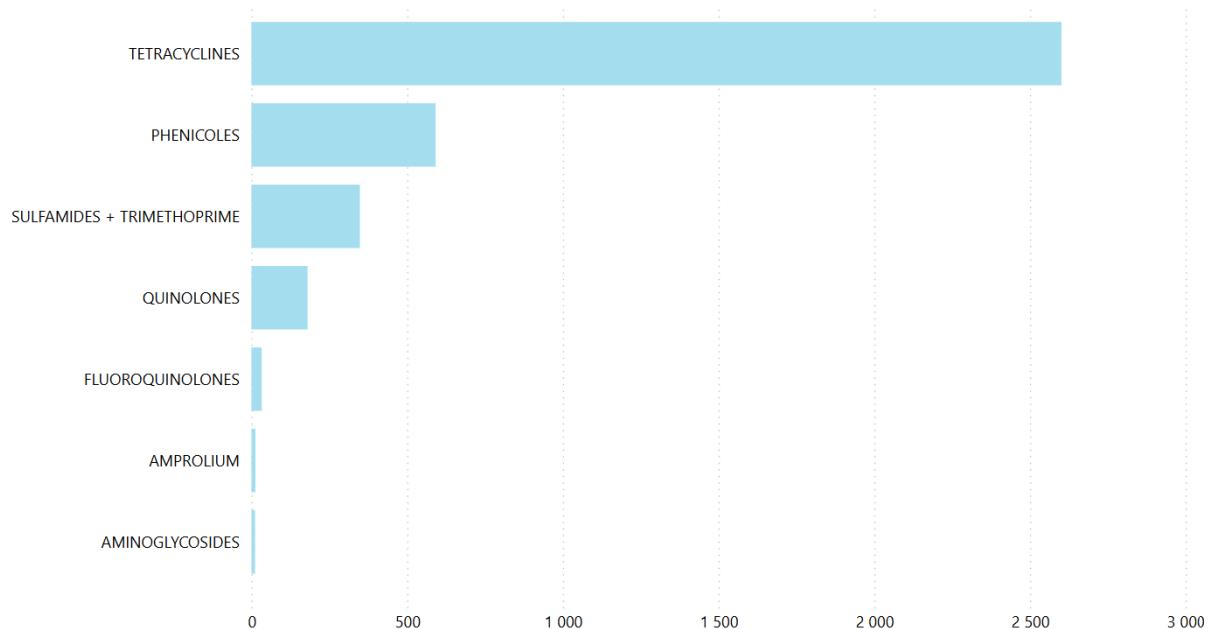
#### 3.3.13.1 Tonnages déclarés

Ces déclarations représentent 1,90 tonne d'antimicrobiens soit 80,0 % du tonnage destiné aux poissons en France selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les poissons, 99,9 % du tonnage déclaré correspond à des déclarations d'antibiotiques et 0,1 % à des antiprotozoaires.

#### 3.3.13.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 50,4 % à des médicaments autorisés pour les poissons selon les indications figurant dans les RCP. Pour les autres cas, des doses et durées pour les poissons ont été établies sur la base d'avis de vétérinaires praticiens et les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées.



**Figure 71 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les poissons**  
*(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 1 tonne ne sont pas présentées)*

Chez les poissons, les Tétracyclines représentent la famille d'antimicrobiens la plus utilisée, suivies par les Phénicolés, les associations à base de Sulfamides et Triméthoprime et les Quinolones.

### 3.3.14 Gibiers

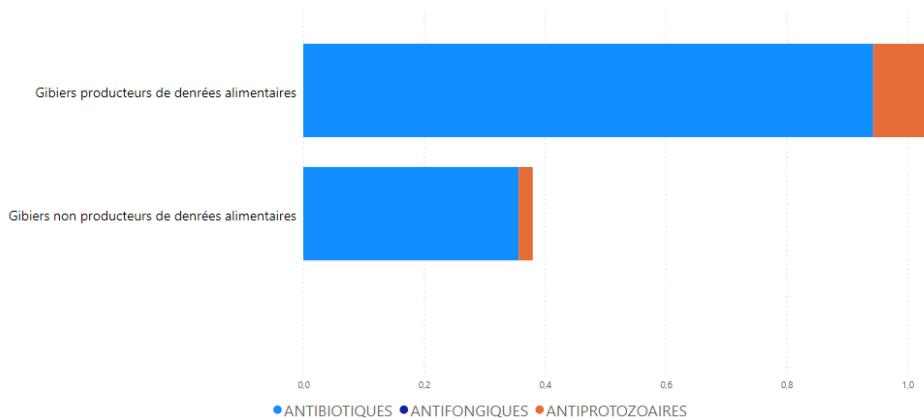
Dans le cadre de la déclaration des usages d'antimicrobiens dans CalypsoVet, les vétérinaires distinguent les cessions de médicaments entre les différentes sous-catégories de gibiers : « gibiers non producteurs de denrées alimentaires » et « gibiers producteurs de denrées alimentaires ».

En 2024, 40 vétérinaires et 7 opérateurs de l'alimentation animale ont déclaré des usages d'antimicrobiens à l'intention des gibiers dans CalypsoVet.

#### 3.3.14.1 Tonnages déclarés

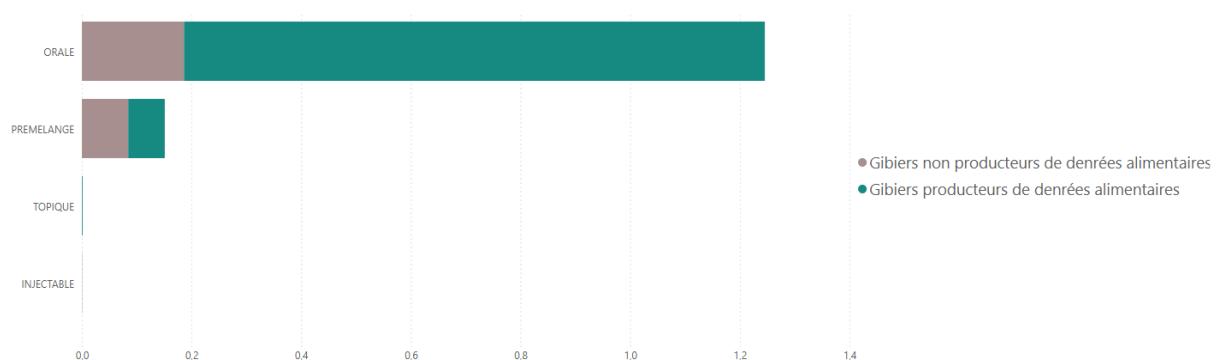
Ces déclarations représentent 1,4 tonne d'antimicrobiens soit plus que le tonnage destiné aux « Autres animaux » selon les déclarations des titulaires d'AMM.

Pour les gibiers, toutes catégories confondues, 89,7 % du tonnage déclaré correspond à des antibiotiques, 10,2 % à des antiprotozoaires et moins de 0,1% à des antifongiques.



**Figure 72 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les gibiers**

Pour les gibiers, 80,6 % du tonnage déclaré est utilisé pour les gibiers producteurs de denrées alimentaires et 19,4 % pour les gibiers non producteurs de denrées alimentaires.

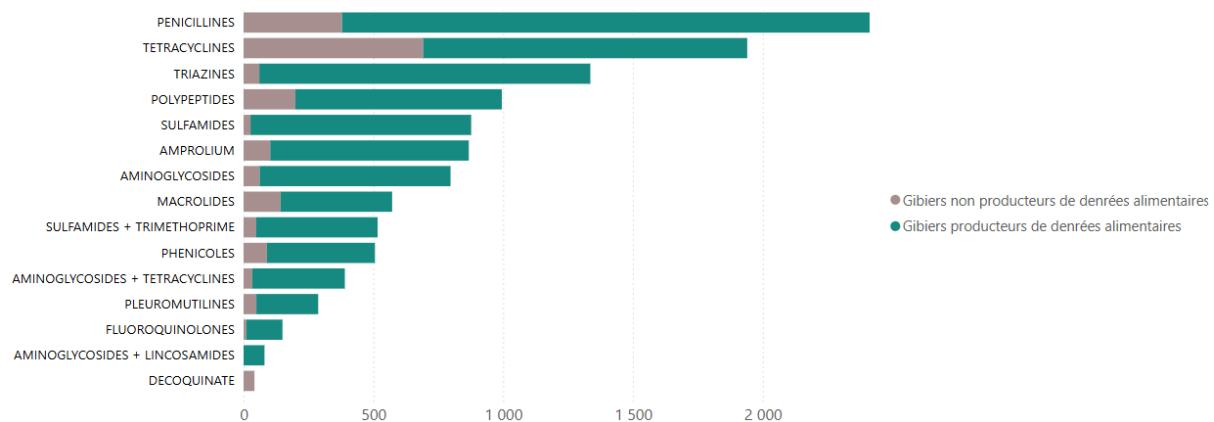


**Figure 73 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de gibiers**

Selon les déclarations, les poudres et solutions orales sont les principales formes utilisées pour traiter les gibiers. Les prémélanges sont davantage utilisés pour les gibiers non producteurs de denrées alimentaires.

### 3.3.14.2 Estimation du poids vif traité

Le tonnage déclaré dans CalypsoVet correspond à 10,6 % à des médicaments autorisés pour les gibiers selon les indications figurant dans les RCP. Pour les autres cas, les doses et durées pour les gibiers ont été établies soit par analogie avec des spécialités de composition et de forme pharmaceutique similaires et autorisées chez les gibiers ; soit à partir des posologies définies pour d'autres espèces. Étant donné que la majorité des usages destinés aux gibiers concernent les gibiers à plume, les posologies définies pour les volailles ont été retenues. Sur cette base, les quantités de poids vif traité (nACDkg) ont pu être estimées.



**Figure 74 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la catégorie pour les gibiers**  
*(Les familles dont le tonnage de poids vif traité est inférieur à 10 tonnes ne sont pas présentées)*

Les gibiers producteurs de denrées sont principalement traités avec les Pénicillines, les Triazines, les Tétracyclines, les Sulfamides et les Polypeptides.

Les familles les plus utilisées pour les gibiers non producteurs de denrées sont les Tétracyclines puis les Pénicillines.

## 4 Discussion

### 4.1 Le suivi des ventes d'antibiotiques en 2024

#### 4.1.1 Une stabilisation du niveau global d'exposition des animaux aux antibiotiques en France

Après une baisse contextuelle en 2022, et une légère hausse en 2023, le niveau d'exposition des animaux aux antibiotiques semble se stabiliser en France autour de l'objectif de 0,3 fixé par le plan Ecoantibio 3. L'année 2022 avait été marquée par une forte baisse des ventes de pré-mélanges médicamenteux, en lien avec l'entrée en application de la réglementation européenne sur le médicament vétérinaire et l'aliment médicamenteux. L'exposition aux antibiotiques via les poudres et solutions orales avait augmenté en 2023 pour les porcs, lapins et volailles, espèces traditionnellement utilisatrices d'aliment médicamenteux. La part des pré-mélanges dans l'exposition des animaux a été estimée en 2024 à 0,1 % en filière porcine, 0,9 % en filière avicole et 2,0 % en filière cunicole. Depuis 2022, l'exposition aux antibiotiques par la voie orale représente 48% de l'exposition globale des animaux en France, alors qu'elle représentait 53% en 2020 et 2021.

Selon le premier rapport ESUAVet<sup>42</sup> (*European Sales and Use of Antimicrobials for Veterinary Medicine*), une tendance similaire a été observée en 2022 et 2023 au niveau européen : suite à l'entrée en vigueur de la réglementation européenne en janvier 2022, il y a eu une forte diminution des ventes de pré-mélanges et une augmentation des volumes de poudres et solutions orales contenant des antibiotiques. Ce premier rapport sur les ventes et les usages de médicaments antimicrobiens en médecine vétérinaire a été publié par l'Agence européenne des médicaments le 31 mars 2025. Il a mis en évidence une grande variabilité dans les volumes de ventes d'antibiotiques selon les pays, tant pour les animaux de rente que pour les animaux de compagnie. D'après les données de 2023, la France se classe parmi les 10 pays dans l'Union Européenne ayant les plus faibles niveaux de ventes d'antibiotiques (en mg/kg de biomasse) pour les animaux producteurs de denrées alimentaires. Par contre, la France figure parmi les pays ayant les plus forts niveaux de ventes pour les animaux de compagnie.

#### 4.1.2 Des résultats contrastés en 2024 selon les espèces et les familles d'antibiotiques

Alors que le niveau global d'exposition aux antibiotiques est stable en 2024 (-0,4%), l'évolution annuelle du niveau d'exposition par espèce est variable : + 3 % pour les bovins, + 7 % pour les lapins, - 1 % pour les porcs, - 12 % pour les volailles, et -12 % pour les chats et chiens.

Alors que le niveau d'exposition des volailles a diminué de plus de 70% par rapport à 2011, une diminution de l'exposition à la colistine et aux Pénicillines est à nouveau observée dans cette filière en 2024.

En augmentation depuis 2021, le niveau d'exposition des bovins a augmenté de 3 % sur la dernière année. Cette évolution est principalement liée à une hausse des ventes pour les injectables contenant des Macrolides, Pénicillines ou Aminoglycosides, et pour les poudres et

<sup>42</sup>[https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-annual-surveillance-report-2023\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-annual-surveillance-report-2023_en.pdf)

solutions orales de Tétracyclines. Plusieurs facteurs sanitaires (épisodes de fièvre catarrhale ovine et de maladie hémorragique épidémiologique) et saisonniers (hiver particulièrement humide) peuvent expliquer ces tendances.

#### 4.1.3 Evolution des pratiques et points de vigilance

##### ➤ Traitements parentéraux contenant des Macrolides

Toutes espèces animales confondues, l'exposition aux macrolides via les injectables a augmenté de 13 % entre 2011 et 2024. Cette tendance est notamment liée à l'augmentation des ventes de Macrolides dits de longue action, dont la tulathromycine. L'exposition à cet antibiotique a doublé depuis 2011 et représente 63% de l'exposition parentérale aux Macrolides en 2024. Autorisée depuis 2003, la tulathromycine est aujourd'hui présente sur le marché dans de nombreux génériques, et est utilisée notamment pour traiter des pathologies respiratoires chez les bovins et porcins et le piéton chez les ovins.

Les macrolides sont d'une importance critique pour la santé animale et il est donc primordial de les utiliser de manière raisonnée afin de limiter la résistance aux principaux agents pathogènes des animaux<sup>43</sup>. Cette famille d'antibiotiques est classée dans la catégorie C « Attention » selon la catégorisation de l'AMEG<sup>44</sup>, et son administration est à envisager seulement s'il n'existe pas d'antibiotique efficace au plan clinique dans la catégorie D.

##### ➤ Traitements intramammaires au tarissement

Alors que le nombre de traitements intramammaires par vache laitière a baissé de 44 % en période de lactation entre 2011 et 2024, la baisse observée pour les traitements administrés au tarissement reste plus modérée, avec une réduction de 15 % sur la même période. En 2024, on estime à 59 le nombre de traitements intramammaires pour 100 vaches au moment du tarissement.

On aurait pu s'attendre à une diminution plus significative des traitements au tarissement, notamment en raison du développement de l'usage des obturateurs de trayons et de la diffusion des recommandations de bonnes pratiques visant à limiter l'usage des antibiotiques aux cas où il est strictement nécessaire. L'intérêt du traitement sélectif au tarissement est mis en avant dans les Référentiels<sup>45</sup> publiés par la SNGTV en 2023 et 2025. Ces outils et orientations encouragent une approche ciblée sur l'évaluation du risque infectieux, mais leur adoption semble encore partielle ou hétérogène selon les élevages. Il est recommandé de réserver le traitement antibiotique au tarissement aux vaches infectées au moment du tarissement.

##### ➤ Comprimés d'amoxicilline associée à l'acide clavulanique

Malgré une diminution de l'exposition à l'amoxicilline associée à l'acide clavulanique entre 2023 et 2024, la part des comprimés d'amoxicilline potentialisée dans l'exposition aux antibiotiques continue d'augmenter chez les chats et les chiens. L'association amoxicilline et

<sup>43</sup>[https://www.ema.europa.eu/en/documents/scientific-guideline/reflection-paper-use-macrolides-lincosamides-and-streptogramins-mls-food-producing-animals-european-union-development-resistance-and-impact-human-and-animal-health\\_en.pdf\\_0](https://www.ema.europa.eu/en/documents/scientific-guideline/reflection-paper-use-macrolides-lincosamides-and-streptogramins-mls-food-producing-animals-european-union-development-resistance-and-impact-human-and-animal-health_en.pdf_0)

<sup>44</sup>[https://www.ema.europa.eu/documents/report/infographic-categorisation-antibiotics-use-animals-prudent-responsible-use\\_fr.pdf](https://www.ema.europa.eu/documents/report/infographic-categorisation-antibiotics-use-animals-prudent-responsible-use_fr.pdf)

<sup>45</sup> Référentiel pour le traitement sélectif au tarissement (TST) – Septembre 2023

Référentiel Traitements des mammites bovines – Janvier 2025

réalisés par la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

acide clavulanique est classée dans la catégorie C « Attention » selon la catégorisation de l'AMEG<sup>46</sup>, et son administration est à envisager seulement s'il n'existe pas d'antibiotique efficace au plan clinique dans la catégorie D. L'amoxicilline sans inhibiteur de la bêta-lactamase appartient à la catégorie D.

En 2024, les comprimés d'amoxicilline associée à l'acide clavulanique représentent 49 % de l'exposition des chats et chiens, versus 27 % en 2011. A l'inverse, les comprimés contenant de l'amoxicilline seule sont de moins en moins utilisés. Ces tendances ne vont pas dans le sens des recommandations européennes qui encouragent l'utilisation de l'amoxicilline seule car le recours à l'amoxicilline avec acide clavulanique peut favoriser le développement de résistances aux pénicillines et aux céphalosporines. Pour une utilisation prudente et responsable des antibiotiques, les vétérinaires sont encouragés à prendre en considération la catégorisation européenne de l'AMEG dans leur choix de prescription<sup>47</sup>.

## 4.2 Une remontée progressive des données d'usage des antimicrobiens dans CalypsoVet

Après le lancement de CalypsoVet en 2023, une augmentation importante du nombre de cessions déclarées et de vétérinaires impliqués était attendue en 2024. La plupart des éditeurs de logiciels vétérinaires propose aujourd'hui la fonctionnalité qui permet la transmission automatique ou semi-automatique des données : à ce jour, on estime que 80 % des vétérinaires disposent désormais d'un logiciel compatible avec la remontée des données vers CalypsoVet. Pourtant moins de 25 % des vétérinaires déclarent effectivement leurs usages sous CalypsoVet.

Ce décalage s'explique en partie par une perception erronée des obligations réglementaires sur les déclarations d'usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire qui répondent à deux obligations distinctes. La première concerne les prescriptions, administrations et délivrances réalisées par les vétérinaires, pharmaciens et opérateurs de l'alimentation animale en France, qui doivent être impérativement déclarées<sup>48</sup> à l'administration via la plateforme CalypsoVet. Cette obligation nationale ne s'accompagne d'aucun calendrier spécifique : tous les usages pour l'ensemble des espèces animales devraient déjà être remontés. La seconde obligation relève du cadre européen : conformément à l'article 57 du règlement (UE) 2019/6, la France doit transmettre à l'Agence européenne des médicaments (EMA) les données d'usage pour certaines espèces animales. Cette transmission, assurée par l'ANMV, suit un calendrier échelonné. À ce jour, seules les données concernant les bovins, porcs, poulets et dindes sont effectivement rapportées à l'EMA. Toutefois, cela ne dispense pas les acteurs français de remplir dès maintenant leurs obligations nationales.

La progression observée entre 2023 et 2024 reste insuffisante pour assurer une couverture satisfaisante des usages d'antimicrobiens déclarés en 2024 dans CalypsoVet. Néanmoins, certains signaux positifs méritent d'être soulignés, en particulier la multiplication par cinq du nombre de vétérinaires déclarants et l'implication des pharmaciens dans la démarche avec plus de 1000 déclarants.

<sup>46</sup>[https://www.ema.europa.eu/documents/report/infographic-categorisation-antibiotics-use-animals-prudent-responsible-use\\_fr.pdf](https://www.ema.europa.eu/documents/report/infographic-categorisation-antibiotics-use-animals-prudent-responsible-use_fr.pdf)

<sup>47</sup>[https://www.anses.fr/fr/system/files/2021-06-29-AIC\\_AMEG.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/2021-06-29-AIC_AMEG.pdf)

<sup>48</sup> l'ordonnance n° 2022-414 du 23 mars 2022

#### 4.2.1 Des premières tendances sur les usages par espèce et catégorie animale

Comme dans le précédent rapport, le tonnage d'antimicrobiens a été calculé pour les différentes espèces, les sous-catégories animales, les formes pharmaceutiques et les familles d'antimicrobiens. Cette année, des estimations de poids vif traité ont également été réalisées. Les données de CalypsoVet permettent désormais de dresser des profils d'usage par espèce et sous-catégorie, en identifiant les familles d'antimicrobiens les plus utilisées. Ces profils sont globalement cohérents avec les tendances observées dans le suivi des ventes, mais offrent un niveau de précision bien supérieur, particulièrement utile pour orienter les politiques publiques et les actions de maîtrise.

Toutefois, tant que la couverture des données reste insuffisante, il n'est pas pertinent de rapporter les quantités d'antimicrobiens ou les poids vifs estimés à la biomasse animale totale produite en France. En l'absence d'informations facilement exploitables sur le nombre d'animaux présents dans les élevages et pouvant être associées aux déclarations sous CalypsoVet, la population animale réellement concernée par les usages déclarés ne peut pas être évaluée.

Par conséquent, ni le tonnage ni le poids vif traité n'ont été rapportés à une biomasse, et aucun calcul d'ALEA n'est présenté pour les déclarations réalisées dans CalypsoVet.

#### 4.2.2 Les usages vétérinaires de médicaments humains déclarés dans CalypsoVet

En 2024, 8 310 usages de médicaments à usage humain ont été déclarés suite à leur utilisation sur les animaux dans le cadre des dispositions de la cascade (art 112, 113, 114 du règlement européen 2019/6). Néanmoins, la majorité de ces déclarations ne concernaient pas des antimicrobiens et ne relevaient pas des codes ATC inclus dans le périmètre de déclaration (Annexes 3 et 4 du règlement délégué 2021/578). La déclaration d'usage de médicaments humains s'effectuait jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 en champ texte libre dans le formulaire de saisie, et un nombre important de déclarations portant sur des anti-inflammatoires, des antalgiques autorisés en médecine humaine, des préparations magistrales, des produits phytothérapeutiques ou encore des médicaments vétérinaires relevant d'autres classes thérapeutiques que les antimicrobiens ont été transmises<sup>49</sup>.

Depuis février 2025, l'intégration dans CalypsoVet du référentiel des antimicrobiens autorisés en médecine humaine, permet de rejeter systématiquement toute déclaration d'usage ne correspondant pas à un médicament antimicrobien. Après analyse, 3 005 déclarations (soit moins de 0,5 % du nombre de déclarations totales) correspondent avec certitude à des usages de médicaments antimicrobiens à usage humain, 72 % sont des cessions réalisées par des pharmaciens et 28 % des administrations effectuées par des vétérinaires.

Près de 90 % des usages de ces médicaments à usage humain concernent les carnivores domestiques (60 % pour les chiens et 28 % pour les chats). Les autres déclarations correspondent à des usages à l'intention des chevaux ou des NAC.

Les antimicrobiens à usage humain les plus utilisés chez les animaux sont l'amoxicilline associée à l'acide clavulanique ainsi que les molécules de la famille des Aminoglycosides

<sup>49</sup><https://www.ordre.pharmacien.fr/je-suis/pharmacien/pharmacien/mon-exercice-professionnel/les-fiches-professionnelles/declaration-des-dispensations-d-antimicrobiens-a-usage-veterinaire-dans-calypso-une-obligation-du-pharmacien-d-officine>

(néomycine, tobramycine) rentrant notamment dans la composition des collyres. Les collyres représentent 43 % des usages déclarés, et les comprimés 44 %.

L'Anses-ANMV dispose désormais d'un accès au référentiel des médicaments humains, incluant non seulement les dénominations officielles, mais également des données relatives aux tailles des présentations et à la composition des spécialités. Grâce à la mise en place des contrôles lors de la saisie des déclarations d'usages de médicaments humains, l'analyse des usages vétérinaires de médicaments humains sera facilitée pour les données déclarées à partir de 2025 et des quantités d'antimicrobiens pourront être calculées.

#### **4.2.3 Quelques déclarations d'usages interdits : points d'attention et cas à examiner**

Quelques déclarations réalisées par des vétérinaires ou des pharmaciens correspondent à des usages de médicaments antimicrobiens non autorisés voire interdits par la réglementation. Ces déclarations ne font pas l'objet de vérifications approfondies visant à en comprendre l'origine. L'outil CalypsoVet a vocation à assurer un suivi collectif et non individuel. Pour autant, des enseignements peuvent en être globalement tirés pour cibler la communication et l'information réglementaire.

Par exemple, des usages de médicaments contenant des substances interdites pour les animaux producteurs de denrées alimentaires (métronidazole par exemple) ont été déclarés pour des bovins, ovins ou des volailles. Il est néanmoins probable que certaines de ces déclarations résultent de mauvaises pratiques de prescription ou de délivrance : les médicaments destinés aux animaux de compagnie d'un élevage auraient été ajoutés par le vétérinaire à une ordonnance ou une facture destinée à des animaux producteurs de denrées. Dans d'autres cas, l'utilisation semble concerner des animaux détenus par des éleveurs non professionnels, comme des poules détenues par des particuliers. Il est important de rappeler que si ces substances sont administrées à ces animaux, les œufs ne doivent pas être consommés.

Une déclaration fait également état de l'utilisation d'un Carbapénème chez un carnivore domestique. L'usage de ce type de molécule soulève des interrogations quant à une possible erreur isolée de déclaration ou au respect des règles encadrant l'usage des antimicrobiens. En effet, l'usage des Carbapénèmes en médecine vétérinaire est interdit en Europe, conformément au Règlement d'exécution (UE) 2022/1255 qui désigne des antimicrobiens ou groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme.

#### **4.2.4 Un plan de remédiation pour améliorer la collecte**

Depuis le déploiement de la plateforme CalypsoVet, une augmentation progressive du nombre de déclarations d'antimicrobiens est observée. Néanmoins, la France est encore loin d'avoir une collecte de données exhaustive des données d'utilisation d'antimicrobiens contrairement à d'autres États membres. En effet des disparités entre les pays ont été mis en avant dans le premier rapport ESUAvet<sup>50</sup>. Pour l'année 2024 (données transmises en juin 2025 à l'EMA), la

<sup>50</sup>[https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-annual-surveillance-report-2023\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/european-sales-use-antimicrobials-veterinary-medicine-annual-surveillance-report-2023_en.pdf)

France a estimé des taux de couverture de 20 % à 40 % pour les bovins, porcs, poulets et dindes. Le système national de déclaration qui couvre simultanément l'ensemble des espèces, n'est donc pas encore en mesure de rapporter l'exhaustivité des usages pour les bovins, porcs, poulets et dindes, alors que certains pays, comme les pays nordiques, l'Espagne ou l'Italie, transmettent déjà à l'EMA l'intégralité des données.

Devant ce constat, l'équipe CalypsoVet, l'ANMV et la DGAL ont identifié deux axes d'amélioration<sup>51</sup> : la volumétrie et la qualité des données. Les éditeurs de logiciels vétérinaires ont, pour la plupart, activé une solution automatisée. Le taux d'installation de la version contenant le module CalypsoVet est un facteur clé de volumétrie, au même titre que l'activation de la fonction de transmission au sein de l'établissement vétérinaire et pour certains logiciels, la complexité de l'étape de paramétrage. Quant à la qualité des données transmises, elle dépend des contrôles internes aux logiciels avant l'envoi vers CalypsoVet, notamment ceux visant les espèces, les sous-catégories d'espèces, les codes postaux.

Un plan de remédiation structuré en différentes actions a été mis en place. Il prévoit des réunions bilatérales avec les éditeurs de logiciels pour adapter les outils et mobiliser les vétérinaires référents, des réunions de coordination nationale pour faire le point sur les difficultés, une communication conjointe pour sensibiliser les acteurs, et des actions ciblées pour accompagner les éditeurs non engagés et les vétérinaires non déclarants.

Pour faciliter la remontée des déclarations, l'Anses-ANMV et le CNOV ont également publié en septembre 2025 une nouvelle version du référentiel des espèces et sous-catégories animales<sup>52</sup>. Ce référentiel, disponible en annexe, vise à simplifier la saisie des données et à améliorer la qualité des analyses. Il propose une structuration plus claire pour les bovins et les porcs, introduit des catégories spécifiques pour les animaux détenus à des fins personnelles ou éducatives, et définit des sous-catégories de NAC. Des nouvelles sous-catégories ont été ajoutées pour les Porcins, Ovins, Caprins, Poulets, Dindes et Autres volailles pour les animaux détenus à des fins personnelles ou éducatives. Cette évolution, alignée sur les exigences européennes, doit favoriser l'appropriation du système par les vétérinaires.

Il semble désormais que les principaux freins à la transmission des données par les vétérinaires soient en voie d'être levés, rendant plus aisée la mise en œuvre des obligations réglementaires sur lesquelles la profession s'était engagée dans le cadre des discussions nationales sur les circuits du médicament vétérinaire. Il revient donc à présent à l'ensemble des ayants droit du médicament vétérinaire, et en premier lieu à la profession vétérinaire, de confirmer cet engagement en assurant une remontée complète et régulière des données d'usage, avec la même efficacité et le même esprit de responsabilité qui ont permis les succès reconnus des différents plans Écoantibio.

<sup>51</sup>[https://www.veterinaire.fr/sites/default/files/order\\_review/1234-ROV94-WEB.pdf](https://www.veterinaire.fr/sites/default/files/order_review/1234-ROV94-WEB.pdf) (page 24)

<sup>52</sup><https://www.anses.fr/fr/content/un-nouveau-referentiel-des-espèces-et-sous-catégories-animaux-calypsovet>

---

# ANNEXES

---

## Annexe 1 : Liste des tableaux et figures présents dans ce rapport

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats obtenus en France pour les différents objectifs de réduction de l'exposition des animaux aux antibiotiques .....	13
Tableau 2 : Articles de la réglementation européenne visant à encadrer l'usage des antimicrobiens .....	14
Tableau 3 : Répartition du tonnage d'antibiotiques en 2024 par forme pharmaceutique .....	16
Tableau 4 : Tonnage par espèce en 2024 et quantités d'antibiotiques par kilogramme de poids vif .....	24
Tableau 5 : Poids vif traité et indicateur d'exposition ALEA par espèce en 2024 .....	24
Tableau 6 : Profil d'exposition aux antibiotiques par espèce en 2024 en France selon les catégories de l'AMEG ( <i>Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group</i> ) .....	25
Tableau 7 : Indicateur d'exposition aux différents antiprotozoaires par espèce animale en 2024 .....	40
Tableau 8 : Différence par espèce animale entre les indicateurs d'exposition aux antibiotiques ALEA calculés en 2024 à partir des données déclarées dans la UPD et à l'ANMV en 2024 .....	42
Tableau 9 : Evolution par rapport à 2011 de l'indicateur d'exposition aux antibiotiques en 2024 à partir des données déclarées à l'ANMV ou dans la UPD .....	43
Tableau 10 : Suivi des imports de données dans CalypsoVet sur l'année 2024 .....	45
Tableau 11 : Cessions de médicaments antimicrobiens déclarées par les vétérinaires pour l'année 2024 .....	46
Tableau 12 : Comparaison par type d'antimicrobiens .....	48
Tableau 13 : Comparaison du tonnage d'antimicrobiens cédés par espèce .....	48
Tableau 14 : Comparaison du tonnage d'antimicrobiens cédés par forme pharmaceutique .....	49

### Liste des figures

Figure 1 : Évolution du tonnage d'antibiotiques par forme pharmaceutique depuis 2011 .....	17
Figure 2 : Evolution des ventes d'antibiotiques en France pour les traitements destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture (en mg/PCU) .....	18
Figure 3 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 .....	19
Figure 4 : Evolution des indicateurs ALEA par famille d'antibiotiques entre 2011 et 2024 .....	20
Figure 5 : Évolution de l'exposition animale en France par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA) .....	21
Figure 6 : Profil d'exposition des animaux aux antibiotiques en 2024 en France selon les catégories de l'AMEG ( <i>Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group</i> ) .....	22
Figure 7 : Evolution de l'exposition aux Céphalosporines de dernières générations, aux Fluoroquinolones, aux Quinolones, à la colistine et à l'ensemble des antibiotiques depuis 2011 (ALEA) .....	23
Figure 8 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les bovins .....	26

Figure 9 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011, 2016 et 2024 pour les bovins .....	26
Figure 10 : Évolution de l'exposition des bovins par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA) .....	27
Figure 11 : Évolution du nombre de traitements intramammaires par vache laitière depuis 2011 .....	28
Figure 12 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les porcs .....	29
Figure 13 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les porcs ...	29
Figure 14 : Évolution de l'exposition des porcs par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA) .....	30
Figure 15 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 1999 pour les volailles ..	31
Figure 16 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les volailles ..	31
Figure 17 : Évolution de l'exposition des volailles par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA) .....	32
Figure 18 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les lapins.....	33
Figure 19 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les lapins ..	33
Figure 20 : Évolution de l'exposition des lapins par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA) .....	34
Figure 21 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 2011 pour les chats et les chiens.....	35
Figure 22 : Evolution des indicateurs ALEA par famille entre 2011 et 2024 pour les chats et chiens.....	36
Figure 23 : Évolution de l'exposition des chats et chiens par famille d'antibiotiques depuis 2016 (ALEA) .....	36
Figure 24 : Répartition des traitements topiques avec antibiotiques chez les chats et les chiens en 2024 selon les types de traitements (auriculaire, cutané et oculaire) .....	37
Figure 25 : Tonnages d'antimicrobiens vendus en 2024 selon les déclarations à l'ANMV ou dans la base de données européenne UPD .....	41
Figure 26 : Evolution du tonnage d'antibiotiques depuis 2011 selon les déclarations à l'ANMV (en bleu) ou dans la base de données européenne UPD en 2024 (en jaune).....	42
Figure 27 : Evolution de l'indicateur d'exposition aux antibiotiques depuis 2011 selon les déclarations à l'ANMV (en bleu) ou dans la base de données européenne UPD en 2024 (en jaune) .....	43
Figure 28 : Les processus de déclaration des données d'usage des antimicrobiens dans CalypsoVet.....	44
Figure 29 : Evolution par trimestre du nombre de vétérinaires et d'établissements de soins vétérinaires (axe de gauche) transmettant des déclarations sous CalypsoVet et du nombre de cessions déclarées (axe de droite) .....	46
Figure 30 : Nombre de vétérinaires déclarant des cessions en 2024.....	47
Figure 31 : Comparaison des tonnages d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet et dans le suivi des ventes en fonction de l'espèce.....	49

Figure 32 : Comparaison des tonnages d'antimicrobiens déclaré dans CalypsoVet et dans le suivi des ventes en fonction de la forme pharmaceutique.....	50
Figure 33 : Tonnage d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet par forme pharmaceutique pour l'année 2024.....	51
Figure 34 : Tonnage d'antimicrobiens déclarés dans CalypsoVet par espèce pour l'année 2024 .....	51
Figure 35 : Répartition du tonnage d'antimicrobiens déclarés selon la présence ou l'absence de l'espèce cible dans le RCP du médicament.....	52
Figure 36 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les bovins.....	53
Figure 37: Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de bovins.....	54
Figure 38: Poids vif traité par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de bovins (en tonnes) .....	54
Figure 39: Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de bovins...55	55
Figure 40 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les porcs .....	56
Figure 41 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de porcs .....	56
Figure 42 : : Poids vif traité aux antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de porcs .....	57
Figure 43 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de porcs ...57	57
Figure 44 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les <i>Gallus gallus</i> .....58	58
Figure 45 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de <i>Gallus gallus</i> .....59	59
Figure 46 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de <i>Gallus gallus</i> .....60	60
Figure 47 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les dindes .....	60
Figure 48 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de dindes .....	61
Figure 49 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories de dindes .61	61
Figure 50 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les « Autres volailles » .....	62
Figure 51 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les « autres volailles » .....	63
Figure 52 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories des autres volailles .....	64
Figure 53 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les lapins.....65	65
Figure 54 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de lapins.....66	66
Figure 55 : Poids vif traité d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de lapins .....	66
Figure 56 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories des lapins.67	67
Figure 57 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les chiens.....68	68

Figure 58 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la forme pharmaceutique pour les chiens.....	68
Figure 59 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les chats .....	69
Figure 60 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la forme pharmaceutique pour les chats .....	70
Figure 61 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les ovins.....	70
Figure 62 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories d'ovins.....	71
Figure 63: Poids vif traité par forme pharmaceutique pour les sous-catégories d'ovins (en tonnes).....	71
Figure 64 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories d'ovins.....	72
Figure 65 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les caprins.....	73
Figure 66 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de caprins .....	73
Figure 67 : Poids vif traité par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de caprins (en tonnes).....	74
Figure 68 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les sous-catégories d'ovins.....	74
Figure 69 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les chevaux.....	75
Figure 70 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la forme pharmaceutique pour les chevaux.....	76
Figure 71 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens pour les poissons.....	77
Figure 72 : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie pour les gibiers.....	78
Figure 73 : Tonnage d'antimicrobiens par forme pharmaceutique pour les sous-catégories de gibiers .....	78
Figure 74 : Poids vif traité par famille d'antimicrobiens selon la catégorie pour les gibiers....	79

## Annexe 2 : Sigles et abréviations

ACDkg	: <i>Animal Course Dose</i> pour 1 kg, dose nécessaire pour traiter 1 kg de poids vif sur la durée totale du traitement
ADDkg	: <i>Animal Daily Dose</i> pour 1 kg, dose nécessaire pour traiter 1 kg de poids vif pendant 1 jour
ALEA	: <i>Animal Level of Exposure to Antimicrobials</i> , indicateur d'exposition des animaux aux antimicrobiens
AM	: Aliments Médicamenteux
AMEG	: <i>Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group</i> , Groupe d'experts <i>ad hoc</i> sur les conseils en matière d'antimicrobiens
AMM	: Autorisation de Mise sur le Marché
ANMV	: Agence Nationale du Médicament Vétérinaire
API	: <i>Application Programming Interface</i> , Interface de programmation d'applications
DAM	: Distributeurs d'Aliments Médicamenteux
DPE	: Domicile Professionnel d'Exercice
EMA	: <i>European Medicines Agency</i> , Agence européenne du médicament
ESVAC	: <i>European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption</i> , programme européen de surveillance des ventes d'antibiotiques
ESUAvet	: <i>European Sales and Use of Antimicrobials for Veterinary Medicine</i> , groupe de travail EMA sur les données de ventes et d'usage d'antimicrobiens en médecine vétérinaire en Europe
FACCO	: <i>Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers</i>
FAM	: Fabricants d'Aliments Médicamenteux
FEAP	: <i>Federation of European Aquaculture Producers</i> , fédération des producteurs aquacoles européens
NAC	: Nouveaux Animaux de Compagnie
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OMSA	: Organisation Mondiale de la Santé Animale
PCU	: <i>Population Correction Unit</i> , Unité de correction de la population animale
RAM	: Résistance aux antimicrobiens
RCP	: Résumé des Caractéristiques du Produit
SAA	: Statistique Agricole Annuelle
UE	: Union Européenne
UI	: Unité Internationale

VIMS : *Veterinary Information Management System*, Système de gestion de l'information vétérinaire

## Annexe 3 : Matériel et méthodes

Le suivi des ventes des médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens est une activité intégrée depuis 2021 dans le système de management de la qualité de l'ANMV selon la norme ISO 9001 afin de garantir le respect des exigences en matière de qualité des données.

La collecte des données d'utilisation des antimicrobiens a commencé en France en avril 2023. Un plan de gestion de la qualité des données sera prochainement établi dans le cadre de cette activité de surveillance.

### ■ Données utilisées dans le cadre de ce rapport

- Données sur les ventes de médicaments contenant des antimicrobiens

Le suivi des ventes est basé sur une déclaration annuelle par chaque titulaire d'autorisation de mise sur le marché (AMM) qui commercialise des médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens autorisés en France. Des informations sur le nombre d'unités vendues pour chaque présentation de médicament sont ainsi transmises à l'Anses-ANMV. Depuis 2009, il est demandé aux titulaires d'AMM de fournir également, pour chaque présentation, une estimation de la part des ventes pour chaque espèce animale de destination.

Les chiffres recueillis couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et constituent un recueil exhaustif des antimicrobiens vétérinaires commercialisés en France pendant l'année civile.

Afin d'éviter tout risque d'erreur dans les déclarations, les volumes de ventes sont comparés aux chiffres d'affaires annuels déclarés indépendamment par les titulaires d'AMM. Toute différence dans les déclarations fait l'objet d'une vérification. Les différences importantes par rapport aux années précédentes font également l'objet d'une vérification particulière.

- Données sur les usages de médicaments contenant des antimicrobiens

Les usages à déclarer dans CalypsoVet concernent l'ensemble des antimicrobiens prescrits, cédés ou utilisés par les vétérinaires, pharmaciens, fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux. Les données sont centralisées dans le processus métier 4 de CalypsoVet au travers de flux dématérialisés.

Pour les vétérinaires, les logiciels de prescription et de gestion peuvent se connecter à un module développé dans l'application CalypsoVet qui collecte les données de cession des antimicrobiens depuis les logiciels des établissements de soins vétérinaires via des API (*Application Programming Interface*). La transmission automatique des données de cession d'antimicrobiens vers CalypsoVet ne peut se faire qu'avec des logiciels qualifiés. Une fois cette phase de qualification validée et la nouvelle version contenant la fonctionnalité CalypsoVet installée dans les établissements de soins vétérinaires, les vétérinaires peuvent commencer la transmission automatisée des données de cessions des antimicrobiens. Le vétérinaire doit au préalable donner son accord pour la transmission des données, puis l'envoi des données de cessions d'antimicrobiens à CalypsoVet peut se faire automatiquement.

Pour les vétérinaires non équipés de logiciels vétérinaires, un module de saisie manuelle des données de cession est mis à disposition. Ce même module est également utilisable par les pharmaciens.

Les fabricants/distributeurs d'aliments médicamenteux transmettent leurs déclarations de cessions d'antimicrobiens directement dans CalypsoVet en chargeant le fichier Excel mis à disposition et qu'ils ont au préalable complété.

Pour les calculs de quantités d'antimicrobiens utilisés, seules les déclarations de cessions sont présentées dans ce rapport. Les vétérinaires et pharmaciens déclarent une quantité de présentations cédées (par exemple : 10 cessions d'une présentation de 5 kg) ou une quantité déconditionnée de médicament qui doit être exprimée dans l'unité élémentaire de la présentation (par exemple 50 ml d'une présentation de 250 ml). Les FAM/DAM déclarent une quantité de prémlanges médicamenteux (en kg) incorporée dans l'aliment.

- Données sur les populations animales au niveau national

Afin de prendre en compte les fluctuations de la population animale dans l'interprétation des données, les informations publiées par Agreste<sup>53</sup> sont utilisées pour évaluer les populations d'animaux producteurs de denrées.

Pour les animaux de compagnie, les données utilisées proviennent de statistiques fournies par la FACCO<sup>54</sup> (Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers), ces données étant disponibles tous les deux ans.

Les données publiées par l'Institut français du cheval et de l'équitation<sup>55</sup> (IFCE) sont utilisées pour déterminer les effectifs des équidés.

Pour les poissons, les données de production nationale proviennent d'un rapport publié par la Fédération des producteurs aquacoles européens<sup>56</sup> (FEAP).

Afin d'évaluer les biomasses des animaux potentiellement traités aux antimicrobiens, différents poids ont été retenus : les poids des animaux adultes pour ceux qui ont un cycle de vie supérieur à un an et les poids à l'abattage pour les autres.

Les données sur les populations animales qui ont été utilisées pour ce rapport sont disponibles dans l'Annexe 1.

- Données sur les médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens

Diverses informations sur les médicaments contenant des antimicrobiens sont disponibles dans l'Index des médicaments vétérinaires autorisés en France<sup>57</sup>. Certaines données provenant du résumé des caractéristiques du produit (RCP) sont utilisées pour chaque médicament vétérinaire :

- la composition qualitative et quantitative en antimicrobiens ;
- la forme pharmaceutique ;
- la posologie et voie d'administration.

Pour chaque médicament et pour chaque espèce, la posologie retenue est celle définie dans l'AMM :

- la dose quotidienne, exprimée en mg d'antimicrobiens par kg de poids vif traité ;
- la durée de traitement, exprimée en jours.

<sup>53</sup> <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

<sup>54</sup> <http://www.facco.fr/>

<sup>55</sup> <https://www.ifce.fr/>

<sup>56</sup> <http://feap.info/>

<sup>57</sup> <http://www.ircp.anmv.anses.fr/>

Dans le cadre de ce suivi national, lorsque plusieurs doses et durées sont décrites dans le RCP pour une même espèce, des données de posologie ont été retenues selon les règles suivantes :

- Lorsque plusieurs doses sont possibles, la dose la plus élevée a été retenue pour l'indication principale du médicament ;
- Lorsque plusieurs durées de traitement sont possibles, la durée de traitement la plus élevée est retenue.

## ■ Calculs des indicateurs

Pour pouvoir interpréter correctement les données de ce rapport, il est nécessaire de bien comprendre quels sont les éléments servant de base aux calculs des indicateurs proposés. Plusieurs indicateurs sont proposés car les résultats de ce suivi peuvent servir à différents objectifs.

Certains indicateurs peuvent être privilégiés pour évaluer la corrélation entre les ventes d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens. D'autres seront plus appropriés pour suivre l'évolution globale de l'utilisation de médicaments au cours du temps et essayer de mesurer les effets des actions mises en place au plan national.

Dans ce rapport, deux types d'indicateurs sont présentés : des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution des quantités d'antimicrobiens vendus ou utilisés au cours du temps, et des indicateurs d'exposition prenant en considération la biomasse animale traitée avec les antimicrobiens.

### ○ Tonnages d'antimicrobiens

La quantité d'antimicrobiens par présentation de médicament correspond à une mesure exacte obtenue en multipliant la composition quantitative en principe actif pour chaque présentation par le nombre d'unités vendues.

Pour quelques principes actifs exprimés en UI (unité internationale), un coefficient de conversion (valeur de l'étalon OMS) a été utilisé pour calculer la quantité d'antimicrobiens en mg par présentation de médicament. Les coefficients utilisés pour le suivi national sont ceux recommandés par l'Agence européenne du médicament (EMA) dans le cadre du programme européen de surveillance des ventes d'antimicrobiens<sup>58</sup>.

Dans ce rapport, les tonnages d'antimicrobiens vendus sont présentés par forme pharmaceutique des médicaments et/ou par famille d'antimicrobiens.

Pour les ventes déclarées par les titulaires d'AMM, les tonnages d'antimicrobiens vendus par espèce sont calculés en utilisant les estimations données par les titulaires sur les parts des ventes pour chaque espèce animale : le pourcentage des ventes déclaré pour une espèce donnée est multiplié par la quantité d'antimicrobiens pour chaque présentation.

Pour les données déclarées dans CalypsoVet, les vétérinaires, les pharmaciens et les FAM/DAM déclarent les usages par espèce et sous-catégorie animale. La liste des espèces et sous-catégories animales pour lesquelles les usages doivent être déclarés figure en Annexe 5.

<sup>58</sup>[https://www.ema.europa.eu/en/documents/other/antimicrobial-sales-and-use-asu-technical-implementation-protocol\\_en.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/other/antimicrobial-sales-and-use-asu-technical-implementation-protocol_en.pdf)

- Quantité d'antimicrobiens vendus rapportée à la biomasse animale

Afin de prendre en compte les fluctuations des ventes de médicaments et des populations animales dans le temps, le rapport entre les quantités d'antimicrobiens vendus et la biomasse de la population potentiellement utilisatrice d'antimicrobiens peut être calculé.

Cet indicateur est exprimé en mg de substance active par kg de poids vif.

- Indicateurs d'exposition de la population animale

Pour les médicaments administrés par voie orale et les médicaments administrés par voie parentérale, il est possible de calculer trois indicateurs d'exposition : le poids vif traité jour, le poids vif traité et l'ALEA.

Le **poids vif traité jour** pour un médicament donné, appelé aussi « Nombre d'ADDkg », est calculé en divisant la quantité d'antimicrobiens vendus par la dose quotidienne retenue pour ce médicament.

Cette dose quotidienne ou ADDkg (pour *Animal Daily Dose* en anglais) correspond à la dose nécessaire pour traiter 1 kg de poids vif pendant 1 jour.

Le poids vif traité jour pour une espèce donnée est calculé en sommant les nombres d'ADDkg calculés pour toutes les présentations de médicaments vendues pour cette espèce.

Le **poids vif traité** pour un médicament donné, appelé aussi « Nombre d'ACDkg », est calculé en divisant la quantité d'antimicrobiens vendus par la dose nécessaire pour traiter 1 kg de poids vif sur la durée totale du traitement.

Cette dose appelée ACDkg (pour *Animal Course Dose* en anglais) correspond à la dose quotidienne multipliée par la durée du traitement.

Le poids vif traité pour une espèce donnée est calculé en sommant les nombres d'ACDkg calculés pour toutes les présentations de médicaments vendues pour cette espèce.

L'**indicateur d'exposition** des animaux aux d'antimicrobiens ou **ALEA** (*Animal Level of Exposure to Antimicrobials*) est calculé en divisant le poids vif traité par la biomasse de la population animale potentiellement utilisatrice d'antimicrobiens.

Un ALEA de 1 signifierait que pour une espèce donnée, le poids vif traité estimé correspond exactement au poids vif total (produit) de la population.

L'indicateur ALEA n'a pas d'unité et repose sur l'hypothèse que la totalité des antimicrobiens vendus sur l'année ont été administrés aux animaux élevés sur le territoire national durant cette année.

Le total par année des poids vifs traités est inférieur à la somme des poids vifs traités par famille d'antimicrobiens du fait des associations d'antimicrobiens dans certains médicaments vétérinaires. Il en est de même pour le total des poids vifs traités jour et l'ALEA total, lorsque les résultats sont présentés par famille d'antimicrobiens.

## ■ Interprétation des indicateurs de ventes et des indicateurs d'exposition

Les résultats issus du suivi des ventes de médicaments vétérinaires doivent être interprétés avec précaution. Dans ce rapport, différents indicateurs utilisés décrivent différents phénomènes. Il est très important lorsque l'on souhaite décrire une évolution de choisir

l'indicateur le plus approprié. L'expression des ventes d'antimicrobiens en tonnage de substance active ne reflète pas l'exposition des animaux aux différentes familles puisque l'activité thérapeutique des antimicrobiens n'est pas prise en compte. Elle peut néanmoins présenter un intérêt pour les études environnementales.

Il convient donc de bien distinguer les indicateurs de « ventes » (en mg de principe actif et en mg/kg, quantité de principe actif rapportée au poids de la population animale), des indicateurs d'exposition (poids vif traité jour, poids vif traité, ALEA).

Le volume des ventes en quantité de principe actif est une mesure précise tant qu'il est exprimé toutes espèces confondues. Dès que le volume des ventes en quantité de principe actif est défini par espèce, c'est une mesure estimée qui repose sur une estimation par les titulaires d'AMM de la répartition des ventes entre les différentes espèces potentiellement utilisatrices. Ces estimations par les laboratoires ont été mises en place depuis 2009, et elles ne permettent de décrire que partiellement l'utilisation hors AMM<sup>59</sup>. Il est important de noter que l'estimation effectuée par les titulaires d'AMM est un exercice délicat, plus particulièrement pour les médicaments autorisés pour plusieurs espèces de destination. Ces résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

Tous les indicateurs d'exposition sont des mesures estimées. En effet, ils résultent de l'estimation de la répartition des ventes par espèce, mais aussi des posologies et durées de traitement de l'AMM qui peuvent parfois être éloignées des posologies et durées appliquées sur le terrain.

La biomasse de la population animale utilisée dans ce rapport correspond à la masse de la population animale potentiellement traitée aux antimicrobiens en France. Les poids considérés sont des poids à l'abattage ou des poids adultes. Ces poids retenus sont en général supérieurs aux poids au moment du traitement. Ceci entraîne une sous-estimation de l'exposition réelle mais n'a pas a priori d'influence sur les évolutions globales observées.

<sup>59</sup> L'utilisation hors AMM de médicaments vétérinaires est partiellement prise en compte dans les déclarations des industriels. Le recours exceptionnel à la prescription et à l'utilisation hors AMM de médicaments humains ou de préparations extemporanées contenant des antimicrobiens dans le cadre des dispositions de la cascade (article L. 5143-4 du Code de la santé publique) n'est pas pris en compte

## Annexe 4 : Liste des familles d'antimicrobiens et des substances actives

Les tableaux ci-dessous décrivent pour chaque type d'antimicrobiens (antibiotiques, antifongiques et antiprotozoaires) les substances pour lesquelles des ventes ont été déclarées.

### Antibiotiques (ventes entre 1999 et 2024)

Familles	Substances
AMINOGLYCOSIDES	apramycine
	dihydrostreptomycine
	framycétine
	gentamicine
	kanamycine
	néomycine
	paromomycine
AUTRES ANTIBIOTIQUES	spectinomycine
	acide fusidique
	dimétridazole
	métronidazole
	pyriméthamine
	rifaximine
CEPHALOSPORINES 1&2G	thiostrepton
	céfalexine
	céfalonium
	céfapirine
CEPHALOSPORINES 3&4G	céfazoline
	céfopérazone
	céfovécine
	cefquinome
FLUOROQUINOLONES	ceftiofur
	danofloxacine
	difloxacine
	enrofloxacine
	ibafloxacine
	marbofloxacine
	orbifloxacine
LINCOSAMIDES	pradofloxacine
	clindamycine
	lincomycine
MACROLIDES	pirlimycine
	érythromycine
	gamithromycine
	spiramycine
	tildipiroxine
	tilmicosine

Familles	Substances
MACROLIDES	tulathromycine
	tylosine
	tylvalosine
PENICILLINES	amoxicilline
	ampicilline
	benzylpénicilline
	cloxacilline
	nafcilline
	pénéthamate hydriodide
	phénoxyméthylpénicilline
PHENICOLES	chloramphénicol
	florfénicol
	thiamphénicol
PLEUROMUTILINES	tiamuline
	valnémuline
POLYPEPTIDES	bacitracine
	colistine
	polymyxine B
QUINOLONES	acide oxolinique
	fluméquine
SULFAMIDES	phthalylsulfathiazole
	sulfadiazine
	sulfadiméthoxine
	sulfadimidine
	sulfadoxine
	sulfaguanidine
	sulfaméthoxazole
	sulfaméthoxypyridazine
	sulfanilamide
	sulfapyridine
TETRACYCLINES	sulfaquinoxaline
	chlortétracycline
	doxycycline
	oxytétracycline
TRIMETHOPRIME	tétracycline
	triméthoprime

**Antifongiques (ventes en 2024)**

Familles	Substances
AUTRES ANTIFONGIQUES	bronopol
	griséofulvine
	nystatine
	terbinafine
AZOLES	clotrimazole
	enilconazole
	itraconazole
	kétoconazole
	miconazole
	posaconazole
	thiabendazole

**Antiprotozoaires (ventes en 2024)**

Familles	Substances
AMPROLIMUM	amprolium
DECOQUINATE	décoquinate
AUTRES ANTIPROTOZOAIRES	antimoine
	imidocarbe
	mélarsomine
	miltéfosine
HALOFUGINONE	halofuginone
NITRO-IMIDAZOLES	dimétridazole
TRIAZINES	diclazuril
	toltrazuril

## Annexe 5 : Référentiel des espèces CalypsoVet à partir de septembre 2025

Libellé catégories d'espèce	Libellé du suivi des ventes	Code espèce CalypsoVet	Libellé sous catégories d'espèce	Code sous-catégorie CalypsoVet	Définition	
Bovin	Bovin	BOV	Veaux de boucherie	VEAB	Bovins destinés à être abattus à un âge inférieur ou égal à 8 mois	
			Bovins viande	BOVV	Bovins d'exploitations allaitantes et mixtes avec dominante allaitante	
			Bovins laitiers	BOVL	Bovins d'exploitations laitières et mixtes avec dominante laitière	
			Autres bovins	BOVA	Dont bovins d'espaces animaliers éducatifs	
Porcs	Porcs	POR	Adultes reproducteurs	PORR	Reproducteurs mâles et femelles	
			Porcelets sous la mère	PORM	Porcelets sous la mère	
			Porcelets post-sevrage	PORS	Porcelets en atelier de post-sevrage	
			Porcs à l'engraissement	PORE	Mâles ou femelles en atelier d'engraissement	
			Porcs détenus à des fins personnelles ou éducatives	PORA	Porcs détenus par des non professionnels ou porcs d'espaces animaliers éducatifs	
Lapins de chair	Lapins	LAP	Lapines et lapereaux non sevrés	LAPM	Lapines et lapereaux non sevrés	
			Lapins en croissance	LAPE	Lapins en croissance	
			Autres lapins producteurs de denrées alimentaires	AUTL	Dont lapins élevés par des particuliers pour l'autoconsommation	
Ovins	Ovins / caprins	OVI	Ovins viande	OVIV	Mâles ou femelles exclusivement ou principalement élevés pour la production de viande, excepté les agneaux d'engraissement	
			Ovins laitiers	OVIL	Agnelles et brebis élevées exclusivement ou principalement pour la production laitière et béliers reproducteurs de la filière laitière	
			Agneaux en engrissement	AGNE	Mâles ou femelles destinés à être abattus à moins de 12 mois	
			Ovins détenus à des fins personnelles ou éducatives	OVIA	Ovins détenus par des non professionnels ou ovins d'espaces animaliers éducatifs	
Caprins		CHEV	Caprins laitiers	CAPL	Chevrettes et chèvres destinées à la production laitière, et boucs reproducteurs	
			Chevreaux	CHEVR	Chevreaux destinés à l'engraissement	
			Caprins détenus à des fins personnelles ou éducatives	CAPA	Chèvres détenues par des non professionnels ou chèvres d'espaces animaliers éducatifs	
Equins	Equins	CHVO			Chevaux lourds, chevaux de trait, chevaux de sport et loisirs, poneys (destinés ou non à la consommation humaine), ânes	

Libellé catégories d'espèce	Libellé du suivi des ventes	Code espèce CalypsoVet	Libellé sous catégories d'espèce	Code sous-catégorie CalypsoVet	Définition	
Poissons destinés à la consommation	Poissons	POIS			Poissons destinés à la consommation	
Chiens	Chiens / Chats	CHI			Chiens	
Chats		CHA			Chats	
Poulets	Volailles	POUL	Poulets de chair	POUC	Tous les poulets de chair y compris les chapons et poulardes	
			Poulettes et pondeuses d'œufs de consommation	POUP	Poulettes et pondeuses d'œufs de consommation (sur la totalité de leur vie : du couvoir à l'abattage)	
			Poulettes et pondeuses reproductrices et Reproducteurs mâles poulets	POUR	Poulettes et pondeuses reproductrices (sur la totalité de leur vie : du couvoir à l'abattage) et Coqs reproducteurs	
			Poulets, poules, coqs détenus à des fins personnelles ou éducatives	POUA	Poulets, poules, coqs détenus à des fins personnelles ou éducatives	
Dindes		DIND	Dindes de chair	DINC	Dindes et dindons d'engraissement	
			Dindes reproductrices	DINR	Dindes élevées dans le cadre de la sélection/multiplication	
			Reproducteurs mâles dindes	REPM	Dindons élevés dans le cadre de la sélection/multiplication	
			Dindes, dindons détenus à des fins personnelles ou éducatives	DINA	Dindes, dindons détenus à des fins personnelles ou éducatives	
Autres volailles		AUTV	Canards gras	CANG	Canards destinés à la production de foie gras	
			Oies grasses	OIEG	Oies destinées à la production de foie gras	
			Canards à rôtir	CANR	Canards de chair non destinés à être gavés (incluant les reproducteurs)	
			Oies à rôtir	OIER	Oies de chair non destinée à être gavés (incluant les reproducteurs)	
			Pintades	PINT	Pintades	
			Cailles	CAIL	Cailles	
			Pigeons	PIGE	Pigeons	
			Autres volailles détenues à des fins personnelles ou éducatives	AUTA	Autres volailles détenues à des fins personnelles ou éducatives	

Libellé catégories d'espèce	Libellé du suivi des ventes	Code espèce CalypsoVet	Libellé sous catégories d'espèce	Code sous-catégorie CalypsoVet	Définition	
Gibiers	Autres	GIBI			Faisans, perdrix, canards colverts, cerfs, sangliers...	
Autres animaux producteurs de denrées alimentaires		AUTD			Autruches, escargots...	
Animaux à fourrure		ANIF			Visons, renards, lapins élevés spécifiquement pour leur pelage	
NAC		NAC	NAC mammifères	NACM	Rongeurs, lapins de compagnie, furets, autres petits mammifères de compagnie	
			NAC oiseaux (hors volailles)	NACO	Canaris, perruches, perroquets, oiseaux exotiques domestiques	
			NAC reptiles et amphibiens	NACR	Serpents, lézards, grenouilles, tortues, animaux terrariophiles	
			Poissons d'aquarium	NACP	Espèces ornementales élevées en bassin ou aquarium	
Animaux de zoo, de parcs et animaux sauvages (hors gibiers)		ZOO			Animaux de zoo, de parcs et animaux sauvages	



# anses

**CONNAÎTRE, ÉVALUER, PROTÉGER**

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
14 rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons-Alfort Cedex  
[www.anses.fr](http://www.anses.fr)